Baie de Tracadie

Plan stratégique de développement récréo-touristique
Tourism and Recreation Development Strategy

Rapport final / Final Report

Cette étude est financée en vertu de l'entente de coopération Canada-Nouveau-Brunswick sur la planification

This study is funded through the Canada New Brunswick Cooperation Agreement on Planning

New Nouveau Brunswick
Regional Development Corporation
Société d'aménagement régional

Government of Canada
Atlantic Canada Opportunities Agency

Gouvernement du Canada
Agence de Promotion Économique Canada Atlantique

Dossier / File no. 90039
Septembre / September 1991

Daniel Arbour & Associés

92-02733/

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
SOMMAIRE		
A.	OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	i
B.	POTENTIELS QU'OFFRE LA RÉGION	i
C.	STRATÉGIE COMPLÉMENTAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PÉNINSULE	ii
D.	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	iii
E.	STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR	v
F.	PLAN DE MISE EN OEUVRE	vi
	ZONES PRIORITAIRES	vi
	PROJETS DE DÉVELOPPEMENT - ZONE CÔTIÈRE	vii
	Première priorité à être développée de l'année 1 à 3	vii
	Deuxième priorité à être développée de l'année 4 à 7	viii
	Troisième priorité à être développée de l'année 7 et après	ix
	PROJETS DE DÉVELOPPEMENT - ZONE DE LA GRANDE RIVIÈRE TRACADIE	ix
G.	RECOMMANDATIONS	x
EXECUTIVE SUMMARY		
A.	STUDY OBJECTIVES	xii
B.	POTENTIAL OFFERED BY THE REGION	xii
C.	COMPLEMENTARY STRATEGY	xiii

D.	STRATEGIC DIRECTIONS	xiv
E.	DEVELOPMENT STRATEGY	xv
F.	DEVELOPMENT PLAN	xvii
	PRIORITY ZONES	xvii
	DEVELOPMENT PROJECTS - COASTAL ZONE	xviii
	First Priority Projects - To Be Developed Between Years 1 and 3	xviii
	Second Priority Projects - To Be Developed Between Years 4 to 7	xix
	Third Priority Projects - To Be Undertaken at Year 7 and Beyond	xx
	DEVELOPMENT PROJECTS - BIG TRACADIE RIVER CORRIDOR	xx
G.	RECOMMENDATIONS	xxii

CHAPITRE PREMIER

1.0	INTRODUCTION	1.1
1.1	LE MANDAT	1.1
1.2	LOCALISATION	1.1
1.3	L'APPROCHE	1.3

CHAPITRE II

2.0	ÉVALUATION DU MILIEU NATUREL ET CULTUREL	2.1
2.1	LES POTENTIELS D'INTERPRÉTATION DU MILIEU NATUREL	2.2
2.1.1	L'ensemble du territoire étudié	2.2

2.1.2	Le cordon littoral	2.9
2.1.2.1	Potentiels d'interprétation	2.9
2.1.2.2	Aspects particuliers à mettre en valeur	2.11
2.1.3	Le système estuarien	2.11
2.1.3.1	Potentiels d'interprétation	2.12
2.1.3.2	Aspects à mettre en valeur	2.13
2.1.4	Les habitats d'eau douce	2.14
2.1.4.1	Potentiels d'interprétation	2.15
2.1.4.2	Aspects à mettre en valeur	2.16
2.1.5	Les milieux humides	2.16
2.1.5.1	Potentiels d'interprétation	2.17
2.1.5.2	Aspects à mettre en valeur	2.19
2.1.6	Les forêts	2.19
2.1.6.1	Potentiels d'interprétation	2.20
2.1.6.2	Aspects à mettre en valeur	2.21
2.1.7	Milieu marin	2.21
2.1.7.1	Potentiel pour l'interprétation	2.22
2.1.7.2	Aspects à mettre en valeur	2.22
2.2	LES POTENTIELS D'INTERPRÉTATION HISTORIQUE	2.23
2.2.1	Histoire de Tracadie	2.23
2.2.2	Potentiels d'interprétation	2.26
2.2.2.1	La préhistoire et les Amérindiens	2.26
2.2.2.2	La colonisation	2.27
2.2.2.3	L'agriculture	2.27
2.2.2.4	La pêche	2.28
2.2.2.5	Le bois	2.29
2.2.2.6	Rôle institutionnel de la région	2.30
2.2.3	Caractéristiques particulières pour Tracadie	2.31
2.3	UN CONCEPT D'INTERPRÉTATION DU MILIEU NATUREL ET CULTUREL	2.31

CHAPITRE III

3.0	ÉVALUATION DU POTENTIEL RÉCRÉO-TOURISTIQUE	3.1
3.1	ZONE CÔTIÈRE DE RÉCRÉATION INTENSIVE	3.1
3.2	LE BASSIN D'ACTIVITÉS NAUTIQUES	3.4
3.3	ZONE D'INTERPRÉTATION DES MILIEUX CÔTIERS	3.5
3.4	LIEU DE CONGRÉGATION ET CENTRE DE SERVICE	3.7
3.5	RÉSEAU LINÉ/ IRE D'ACTIVITÉS PLEIN AIR	3.8
3.6	ZONE DE RANDONNÉE DIURNE	3.10
3.7	ZONE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DE LA FAUNE	3.10

CHAPITRE IV

4.0	CONTEXTE RÉGIONAL DE L'OFFRE ET LA DEMANDE TOURISTIQUE	4.1
4.1	ÉVOLUTION DE LA DEMANDE TOURISTIQUE	4.4
4.2	CONCLUSION	4.6

CHAPITRE V

5.0	LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	5.1

CHAPITRE VI

6.0	LA STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR	6.1
6.1	LE CADRE ORGANISATIONNEL	6.1

6.2	THÉMATIQUE CENTRALE D'INTERPRÉTATION ET DE PROMOTION	6.2
6.3	LES INSTALLATIONS RÉCRÉO-TOURISTIQUES DE BASE	6.4
6.3.1	Le Parc provincial Val-Comeau, la Pointe-à-Bouleau et l'Île au Cheval	6.4
6.3.2	La Grande Rivière Tracadie	6.5
6.3.3	Un centre d'accueil pour les visiteurs	6.6
6.3.4	L'expansion et la diversification des services d'hébergement à proximité de la plage de Val-Comeau	6.7
6.4	LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS	6.8

CHAPITRE VII

7.0	PLAN DE MISE EN OEUVRE	7.1
7.1	ZONES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRES	7.1
7.2	LA ZONE CÔTIÈRE DE TRACADIE	7.3
7.2.1	Les aires de récréation	7.4
7.2.2	Les réseaux récréatifs	7.5
7.2.3	Les pôles d'activités	7.7
7.2.4	Projets prioritaires	7.7
7.2.5	Description des projets	7.9
7.3	LA ZONE DE LA GRANDE RIVIÈRE TRACADIE	7.13
7.3.1	Mise en oeuvre	7.14
7.3.2	Description des projets	7.16
7.4	LES AUTRES ZONES	7.21

CHAPITRE VIII

8.0	PLAN DE MISE EN OEUVRE - ZONE CÔTIÈRE	8.1

FICHE DE PROJET : 1.	CENTRE ÉCOLOGIQUE DE LA POINTE-À-BOULEAU	8.2
FICHE DE PROJET : 2.	CENTRE ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE AU CHEVAL	8.6
FICHE DE PROJET : 3.	SENTIER PIÉTONNIER DE LA POINTE-À-BOULEAU	8.7
FICHE DE PROJET : 4.	ZONE D'INTERPRÉTATION DU MARAIS	8.9
FICHE DE PROJET : 5.	PARC PROVINCIAL VAL-COMEAU	8.11
FICHE DE PROJET : 6.	DSL VAL-COMEAU	8.13
FICHE DE PROJET : 7.	ZONE DE PROTECTION DU GRAND LAC	8.15
FICHE DE PROJET : 8.	ACCÈS PUBLIC À LA PLAGE	8.17
FICHE DE PROJET : 9.	PISTES CYCLABLE ET PIÉTONNE PRÈS DE LA MER	8.18
FICHE DE PROJET : 10.	CHALETS DE VILLÉGIATURE AU BORD DE LA MER	8.19
FICHE DE PROJET : 11.	QUAI DE VAL-COMEAU	8.20
FICHE DE PROJET : 12.	MARINA DE SHEILA	8.21
FICHE DE PROJET : 13, 14, 15.	RÉSEAUX DE PISTES CYCLABLES	8.23
FICHE DE PROJET : 16.	CENTRE D'INFORMATION RÉGIONAL À TRACADIE	8.24
FICHE DE PROJET : 17.	QUAI DE TRACADIE	8.25

CHAPITRE IX

9.0	CONCLUSIONS	9.1
9.1	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	9.1
9.2	ACTIONS PRIORITAIRES	9.2

TABLEAUX

Tableau 7.1	Plan de mise en oeuvre - Zone côtière de Tracadie	7.10
Tableau 7.2	Plan de mise en oeuvre - Grande Rivière Tracadie	7.17

CARTES

Carte 1.1	Localisation de l'aire d'étude	1.2
Carte 2.1	Le système côtier et les districts écologiques	2.3
Carte 2.2	Types côtiers, systèmes écologiques et milieux humides	2.5
Carte 3.1	Activités récréo-touristiques potentiellles	3.2
Carte 4.1	Positionnement thématique	4.2

ANNEXES

Caractéristique biophysique

Bibliographie

Plan : 1/4	Concept d'aménagement - Zone cotière - (En pochette)
Plan : 2/4	Concept d'aménagement - Grande Rivière Tracadie - (En pochette)
Plan : 3/4	Plan d'aménagement - Pointe-à-Bouleau, Île au Cheval - (En pochette)

SOMMAIRE

A. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les principaux objectifs visés dans cette étude sont :

i) la définition d'une stratégie de développement récréo-touristique qui assurera que la région de la Baie de Tracadie atteindra son plein potentiel touristique, récréatif et culturel, et ceci, en harmonie avec les stratégies et plans mis de l'avant dans les autres parties de la Péninsule acadienne;

ii) l'élaboration d'une série de projets, accompagnée d'un plan de mise en oeuvre, qui permettra aux gens du milieu de réaliser cette stratégie d'une façon graduelle et coordonnée.

B. POTENTIELS QU'OFFRE LA RÉGION

Sept zones dans la région se distinguent par leurs caractéristiques naturelles et culturelles et les activités récréo-touristiques qu'elles offrent :

- La zone côtière de récréation intensive, la côte du centre communautaire du DSL Val-Comeau jusqu'au Parc provincial Val-Comeau;

- La zone d'interprétation des milieux côtiers, incluant la Pointe-à-Bouleau, l'Île au Cheval et le marais;

- Le bassin d'activités nautiques que l'on retrouve à l'embouchure de la Grande Rivière Tracadie;

- Le réseau linéaire d'activités plein air possible dans le corridor de la Grande Rivière Tracadie;

- Les centres-villes du village de Sheila et la Ville de Tracadie qui offrent des activités commerciales, des fêtes populaires et la possibilité d'interprétation patrimoniale;

- La zone de randonnée diurne offerte par la Petite Rivière Tracadie; et

- La zone d'exploitation et de gestion de la faune, c'est-à-dire la zone naturelle de la Baie de Tracadie proprement dite.

C. STRATÉGIE COMPLÉMENTAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PÉNINSULE

La stratégie récréo-touristique pour la Baie de Tracadie doit s'enchaîner avec les plans de développement antérieurs et s'inspirer des orientations données au développement de la Péninsule acadienne dans son ensemble et à la mise en place de projets spécifiques, tels que le Village acadien à Caraquet et le Musée marin à Shippagan.

En effet, les gouvernements provincial et fédéral ont identifié, en 1985, trois éléments d'orientation pour le développement touristique : la **zone culturelle acadienne**, la **mer** et le **plein air**. Les deux premiers éléments sont très bien représentés au Village acadien et au Musée marin. Par contre, aucune région n'englobe actuellement une masse suffisante d'activités pour constituer un véritable pôle d'activités plein air.

Cette lacune au niveau du plein air dans la Péninsule devient donc la cible pour la stratégie récréo-touristique de la Baie de Tracadie. En exploitant le thème de plein air, la région d'étude assurerait non seulement la mise en valeur de son territoire et de ses caractéristiques intrinsèques, mais également renforcerait l'image touristique de l'ensemble de la Péninsule acadienne.

La mise en valeur du thème plein air dans la région d'étude répondra à certaines tendances observées au niveau du marché touristique nord-américain et, plus particulièrement, le marché du Nouveau-Brunswick (Québec, Ontario, États de la Nouvelle Angleterre et les Maritimes) :

- Une augmentation dans les exigences du consommateur envers la qualité des services et les expériences qui lui sont proposées;

- Une préoccupation grandissante pour le bien-être physique et moral entraînant un engouement pour des activités plein air;

- Un intérêt croissant à apprendre et à participer à des expériences éducatives et culturelles lors de séjours de vacances;

- L'importance d'une plage publique bien aménagée et de nouveaux paysages à découvrir dans le choix d'une destination touristique.

D. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le plan de développement de la Baie de Tracadie doit être élaboré autour des orientations suivantes :

i) Le développement récréo-touristique de la région doit être basé sur les ressources propres au milieu;

ii) L'attrait de la Péninsule acadienne comme destination touristique va augmenter au fur et à mesure que des projets de qualité viendront s'ajouter aux «infrastructures» et attraits déjà en place. Le plan de développement pour la Baie de Tracadie doit donc appuyer les orientations déjà identifiées pour la Péninsule;

iii) Les activités de plein air et les activités d'interprétation du milieu sont au coeur du potentiel récréo-touristique de la région d'étude, tant par ses caractéristiques intrinsèques que par les tendances remarquées chez la clientèle touristique;

iv) L'interprétation du milieu devrait s'articuler autour des différents paysages naturels présents et des divers modes d'utilisation de ceux-ci dans le passé, le présent et le futur par les gens de la région;

v) La mise en valeur du territoire à l'étude ne peut reposer sur un seul projet ou attrait majeur mais nécessitera la mise en oeuvre et la coordination de nombreux projets parrainés par des groupes distincts;

vi) Étant donné la nature même des projets «plein air» à être développés, les services et activités à mettre en place s'adresseront aux résidents de la Péninsule acadienne en plus de satisfaire les besoins et intérêts d'une clientèle extra-provinciale.

E. STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR

La stratégie de mise en valeur comporte quatre volets :

- Le cadre organisationnel

  Un comité régional, dont les membres proviendraient du milieu local, devrait être mis sur place pour organiser et coordonner les efforts des deux niveaux de gouvernement et des groupes bénévoles locaux dans la mise en oeuvre du plan de développement;

- La thématique centrale d'interprétation

  Le thème «homme- environnement» doit être interprété et mis en évidence à travers les différents projets récréo-touristiques proposés;

- La cristallisation d'une image de marque

  Il sera important pour l'organisme régional d'introduire un nom pour rassembler les divers projets récréo-touristiques sur une même «image de marque». Le choix de ce nom devrait faire l'objet de discussions au sein du comité régional et possiblement de la population locale;

- Les installations récréo-touristiques de base

  Les éléments suivants devront constituer les points d'ancrage du plan de développement :

- Le nouveau «parc régional» formé par les sites du Parc provincial Val-Comeau, de la Pointe-à-Bouleau et de l'Île au Cheval;
- Le corridor de la Grande Rivière Tracadie;
- Un centre d'accueil pour visiteurs dans le centre-ville de Tracadie qui pourrait en plus servir d'espaces d'exposition et de présentation de thèmes culturels, dont celui de la francophonie;

- La programmation des activités

Le succès du plan de développement repose en grande partie sur la programmation des activités d'interprétation et récréatives dispersées parmi les divers projets suggérés. L'aménagement d'installations «physiques» en soi ne saura créer et maintenir l'intérêt des visiteurs dans le futur; ces installations doivent servir de base pour la présentation de programmes d'interprétation et d'activités récréatives par des animateurs et guides locaux.

F. PLAN DE MISE EN OEUVRE

ZONES PRIORITAIRES

Des concepts d'aménagement ont été préparés pour les deux zones jugées prioritaires pour le développement récréo-touristique de la région :

1) La zone côtière de Tracadie qui s'étend de la Pointe-à-Bouleau jusqu'au Grand Lac, près du centre communautaire du DSL Val-Comeau, et qui comprend la zone d'interprétation des milieux côtiers mentionnés précédemment. Cette zone est jugée de première priorité étant donné l'attraction que représentent la mer et les

paysages côtiers pour les visiteurs et le fait que le Parc provincial Val-Comeau offre déjà certains équipements de base;

2) Le corridor de la Grande Rivière Tracadie qui offre des possibilités très intéressantes pour des activités de pêche sportive, de randonnée pédestre, de ski de fond et d'interprétation du milieu naturel. Cette zone devrait être développée en deuxième priorité, étant donné que le comité régional doit obtenir l'approbation de la Défense nationale pour mettre en oeuvre le plan de développement et que certaines infrastructures de base sont nécessaires, dont l'aménagement d'un chemin d'accès adéquat.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT - ZONE CÔTIÈRE

Les plans 1 de 4, 3 de 4 et 4 de 4 présentés en pochette illustrent les dix-sept projets de développement préconisés pour la zone côtière. Il est recommandé que ces projets soient développés dans l'ordre suivant :

Première priorité à être développée de l'année 1 à 3

- **Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau**, comprenant un centre d'interprétation permanent, des jardins et aménagements extérieurs, et des bâtiments de service à être développés par le Parc provincial Val-Comeau (Ministère du Tourisme, Loisirs et Patrimoine-MTLP). Le coût de construction, sur trois ans, est de l'ordre de 1 300 000 $ et les coûts annuels d'opération sont de l'ordre de 150 000 $;

- **Centre écologique de l'Île au Cheval**, comprenant un pont amovible ou une barge pour relier le site à la Pointe-à-Bouleau, des sentiers sur pilotis, des panneaux d'interprétation et des aménagements extérieurs.

Ce projet sera développé par le comité régional, avec l'assistance du Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie (MRNE) quant à l'acquisition du terrain et la préparation d'un plan de gestion. Les coûts de construction répartis sur trois ans sont de 824 000 $;

- **Parc provincial Val-Comeau**, à être développé par le MLTP, comprenant des nouveaux bâtiments de service, des sentiers sur pilotis et des aménagements extérieurs. Le coût de construction sur deux ans est de 590 000 $.

Deuxième priorité à être développée de l'année 4 à 7

- **Plage - DSL Val-Comeau**, à être entrepris par le DSL Val-Comeau, comprenant des aménagements paysagers, un bâtiment de service, un terrain de jeux et possiblement un restaurant-terrasse (secteur privé). Les coûts de construction sont de près de 100 000 $, sur deux ans, sans le restaurant;

- **Zone d'interprétation du Grand Lac**, à être entrepris par le DSL Val-Comeau avec l'assistance du MRNE, comprenant des sentiers sur pilotis et des panneaux d'interprétation. Le coût de construction est de 231 000 $ sur deux ans;

- **Quai de Val-Comeau**, à être développé en un centre d'interprétation de la pêche côtière par la Coopérative des pêcheurs. Le coût de construction est de l'ordre de 85 000 $, à réaliser sur une période de deux à trois ans;

- **Marina de Sheila**, projet du village de Sheila, comprenant des aménagements extérieurs et l'ajout d'un kiosque d'informations. Le coût est de l'ordre de 200 000 $, sur une période de deux à trois ans;

- **Centre d'interprétation à Tracadie**, projet de la Ville de Tracadie, à inclure dans le nouveau projet d'Hôtel de Ville dans le centre-ville. Le coût est à déterminer.

Troisième priorité à être développée de l'année 7 et après

Les projets suivants pourraient faire l'objet d'efforts locaux lorsque les projets cités plus haut seront en place :

- **Des sentiers piétons et pistes cyclables** à l'extérieur du Parc provincial et dans le DSL Val-Comeau, le DSL Pointe-à-Bouleau, le Village de Sheila et la Ville de Tracadie;

- **Une zone d'interprétation du marais** près du Centre écologique Pointe-à-Bouleau;

- **Des points d'accès à la plage** entre le Grand Lac et le Parc provincial Val-Comeau.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT - ZONE DE LA GRANDE RIVIÈRE TRACADIE

Le concept d'aménagement de la Grande Rivière Tracadie, illustré au plan 2/4 présenté en pochette, repose sur la consolidation des activités récréatives qui s'y déroulent présentement (la chasse et la pêche) et sur l'aménagement de refuges, sentiers de randonnée et de ski de fond, et points d'observation.

Le concept d'aménagement préconise douze projets dont les principaux seraient :

- La préparation d'un plan de gestion pour le corridor de la Grande Rivière (incluant possiblement ces deux bassins versants) par le MRNE et la mise sur pied d'un comité local pour en assurer la mise en oeuvre;

- L'aménagement de plusieurs sites d'interprétation naturelle le long de la rivière;

- L'aménagement de réseaux de sentiers pour la randonnée pédestre, le vélo de montagne et le ski de fond;

- L'aménagement d'un ou de plusieurs sites de camping sauvage;

- L'ensemencement de saumons et truites dans la rivière par le MRNE;

- L'organisation d'un système de "guide de pêches" afin d'exploiter le plein potentiel de la rivière et créer des sources d'emplois additionnels pour la communauté locale.

Les projets de développement suggérés dans le plan de concept seront à revoir en détail lors de l'élaboration du plan de gestion pour le corridor de la rivière par le MRNE.

G. RECOMMANDATIONS

Afin de mettre en oeuvre le plan de développement, le consultant recommande les actions suivantes :

1) **L'acquisition du site de la Pointe-à-Bouleau et de l'Île au Cheval par le MTLP et le MRNE;**

2) **La protection du corridor de la Grande Rivière Tracadie** par le MRNE sous forme d'une «zone naturelle récréative» afin de préserver ce territoire pendant la préparation du plan de gestion;

3) **La mise sur pied d'un comité régional** pour coordonner et gérer la mise en oeuvre du plan de développement récréo-touristique pour la Baie de Tracadie. Ce comité devra regrouper les intervenants qui ont participé à l'élaboration du plan et devra être présidé par une personne de la région. La nouvelle structure administrative qui sera mise en place dans la région offrira un cadre intéressant pour regrouper ces divers intervenants;

4) **La concertation du MTLP et du MRNE dans la préparation d'un plan de gestion pour le Parc provincial Val-Comeau, le Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau et celui de l'Île au Cheval;**

5) **L'augmentation du budget d'opération du Parc provincial Val-Comeau pour inclure l'opération du Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau.** L'ampleur de ce budget est extrêmement importante afin de permettre l'animation et l'interprétation du milieu naturel et de son histoire par des naturalistes et des guides locaux. Cette «animation humaine» est un des éléments essentiels au succès du plan de développement.

EXECUTIVE SUMMARY

A. STUDY OBJECTIVES

The principal objectives of this study are to:

i) define a tourism and recreation strategy for the Baie de Tracadie region so that the region reaches its full tourism, recreational and cultural potential. This strategy will be complementary to others put forward in different parts of the Acadian Peninsula;

ii) outline a series of development projects together with an implementation plan in order to allow the local communities to carry out this strategy in a gradual and coordinated manner.

B. POTENTIAL OFFERED BY THE REGION

An overview of the physical attributes of the region reveals seven (7) zones of interest:

- A coastal zone for intensive recreation, from the Val-Comeau Local Service District Beach to the Val-Comeau Provincial Park;
- A nature interpretation coastal zone, including the Pointe-à-Bouleau and Île au Cheval sites and a salt-water marsh;
- A water activities zone, the bay at the mouth of the Big Tracadie River;
- An outdoor activity corridor along the Big Tracadie River;

- The downtown areas of the Village of Sheila and the Town of Tracadie which offer commercial facilities, popular festivals and heritage interpretation possibilities;

- A day-use outdoor activity area along the banks of the Small Tracadie River;

- A natural wildlife management zone that is the area of Tracadie Bay itself.

C. COMPLEMENTARY STRATEGY

The strategy to be proposed for the Baie de Tracadie region should follow the pre-established directions for tourism development in the Acadian Peninsula and be complementary to the principal attractions already present, such as the Acadian Village at Caraquet and the Maritime Museum at Shippagan.

The provincial and federal governments identified in 1985 three themes to guide tourism development in the Acadian Peninsula: **the Acadian culture, the sea and the outdoor activities.** The first two themes are well presented at the Acadian Village and the Maritime Museum. However, no region at the present time offers a sufficient scope of outdoor activities to constitute a true attraction for outdoor enthusiasts.

The creation of such an outdoor activity "area" should therefore become the principal goal of the tourism strategy for the Baie de Tracadie region. The pursuit of this goal will not only help ensure sound development projects based on the existing resources of the region but will also fit into the global strategy agreed to for the Acadian Peninsula.

The "outdoor activity and nature" theme also fits nicely with the growing trends in the North-American tourism market and more precisely in New Brunswick's prime markets (Québec, Ontario, the New England states and the Maritimes):

- A greater demand for high-quality services and products;
- An increased preoccupation with physical and mental well-being with a corresponding increase in the demand for outdoor activities;
- Increased interest in participating in educational and cultural experiences during one's holidays;
- The importance of public beaches on the ocean and the possibility of discovering new natural landscapes in choosing one's holiday destination.

D. STRATEGIC DIRECTIONS

The following directions must be incorporated into the tourism and recreation strategy for the region:

i) Tourism-recreation developments should be based on the resources found in the region;

ii) The overall attraction of the Acadian Peninsula will increase as a tourist destination as more and more quality projects are developed and added to the basic tourism infrastructure of this region. The development plan for the Baie de Tracadie must therefore reinforce the strategy adopted for the Acadian Peninsula as a whole;

iii) The outdoor activities and nature-cultural interpretation are considered key elements in the tourism and recreation strategy for the Baie de Tracadie region given the intrinsic qualities of the region itself and the "needs" for tourism market;

iv) The different natural landscapes of the region and their use by the local population in the past, present and future are the themes to be developed in the programming of the various development projects;

v) The strategy should call for a number of smaller tourism-recreation projects to be developed by various local groups, rather than one large "mega" project or attraction;

vi) The tourism-recreation projects, by their very nature, will attract visitors from outside the region but will also be of interest to residents within the Province.

E. DEVELOPMENT STRATEGY

The development strategy contains four (4) principal elements:

- Organization Structure

  A regional organization, whose members will be drawn principally from the region, is to be put into place to promote the development strategy, encourage and facilitate project development and coordinate implementation with the two levels of government and the local groups involved;

- Programming Theme

The various aspects of the theme "man and his environment" should be developed and interpreted throughout the projects;

- Marketing Image

It will be important for the regional organization to come up with a name and image for the region which can be used in promotional efforts. The choice of this name and image should be the responsibility of the regional organization;

- Basic Facilities Required

Certain basic facilities will be required in the region to carry out the strategy:

- A new "regional park" to be formed by the Val-Comeau Provincial Park and the Pointe-à-Bouleau and Île au Cheval sites;

- The Big Tracadie River corridor, together with a minimum of basic services (road and trails);

- A tourist information centre (for the region and the Acadian Peninsula) to be located in the downtown area of Tracadie. This centre can be converted into exhibition and/or meeting space for cultural events and themes, such as French culture throughout the world;

- Programming

Programming, in the form of tour guides, naturalists and historians, audio-visual displays and panels, story telling, music and cultural events, will be a key to the success of the development plan. New physical facilities and landscaping will only attract and hold customers for a short period of time, but ongoing, innovative programming can turn visits into memorable experiences and attract repeat visitors.

F. DEVELOPMENT PLAN

PRIORITY ZONES

The development plan calls for tourism-recreation projects to be concentrated into two priority zones:

1) The Coastal zone, from the Pointe-à-Bouleau site to the Grand Lac area, next to Val-Comeau LSD Beach and including the nature-interpretation zone previously mentioned;

2) The Big Tracadie River corridor which offers very interesting possibilities for sports fishing, hiking, cross-country skiing and nature interpretation. This zone should be the second priority for development given that the Regional Organization must obtain permission from National Defence to implement the Development Plan and that the basic road infrastructure needs to be upgraded.

DEVELOPMENT PROJECTS - COASTAL ZONE

Plans 1 of 4, 3 of 4 and 4 of 4 at the end of this report illustrate the development concept for the coastal zone. Seventeen (17) specific projects are proposed for this zone and the recommended phasing is as follows:

First Priority Projects - To Be Developed Between Years 1 and 3

- **Pointe-à-Bouleau Eco-Centre**, including a year-round nature interpretation centre, landscaped grounds, paths and gardens, and service buildings. The Department of Tourism, Recreation and Heritage (DTRH), through the Val-Comeau Provincial Park, will be responsible for this project which will involve construction costs in the order of $1,300,000 over three years and annual operating costs in the order of $150,000 per year;

- **Île au Cheval Eco-Centre**, to be developed by the Regional Organization, with the Department of Natural Resources and Energy (DNRE), providing assistance in acquiring the land and preparing a management plan. This project involves building a movable bridge or a barge, and installing outdoor information panels on the Île au Cheval sand bar for nature interpretation and, more specifically, for bird watching, given that this site is used by the waterfront and by the Piping Plover (an endangered species) for nesting in the early summer. Construction costs of some $824,000 will be spread over a three-year period;

- **Val-Comeau Provincial Park**, to be upgraded by DTRM. Present plans call for the addition of two new service buildings, the construction of a boardwalk to improve beach access, dune restoration

work and the acquisition of a private-owned parcel of land that is "within" the present park boundaries. Construction costs of some $590,000 are foreseen over a two-year period.

Second Priority Projects - To Be Developed Between Years 4 to 7

- **Beach Area - Val-Comeau LSD**, to be undertaken by the Val-Comeau LSD. This project includes landscaping works, a service building, a playground and, possibly, a restaurant with exterior terrace (to be built by the private sector). Construction costs will be in the order of $100,000 over a two-year period, excluding the costs associated with the restaurant;

- **Grand Lac Interpretation Area** to be undertaken by the Val-Comeau LSD with technical assistance from the DNRE in preparing a management plan and the necessary information panels, etc. The project involves a boardwalk system in and around this marsh area, with information panels and small rest areas located at various points. Construction costs are estimated to be close to $231,000, spread over a two-year period;

- **Val-Comeau Wharf** to be upgraded into a coastal fisheries "interpretation centre" with exhibits and demonstrations on the history of coastal fishing in the region, the fish species involved, the equipment and techniques used, a fish counter for the sale of fresh fish, a tour of a typical fishing boat and, possibly, boating trips from the wharf. This project should be the responsibility of the local fishermen's cooperative. Modest costs in the order of $85,000 are assumed to clear up and upgrade an existing building and it is assumed that this project will require a two- to three-year period to get under way;

- **Sheila Marina**, a project to be undertaken by the Village of Sheila. This project involves exterior landscaping (as per plans already prepared by the Village) and the addition of an information kiosk. Construction costs are in the order of $200,000 over a two-year period;

- **Tracadie Information Centre**, a project to be undertaken by the Town of Tracadie and involving an information counter and exhibition space in the new Town Hall project. Costs for this project have yet to be determined.

Third Priority Projects - To Be Undertaken at Year 7 and Beyond

The following projects should be undertaken by local groups once the first and second priority projects are under way:

- **Bicycle and walking paths** near the Val-Comeau Provincial Park and the Val-Comeau Beach area, within the Pointe-à-Bouleau LSD, the Village of Sheila and the Town of Tracadie;

- A **salt-water marsh nature interpretation area** near the Pointe-à-Bouleau Eco-Centre;

- **Beach access points and rest areas** between the Grand Lac and the Val-Comeau Provincial Park.

DEVELOPMENT PROJECTS - BIG TRACADIE RIVER CORRIDOR

The development concept for the Big Tracadie River corridor, illustrated on plan 2 of 4 at the end of this document, calls for improvements for certain recreational activities that already take place there as well as the addition of

walking, mountain-hike and cross-country skiing trails, observation areas and rest areas.

Twelve (12) projects are shown on the concept plan, the principal ones being the following:

- An overall management plan for the corridor (to be prepared by the DNRE) to identify in detail the preservation areas, the location of trails and river access points, the types of visitors services to be provided, etc. This should be followed by the formation of a local group to undertake the specific development projects;

- A number of nature observation-interpretation sites along the river;

- A network of hiking, mountain-hike and cross-country ski trails;

- One or more camping sites with minimal services;

- **Fish hatcheries** for salmon and trout to be undertaken by the DNRE;

- **A system of fishing and nature guides** to accompany visitors along the river, rather than the establishment of more traditional fishing camps. Such a "guide system" will require less capital investment and will provide local services of seasonal employment.

The above projects and the others shown on the concept plan will need to be reviewed by the DNRE during the management planning phase. The regional organization formed to implement the development plan for the coastal zone should assist the DNRE in putting together groups of local naturalists, fishing

and hunting enthusiasts to oversee the development plan for the Big Tracadie River.

G. RECOMMENDATIONS

The Consultant recommends that the following priority actions be undertaken in order to implement the tourism-recreation strategy for the Baie de Tracadie region:

1) **The acquisition of the Pointe-à-Bouleau and Île au Cheval sites by the DTRH and DNRE;**

2) **The immediate protection of the Big Tracadie River corridor by the DNRE.** This can be done by classifying this corridor, enclosed within the two drainage basins of the river, as a "preservation-recreation" zone in which no development is allowed until a management plan has been prepared by the DNRE. Such an action is urgently required in order to freeze any "resource exploitation" projects that may be initiated in the short term once the jurisdictional question for this corridor has been settled;

3) **The creation of a Regional Organization to oversee and coordinate the implementation of the development strategy.** This organization should bring together the various representatives of local governments and special interest groups in the region who have participated in this present study. The new administrative structure being proposed for the region should be seen as an ideal opportunity of bringing together the various "actors" who should have input into the tourism and recreational development of the region;

4) **Coordination of the efforts of the DTRH and DNRE in preparing management plans for the Val-Comeau Provincial Park and the Pointe-à-Bouleau and Île au Cheval sites.** It will be important for these two government departments to work closely together in preparing the detailed plans for these three sites and in coordinating the capital works and the eventual programming efforts in order to create a true "regional park" in the coastal zone;

5) **A substantial increase in the operating budget of the Val-Comeau Provincial Park.** This will be necessary for adequate programming in the two Eco-Centres and in the Val-Comeau Provincial Park. Such programming, which will call for local naturalists, historians and park interpreters in addition to static displays and pamphlets, is crucial in attracting today's tourist market and ensuring repeat visits.

1.0 INTRODUCTION

La Société d'aménagement régional et ses divers partenaires ont octroyé un mandat à Daniel Arbour & Associés afin de réaliser un plan stratégique de développement récréo-touristique de la région de la Baie de Tracadie.

1.1 LE MANDAT

Les principaux objectifs visés par la Province dans cette étude sont :

1) **le plein développement du potentiel touristique**, récréatif, culturel et patrimonial de la région;

2) l'évaluation des projets proposés par les groupes locaux et autres afin de les intégrer dans **une stratégie globale** pour la région, et ce, en tenant compte des questions de marché local et touristique ainsi que des considérations financières.

1.2 LOCALISATION

La zone d'étude est située au sud-est de la Péninsule acadienne. Elle correspond à un rectangle d'environ 15 kilomètres de largeur par 30 kilomètres de profondeur. À l'est, il est délimité par le cordon littoral s'étendant de Green Point à la Pointe-à-Barreau, au sud par la frontière des comtés de Gloucester et de Northumberland, à l'ouest par une ligne arbitraire située à environ 30 kilomètres de la côte, et au nord par la frontière des paroisses d'Allardville et Saumarez, ainsi que par les routes 360, 135 et 11. La carte 1.1 permet de visualiser précisément la localisation du territoire étudié.

Baie de Tracadie
Plan stratégique
de développement récréo-touristique

Localisation de l'aire d'étude

Carte 1.1

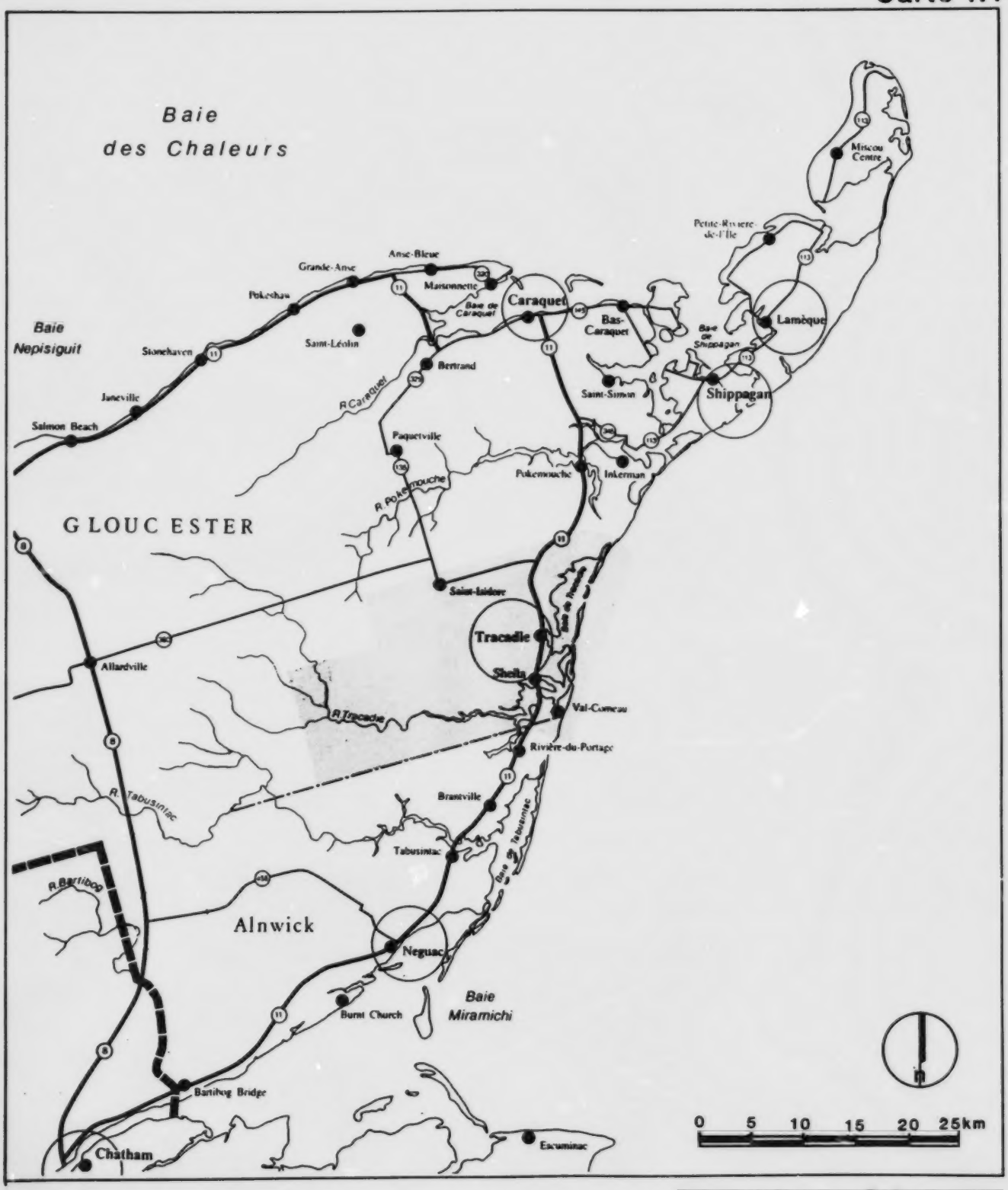

Daniel Arbour & Associés

1.3 L'APPROCHE

Ce mandat se divise en deux parties. La première partie de notre travail vise essentiellement à établir une stratégie de mise en valeur du territoire et constitue l'objet des chapitres 1 à 6.[1]

Les chapitres 7, 8 et 9 du rapport portent une attention plus particulière sur la mise en oeuvre de la stratégie d'un point de vue organisationnel en termes de projets spécifiques à réaliser dans le temps.[2]

Ce rapport se présente comme suit :

- On débute par une évaluation du milieu naturel et culturel qui permettra d'identifier les potentiels qu'offre la région en terme de ce qu'il y a à voir et à comprendre dans la région. Cette évaluation débouche sur l'identification préliminaire d'un thème d'interprétation central (chapitre 2);

- Une évaluation des potentiels d'activités récréo-touristiques permet d'identifier ce qu'il y a à faire dans la région. Cette évaluation, jumelée à notre évaluation du milieu naturel et culturel, nous amène à proposer une vocation pour différentes zones à l'intérieur de la région d'étude (chapitre 3);

- L'étude se tourne alors vers une discussion sur le contexte dans lequel évolue la région sur le plan touristique et le positionnement qui devrait être privilégié (chapitre 4);

---

1 Un premier rapport d'étape incluant ces chapitres fut présenté au Comité d'études, décembre 1990.

2 Un deuxième rapport fut présenté en mai 1991.

- Ces travaux nous conduisent à proposer des constatations d'ordre général sur les orientations stratégiques qui devraient être privilégiées (chapitre 5);

- Une stratégie de mise en valeur est proposée, reposant sur quatre volets : le cadre organisationnel, un thème central d'interprétation, les installations récréo-touristiques et la programmation d'activités (chapitre 6);

- Un plan de mise en oeuvre est présenté, basé sur des concepts d'aménagement récréo-touristique pour la zone côtière et pour la Grande Rivière Tracadie (chapitre 7);

- Les divers projets envisagés pour la zone côtière sont décrits en détail sous forme de fiches décrivant les composantes du projet, les coûts de réalisation, l'année de réalisation suggérée, l'organisme impliqué et les actions à prendre pour en assurer la mise en oeuvre (chapitre 8);

- Les recommandations du consultant touchant la structure organisationnelle et les actions prioritaires à entreprendre.

2.0 ÉVALUATION DU MILIEU NATUREL ET CULTUREL

L'objectif de cette section est d'identifier les éléments présentant un intérêt pour l'interprétation dans la région de Tracadie-Sheila. L'étude vise donc à cibler les composantes écologiques et patrimoniales pouvant s'insérer dans un volet interprétation à l'intérieur d'un plan de développement touristique.

L'étude n'aspire pas à produire un inventaire exhaustif des composantes du milieu. Elle cherche plutôt à identifier celles qui présentent un intérêt plus marqué et à produire une esquisse qui permettra de faire avancer la réflexion sur les axes de développement récréo-touristiques de la région.

Nos conclusions sont basées principalement sur les informations que nous avons pu recueillir lors de séjours dans la région et au cours desquels nous avons rencontré divers intervenants. Nous avons également mis à profit la documentation qui nous a été remise à l'occasion de ces visites et dans les semaines qui ont suivi[1].

Ce chapitre débute avec deux sections identifiant respectivement les potentiels d'interprétation du milieu naturel et patrimonial. Par la suite, des suggestions pour un concept intégrateur d'interprétation sont présentées.

---

1 Les principaux documents utilisés pour l'élaboration de la présente section : BASQUE M., BOURGEOIS R., KERRY D.(1982). Deux siècles de particularismes : Une histoire de Tracadie. CAPPA (1984). Zone littorale, Péninsule acadienne, N.-B. : inventaire des sites et politiques d'aménagement.
DESLOGES C. (1979). Les ressources naturelles du parc national de Kouchibouguac.
LANDRY Nicolas (1982). Aspects socio-économiques des régions côtières de la péninsule acadienne (Nouveau-Brunswick) 1850-1900.
MARITIME RESOURCE MANAGEMENT SERVICES (1981). Ecological Land Classification.

2.1 LES POTENTIELS D'INTERPRÉTATION DU MILIEU NATUREL

L'objectif de ce chapitre est d'identifier sommairement les principaux processus et composantes naturels qui pourraient être exploités à l'intérieur d'un programme d'interprétation. Comme nous l'avons mentionné, la liste n'est évidemment pas exhaustive mais constitue un aperçu permettant de dégager, plus loin dans ce document, certaines pistes de développement pour les activités d'interprétation en Tracadie.

Afin de faciliter la consultation des données recueillies, cette présentation débute par la description générale du milieu. Une liste s'ensuit par après des potentiels d'interprétation et finalement les angles particuliers pour la région de Tracadie. Les lecteurs peuvent se référer aux cartes 2.1 et 2.2 afin de faciliter la compréhension.

2.1.1 L'ensemble du territoire étudié

L'analyse de la classification écologique du territoire permet de développer une certaine vue d'ensemble du milieu naturel de la région d'étude. Cette analyse facilite la compréhension globale de la structure et de la dynamique du territoire pour les domaines de la géologie, du climat, des sols et de la flore. Les données de la classification écologique ne touchent cependant pas à toutes les composantes du milieu. Il pourrait donc être utile d'obtenir des informations plus précises sur certaines de ces composantes et, plus particulièrement, sur la faune et les habitats d'eaux douces. Ces nouvelles données pourraient permettre de tracer un portait plus précis de la région. Néanmoins, les informations actuelles permettent d'identifier certains potentiels pour l'interprétation de l'ensemble du territoire.

Carte 2.1 Legende

1 SYSTÈME CÔTIER

- Variations des marées de 2 mètres.
- Relief bas (dunes et iles de cordon littoral en plus de quelques falaises basses de 3 mètres derrière les plages au nord et au sud de la zone d'étude).
- Vagues généralement à faible énergie à cause des vents dominants continentaux (sud à nord-ouest).
- Littoral traversé par deux goulets, ceux de la Petite et de la Grande Rivière Tracadie.

2 DISTRICT ÉCOLOGIQUE DE LA PLATE FORME CÔTIÈRE BASSE

- Drainage pauvre à rapide
- Topographie plate à légèrement ondulée
- Altitude de 0 à 30.5 mètres au-dessus du niveau de la mer
- Végétation dominée par les épinettes et le sapin baumier sur les sols bien draines, de mélèze sur les sols argileux et de cèdres sur les sites humides.

3 DISTRICT ÉCOLOGIQUE DU BASSIN DE DRAINAGE CÔTIER

- Drainage modérement bon à bon
- Topographie variable: plat, dôme, ondulée, pentes abruptes
- Altitude de 0 à 45.75 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les altitudes plus faibles correspondent aux cours d'eau.
- Végétation dominée par les fôrets d'épinettes et de sapin baumier avec des peuplements de feuillus intolérants ainsi que des petits peuplement de pin gris.

4 DISTRICT ÉCOLOGIQUE DU PLATEAU CARBONIFÈRE

- Drainage bon à rapide
- Topographie variable: large plateau plat ou ondulé creusé par les rivières.
- Altitude de 30.5 à 90 mètres au-dessus du niveau de la mer.
- Végétation dominée par des peuplements d'épinettes et de sapin baumier ainsi que par des peuplements de feuillus tolérants.

Le système côtier et les districts écologiques

Carte 2.1

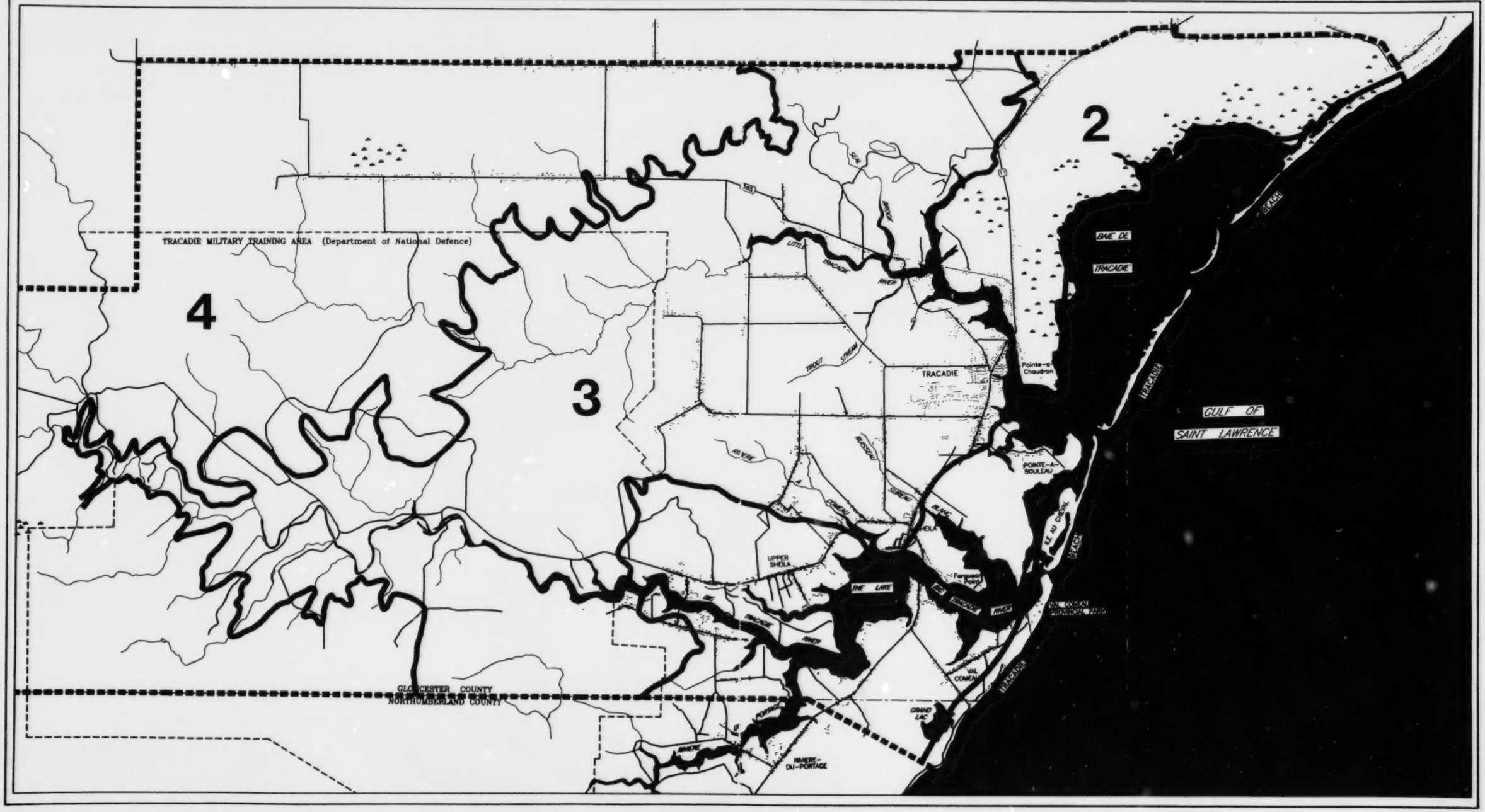

Carte 2.2 Légende

L: LITTORAL

L1 Rochers côtiers bas (3m.)
Plages étendues

L2 Cordons littoraux (bancs de sable et îles)
Dunes peu élevées
Estuaire d'eau plus chaude et peu profonde à l'arrière côte

L3 Cordon littoral large
Vastes étendues de tourbières derrière les côtes

C: PLATE-FORME CÔTIÈRE BASSE

C1 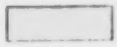 Bassin de drainage inférieur de la Grande Rivière Tracadie
– Epinettes–sapin

C2 Territoire plat à l'embouchure de la Petite Rivière Tracadie bordant la Baie de Tracadie
– Epinettes–sapin, Mélèze, Cèdre

C3 Territoire plat
– Epinettes–sapin, Mélèze, Cèdre

C4 Crête basse et allongée
– Epinettes–sapin

B: BASSIN DE DRAINAGE CÔTIER

B1 Plateau large et plat profondément creuse par la Grande Rivière Tracadie
– Pin gris, feuillus intolérants et Epinettes–sapin

B2 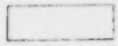 Territoire en forme de dôme, pentes abruptes en périphérie, Tracadie et Sheila y sont situées
– Epinettes–sapin, feuillus intolérants, feuillus tolérants, terres urbanisées et agricoles

B3 Bassin de drainage de la Petite Rivière Tracadie
– Epinettes–sapin, Pin gris, feuillus intolérants

B4 Bassin de drainage du Ruisseau Gaspareau
– Epinettes–sapin, feuillus tolérants

(suite) Carte 2.2 Légende

P: PLATEAU CARBONIFÈRE

P1 Large plateau plat profondément creusé par le Grande Rivière Tracadie
- Epinettes–sapin, Pin gris et feuillus intolérants

P2 Région en forme de dôme
- Feuillus tolérants

P3 Large plateau plat profondément creusé par les nombreux tributaires de la Rivière Pokemouche
- Epinettes–sapin, feuillus intolérants

P4 Complexe de monticules à flancs abruptes
- Feuillus tolérants, feuillus intolérants

H: MILIEUX HUMIDES

H1 Tourbière primaires: petite tourbière couverte d'arbres et restreinte aux dépressions
- Sphaigne et lande

H2 Tourbière secondaire: tourbière de petite à grosse pouvante se développer au delà des dépressions et des bassins
- Sphaigne et Canneberge (Vaccinium sp.)

H3 Tourbière tertiaire: Grosse tourbière se développant au–dessus des limites de la nappe d'eau
- Sphaigne et Canneberge (Vaccinium sp.)

H4 Marais salé dominé par Spartina sp.

Carte 2.2

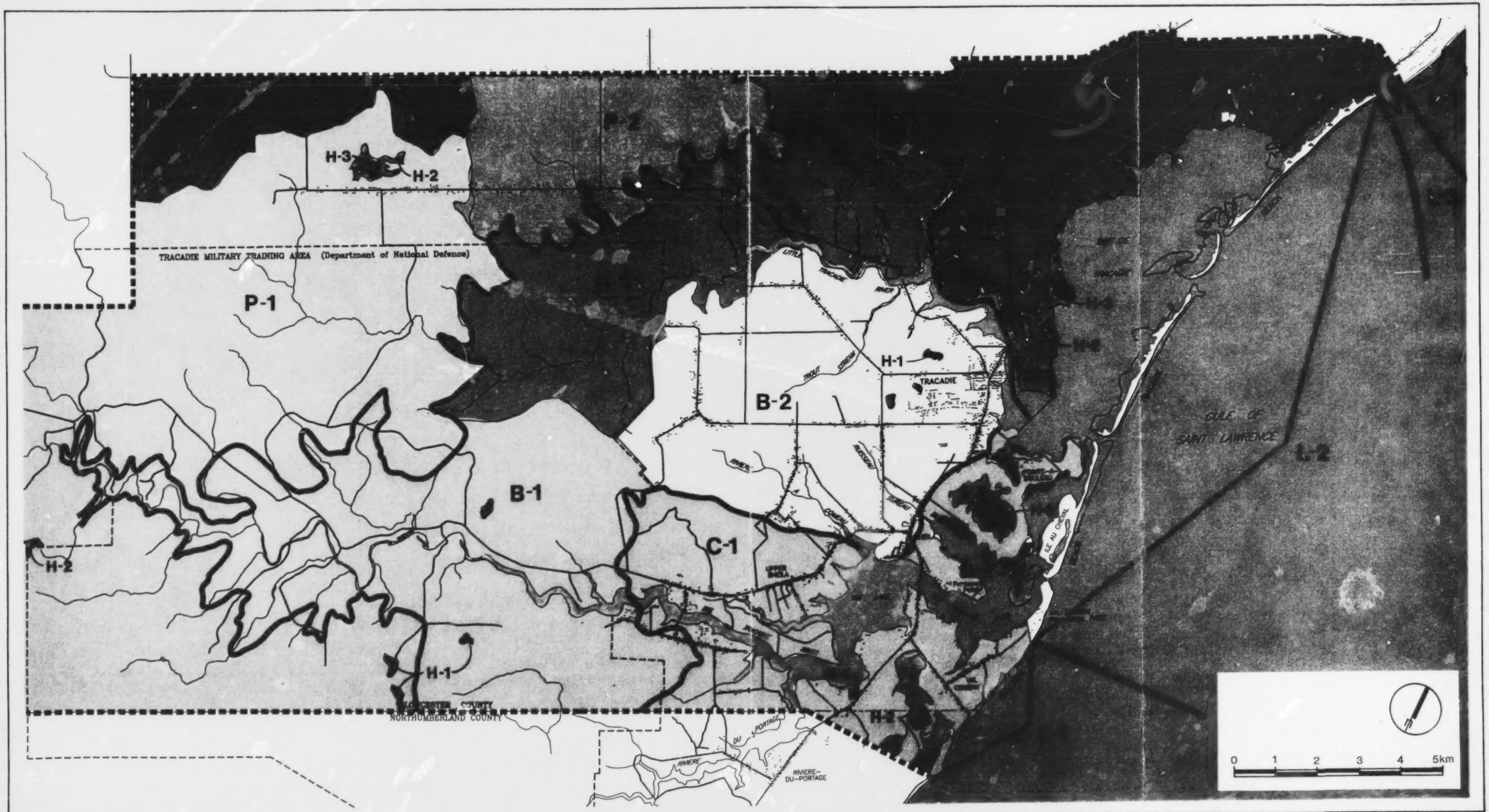

Daniel Arbour & Associés

Potentiels d'interprétation

- Les événements de l'histoire géologique (formation des mers, sédimentation, glaciation, érosion, soulèvement et abaissement du continent) et les formes de territoire en résultant;

- L'assise rocheuse et les matériaux de surface découlant de l'histoire géologique (grès et schistes, sables et graviers marins, sables et graviers glaciaires, argiles fluvio-marines);

- L'utilisation par l'humain des matériaux produits par cette histoire géologique (carrières et sablières);

- La genèse et le développement des bassins hydrographiques de la Grande et de la Petite Rivière Tracadie, les liens entre les parcours de ces cours d'eau et la géologie;

- Le développement des différents milieux et habitats en fonction de l'histoire géologique, de l'hydrographie et du climat;

- La flore de l'aire d'étude et les adaptations des espèces végétales aux différentes conditions écologiques déterminées par l'histoire géologique et le climat;

- La flore de l'aire d'étude et les facteurs influençant sa distribution selon une série depuis la côte jusqu'aux terres intérieures : conifères, forêts mixtes, feuillus intolérants, feuillus tolérants;

- La faune de l'aire d'étude, ses adaptations aux différents habitats et la capacité de certaines espèces animales de passer d'un habitat à un autre;

- Le déploiement des agglomérations humaines en fonction de la répartition des différentes ressources naturelles sur le territoire;

2.1.2 Le cordon littoral

La côte, au relief bas et peu marqué, se caractérise par la présence d'un long cordon littoral coupé par quelques goulets. Ce cordon est formé presqu'exclusivement de bancs de sables, d'îles de sables et de dunes. Sur une petite portion près de Pointe-à-Barreau, on retrouve cependant des affleurements de grès de l'assise rocheuse. Le cordon littoral agit comme une barrière permettant le maintien et le développement des zones marécageuses bordant la Baie de Tracadie.

2.1.2.1 Potentiels d'interprétation

Facteurs géophysiques en cause :

- La géologie et son influence sur la localisation du cordon littoral;
- Les dépôts de graviers et sables par les courants marins;
- Les dépôts de sable par le vent.

Évolution dynamique :

- L'évolution dans le temps de la configuration du cordon littoral;
- Le dynamisme évolutif particulier à l'emplacement des goulets où les courants sont plus rapides;

- L'équilibre dynamique entre les entrées de sable à marée montante et les sorties de sable à marée descendante;
- Les mélanges entre le sable de la mer et les sédiments des rivières;
- Les zones de dépositions et celles d'érosion;
- L'importance de la présence du cordon littoral pour la création des lagunes.

Flore :

- Les espèces pionnières adaptées pour survivre aux tempêtes de sable, à la sécheresse, au vent et au sel;
- Les adaptations spécifiques, telles les rhizomes allongés de l'Ammophile, qui lui servent à s'alimenter en eau tout en lui permettant de fixer les dunes mobiles.

Faune :

- Les différentes espèces d'oiseaux de rivage et, plus particulièrement, le pluvier siffleur qui niche sur le cordon littoral;
- La plus importante aire de nidification du pluvier siffleur de la région est située sur le cordon littoral de la Pointe-à-Bouleau;
- Les oiseaux maritimes que l'on peut observer à partir du cordon littoral (eider, macreuse, huart, etc.).

Utilisation par l'humain :

- Les sablières, la récréation en véhicules tout-terrain et les différents impacts de ces usages;
- Les difficultés de navigation dans les eaux généralement peu profondes et aux fonds changeants.

2.1.2.2 Aspects particuliers à mettre en valeur

- Le pluvier siffleur, son écologie et la protection de son habitat en relation avec les différents types de perturbations des dunes (perturbations plus visibles dans les secteurs de Pointe-à-Barreau, Val-Comeau et Green Point);
- Les problèmes de navigation associés à la présence de goulets et de zones d'eau peu profonde;
- L'impact des problèmes de la navigation sur l'économie de la région à différentes époques (nuisance pour la pêche et l'industrie forestière : les gros bateaux ne pouvaient se rendre facilement aux quais situés derrière le cordon littoral).

2.1.3 Le système estuarien

Ce système est caractérisé par la rencontre de l'eau douce et de l'eau de mer. Il est défini comme étant une masse d'eau semi-fermée qui est en relation libre avec la pleine mer et à l'intérieur de laquelle il est possible de mesurer l'eau de mer diluée avec l'eau douce dérivant du drainage des terres (DESLOGES, 1984). Ce système est probablement le plus riche de la région au niveau biologique. Il comprend principalement deux éléments : les lagunes et les estuaires de rivières. Les lagunes les plus importantes sont celles de la Baie de Tracadie, alors que les seuls estuaires importants sont ceux de la Grande et de la Petite Rivière Tracadie. Ces deux estuaires sont en communication par un canal étroit derrière le cordon littoral de la Pointe-à-Bouleau.

2.1.3.1 Potentiels d'interprétation

Phénomènes physiques dans l'estuaire :

- Les marées montantes et descendantes, ainsi que les courants variables qu'elles introduisent en relation avec les courants des rivières;
- La rencontre de l'eau salée et de l'eau douce (mélange ou glissement de la nappe d'eau salée sous la nappe d'eau douce);
- Les variations du taux de salinité dans le temps et dans l'espace en fonction du mouvement des marées;
- Les phénomènes d'érosion et de sédimentation (sédiments de roches et graviers dans les régions aux courants forts, sédiments de sables dans les régions aux courants plus faibles et sédiments de sables mêlés de vase dans les lagunes;
- La bathymétrie du système estuarien.

Écologie comparée des lagunes et des estuaires :

- Les similitudes et les divergences entre les différentes composantes de ces écosystèmes;
- Les liens existant entre les lagunes et les estuaires.

Flore :

- Les adaptations des plantes au milieu aquatique;
- Les facteurs influençant la distribution des plantes aquatiques (type de substrat, profondeur de l'eau, circulation de l'eau et taux de salinité de l'eau).

Faune :

- L'utilisation des lagunes comme aire d'alimentation par les oiseaux de rivage;
- L'utilisation des marais salés pour la nidification de la sauvagine;
- L'utilisation du système estuarien pour l'alimentation balbuzard et du grand héron (le balbuzard niche entre autres à la Pointe-à-Bouleau);
- L'écologie des espèces de poissons anadromes et catadromes (passages migratoires du saumon atlantique, du gaspareau et de l'anguille d'Amérique);
- Les adaptations des poissons anadromes et catadromes pour survivre aux changements du taux de salinité;
- L'écologie des invertébrés aquatiques et, particulièrement, celle des coques, des huîtres, des palourdes et du homard (les populations sont surtout concentrées dans la Baie de Tracadie).

Utilisation par l'humain :

- L'exploitation commerciale et sportive de la faune du système estuarien pour l'alimentation;
- L'utilisation des rivières et de l'estuaire comme voies de communication par la navigation.

2.1.3.2 Aspects à mettre en valeur

- L'exploitation commerciale des poissons (méthodes de pêche au filet pour le gaspareau et l'anguille d'Amérique) et les effets de cette pêche sur les autres composantes de la communauté piscicole;

- L'utilisation historique de la Grande Rivière Tracadie et de la Petite Rivière Tracadie pour le flottage du bois, et l'impact de cette pratique sur le système estuarien;

- Dans le passé, la surexploitation du capelan pour l'engraissement des terres et l'effet de cette pratique sur la diminution des populations de morues;

- L'assèchement des zones marécageuses pour l'agriculture et son impact sur le système estuarien;

- Les localisations stratégiques de Tracadie et Sheila pour profiter au maximum des ressources de l'estuaire;

- Les obstacles naturels rendant difficile la navigation dans les eaux de l'estuaire;

- Les effets possibles de la communication épisodique entre les eaux des estuaires de la Grande et de la Petite Rivière Tracadie.

2.1.4 Les habitats d'eau douce

Les principaux habitats d'eau douce du territoire sont la Grande et la Petite Rivière Tracadie, ainsi que les nombreux tributaires alimentant ces deux rivières. On retrouve sur le territoire étudié un seul lac relativement important, le Grand Lac, situé dans le secteur de la Pointe-à-Barreau.

2.1.4.1 Potentiels d'interprétation

Caractéristiques physiques :

- Les limites des bassins versants et la configuration des plans et cours d'eau en rapport avec la géologie;
- La bathymétrie des plans et cours d'eau (présence de fosses) en relation avec la géologie et le relief, et l'effet de cette bathymétrie sur les courants;
- Les différences de caractéristiques physiques entre les eaux vives et les eaux calmes des rivières et ruisseaux (fonds de roches et graviers et les fonds sableux et vaseux);
- Les gradients de température liés à la profondeur et tout le long des cours d'eau.

Flore :

- Les zones et les conditions les plus favorables au développement du phytoplancton et du périphyton;
- La classification et les rôles écologiques du phytoplancton et du périphyton;
- Les différents types de successions végétales depuis l'eau libre vers la terre et les conditions déterminant ces différences (courant, substrat, etc.).

Faune :

- L'écologie des poissons d'eaux douces et particulièrement celle de la truite mouchetée dont on fait la pêche sportive;
- L'utilisation des eaux douces par le martin-pêcheur et la sauvagine;

- L'écologie du castor, de la loutre des rivières, du rat musqué et des petits mammifères préférant les habitats forestiers à proximité des cours d'eau.

Utilisation par l'humain :

Exploitation de la faune pour l'alimentation (poissons) et la fourrure (mammifères).

2.1.4.2 Aspects à mettre en valeur

- L'utilisation historique de la Grande et de la Petite Rivière Tracadie pour le flottage du bois et l'impact de cette pratique sur les rivières;

- La toponymie des cours d'eau en rapport avec les composantes du milieu naturel : Trout Stream, Caribou Brook, Ruisseau Sureau Blanc, Clearwater Brook, Ruisseau Gaspareau, Meadow Brook, Bear Brook, etc.;

- Les travaux d'amélioration d'habitats du poisson effectués sur la Grande Rivière Tracadie.

2.1.5 Les milieux humides

On retrouve deux grands types de milieux humides dans la région : les tourbières qui se développent dans les dépressions où le drainage est mauvais, et les marais salés qui se développent dans les lagunes.

Les tourbières sont nombreuses. Les plus importantes sont situées au niveau de la plate-forme côtière basse, respectivement dans les secteurs de

Pointe-à-Barreau, Pointe-à-Bouleau, Pointe-à-Chaudron, Losier Settlement, Green Point et Upper Tilley Road. (Voir carte 3 pour plus de détails.)

Les marais salés les plus importants sont situés dans une zone continue comprenant les rives du Ruisseau Sureau Blanc, la Pointe-de-l'Ile et la Pointe-à-Bouleau, ainsi qu'au fond de la Baie de Tracadie dans le secteur de Green Point. (Voir carte 3 pour plus de détails.)

2.1.5.1 Potentiels d'interprétation

a) Les tourbières

Classification des tourbières :

Trois systèmes écologiques de tourbières sont définis selon leur situation en ce qui concerne la dépression du terrain et le niveau de la nappe d'eau :

- Tourbière primaire (Voir H1 sur carte 3.)
  - Petite tourbière couverte d'arbres et restreinte aux dépressions;

- Tourbière secondaire (H2)
  - Tourbière de petite à grosse pouvant se développer au-delà des dépressions et des bassins;

- Tourbière tertiaire (H3)
  - Grosse tourbière se développant au-dessus des limites de la nappe d'eau.

Flore :

- Le tapis flottant constitué de sphaigne;
- Les adaptations des plantes au milieu acide des tourbières;
- Les éricacées vivant en symbiose avec des mycorhizes pour la fixation de l'azote;
- Les plantes dites «carnivores» qui prélèvent certains éléments nutritifs par la décomposition de petits invertébrés (insectes et araignées) qu'elles capturent par divers systèmes;
- Les successions végétales, très évidentes dans ces milieux.

Utilisation par l'humain :

L'exploitation commerciale des tourbières.

b) Les marais salés (H4)

Conditions de développement :

La présence de zones inondables sur les rives basses des estuaires et des lagunes où se sont accumulés des sédiments très fins, mélangés à de la matière organique.

Flore :

- La grande productivité du marais;
- L'écologie du genre de plantes le plus important : spartina;

- L'adaptation de la flore aux conditions changeantes du milieu dans le temps et dans l'espace (actions des marées, taux de sel et drainage du sol);
- La distribution des plantes par bandes en fonction de ces changements.

Faune :

- La diversité des oiseaux utilisant les marais salés;
- L'utilisation des marais salés comme aire de nidification pour la sauvagine et l'écologie de ces espèces;
- L'utilisation des marais salés comme aire de repos et d'alimentation lors des migration de la bernache du Canada.

Utilisation par l'humain :

- La chasse à la sauvagine;
- L'assèchement des marais pour l'agriculture et l'urbanisation, et l'impact de cette pratique sur la qualité du milieu.

2.1.5.2 Aspects à mettre en valeur

Les données recueillies lors de l'étude ne permettent pas d'identifier les aspects particuliers à la région.

2.1.6 Les forêts

La majeure partie du territoire étudié est couverte de forêts. La forêt climatique de la région devrait normalement être de type «pruche, pin blanc, feuillus nordiques». Cependant, la couverture végétale la plus importante est

celle des conifères : association des épinettes et du sapin baumier, pin gris et mélèze. Toutefois, leur importance va généralement en diminuant selon un continuum allant de la côte vers l'intérieur des terres. Les types de couverts forestiers dominant chacun des systèmes écologiques apparaissent à la légende de la carte 3.

Notre connaissance du milieu forestier se limite à ses grandes caractéristiques écologiques et à la distribution générale des groupes forestiers. Nous ne pouvons cependant pas préciser les localisations exactes des divers peuplements.

2.1.6.1 Potentiels d'interprétation

Les associations végétales forestières :

- Le lien entre les quatre associations végétales principales des forêts et les arbres caractéristiques de ces associations :
  - Grande fougère, kalmia à feuille étroite **et** épinettes, sapin baumier;
  - Mousse schreber, kalmia à feuille étroite **et** épinette, mélèze;
  - Grande fougère **et** feuillus intolérants;
  - Fougère, érable de Pennsylvanie **et** feuillus tolérants.
- Les conditions du milieu favorisant l'apparition de ces groupements;
- Les différents types de forêts se succédant avant de revenir à la forêt climatique, et les facteurs déterminant ces associations plus temporaires.

Écologie des habitats forestiers :

Les liens entre les composantes physiques (relief, sol, drainage, lumière), la flore et la faune des forêts.

Utilisation par l'humain :

- L'exploitation du gibier pour la chasse;
- L'exploitation de la forêt pour la coupe de bois;

- Les effets de ces activités sur les habitats forestiers;
- Les tendances de l'évolution des forêts ayant subi des coupes.

2.1.6.2 Aspects à mettre en valeur

- L'utilisation à différentes époques de certaines essences forestières en fonction de besoins particuliers (construction de bateaux, d'habitations, chauffage, exportation pour obtenir des capitaux);

- Les liens entre ces activités et l'état de la forêt;

- Les liens entre ces activités et l'économie de la région.

2.1.7 Milieu marin

Le milieu marin de la région est typique du détroit de Northumberland.

2.1.7.1 Potentiel pour l'interprétation

Caractéristiques physiques :

La dynamique physique (les fonds, les courants, le brassage des eaux, les gradients de température, les marées) et les liens entre ces données physiques.

Flore :

- L'écologie du phytoplancton et des algues;
- Les différences entre les algues et les plantes aquatiques;
- Les adaptations des algues au milieu marin.

Faune :

- L'écologie des différents animaux : zooplancton, mollusques, crustacés, poissons et mammifères, et leurs liens à travers la chaîne alimentaire;
- Les liens entre les différentes composantes du milieu marin : les fonds, les marées, les courants, la flore (phytoplancton et algues) et la faune (zooplancton, poissons, mollusques, etc.).

Utilisation par l'humain :

L'exploitation des animaux et les relations entre cette exploitation et la dynamique du milieu marin.

2.1.7.2 Aspects à mettre en valeur

Les données obtenues lors de l'étude ne permettent pas d'identifier les traits caractéristiques pour la région de Tracadie, tant pour la lithologie ou les

autres caractéristiques physiques du milieu que pour la faune et la flore marines.

2.2 LES POTENTIELS D'INTERPRÉTATION HISTORIQUE

Ce chapitre présente de façon sommaire les potentiels d'interprétation à caractères historique et patrimonial. La présence physique d'éléments patrimoniaux sur le territoire est peu importante; les commentaires recueillis lors de la visite ont fait ressortir leur absence presque totale. Par contre, l'histoire de Tracadie recèle une foule de faits et de notions potentiellement interprétables et intéressantes pour le visiteur. C'est donc essentiellement sur cette richesse historique que s'élabore la liste des potentiels fournie plus loin.

Le présent chapitre débute avec un condensé de l'histoire de la région qui permet déjà de discerner certains éléments-clés pour l'interprétation. Par la suite, ces aspects importants sont identifiés et accompagnés d'une liste des potentiels ainsi que d'une note sur les sites historiques qui leur sont rattachés, lorsqu'il y a lieu.

2.2.1 Histoire de Tracadie

L'histoire de Tracadie débute bien avant l'arrivée de l'Homme blanc. Des fouilles archéologiques ont permis de confirmer la présence amérindienne dans la région dès l'an 925 après Jésus-Christ. Les objets trouvés correspondent à des emplacements d'abris temporaires ou de wigwams et ils témoignent d'échanges avec le Labrador (KEENLYSIDE, D., KEENLYSIDE, J., 1976).

Le nom «Tracadie» dérive d'ailleurs du mot micmac «telagadik» qui désigne un lieu de campement. Ce nom convient bien au type d'utilisation que les

Micmacs faisaient de la région : établissement de campements à l'embouchure des rivières pendant la belle saison, pour la pêche et la cueillette des baies et des noix, et établissement de campements en forêt durant l'hiver afin de pratiquer la chasse à l'orignal, à l'ours et au castor (BASQUE, M., BOURGEOIS, R. et KERRY, D., 1982).

Le nom de Tracadie a de plus subi une remarquable évolution depuis son origine miquemaque :

- 1604 : Samuel de Champlain utilise le nom Tregate,
- 1632 : les cartes indiquent Tregatay,
- 1794 : les cartes indiquent Tracadille,
- 1845 : le nom officiel est Tracady,
- 1851 : le nom apparaît avec l'orthographe actuelle de Tracadie.

L'une des caractéristiques de la région est d'avoir été colonisée presque simultanément par les Acadiens, les Irlandais et les Écossais à partir de 1875. Cette caractéristique demeure encore aujourd'hui l'un des traits marquant de la région. Les Ferguson, McLaughlin, McGraw, Drysdale, Richardson, Thomas, McMahon et Yong côtoient les gens de souche acadienne et ont généralement adopté la langue et la religion catholique des Acadiens (BOUDREAU et al., 1980).

Au niveau économique, le trait marquant de l'histoire des Tracadiens fut leur propension à ne pas se spécialiser dans un seul secteur d'activité. Les Tracadiens optèrent pour un mélange entre la pêche, le bois et l'agriculture. Cette polyvalence demeurera jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle. L'importance de l'agriculture ira en diminuant tout au long de cette période.

La pêche et le commerce du bois furent donc les activités économiques les plus importantes du XIX^{e} siècle. La pêche était pratiquée dans les estuaires et sur le littoral, alors que le commerce du bois exploitait les forêts de l'arrière-pays. Tracadie et Sheila ont toutes les deux eu des moulins à scie en bordure de rivières et ces moulins ont opéré environ jusqu'au milieu du XX^{e} siècle.

Le XIX^{e} siècle est aussi caractérisé par le développement de la vocation institutionnelle de Tracadie. Tracadie devient un centre pour la santé, l'éducation et le culte grâce aux efforts du clergé et des religieuses de l'ordre des Hospitalières de Saint-Joseph. En 1849, on implante à Tracadie le seul lazaret (hôpital de lépreux) du Canada. On donnera son congé médical au dernier patient en 1965. Cet hôpital a profondément marqué l'histoire de la région et lui a attribué une triste réputation nationale et internationale. Les conserveries de poissons de Tracadie n'indiquaient d'ailleurs pas Tracadie comme lieu d'origine des produits mais plutôt le nom d'une autre localité de la région. La vocation hospitalière se traduira aussi par une succession d'hôpitaux de plus en plus importants. L'Académie Sainte-Famille ouvrira ses porte en 1912. Elle accueillera filles et garçons et sera le seul établissement de savoir important dans la région. Au niveau du culte, Tracadie verra se succéder dans le même secteur une série d'églises de plus en plus grandes, depuis la simple construction de bois jusqu'à l'église actuelle datant de 1928.

Le début du XX^{e} siècle est encore caractérisé par les activités de la pêche et de la coupe du bois. Les villages de St-Michel et de Charnisay verront le jour dans l'arrière-pays, sur les rives de la Grande Rivière Tracadie, vers 1910. Ils dépendront de l'industrie du bois. Un vaste feu de forêt en 1935 et l'expropriation de 1940 pour faire place à un champ militaire des forces armées canadiennes entraîneront la fermeture de ces deux villages. Ce champ militaire occupe encore aujourd'hui une vaste portion de la zone d'étude.

La seconde moitié du XX^{e} siècle voit la vocation de Tracadie passer de plus en plus vers celle d'un pôle commercial et d'un centre de services pour la Péninsule acadienne.

2.2.2 Potentiels d'interprétation

2.2.2.1 La préhistoire et les Amérindiens

- L'adaptation aux conditions changeantes du milieu par les Amérindiens;
- Leur utilisation des ressources disponibles dans le milieu naturel;
- Les parallèles entre l'utilisation du milieu par les Amérindiens et les Blancs;
- Les objets récoltés sur les sites malgré qu'ils soient d'époques différentes témoignent souvent d'une même forme d'usage (pointes de flèches en pierre, balles de mousquet et balles de fusils de chasse modernes).

Site historique :

- Les sites archéologiques sont situés à la Pointe-de-l'Ile, à la Pointe-à-Tom et à la Pointe-à-Doiran;
- Une partie des pièces retrouvées sur les sites sont au Musée Historique de Tracadie.

2.2.2.2 La colonisation

- L'intégration de la culture amérindienne (lien entre le nomadisme des Micmacs et le nom Tracadie);
- Les similitudes et les différences dans la culture économique des Blancs et des Amérindiens;
- L'intégration des cultures acadiennes, écossaises et irlandaises pour former une culture «tracadienne»;
- Les similitudes et les différences entre cette culture «tracadienne» et les cultures d'origines;
- Le rôle de la culture «tracadienne» dans le choix des axes de développement économique.

Site historique :

- Il n'y a pas de vestiges importants de la colonisation sur le site même où elle a débuté, outre le cimetière des pionniers;
- La documentation cartographique et la toponymie pourraient cependant servir de bases pour reconstituer les moments forts de cette époque.

2.2.2.3 L'agriculture

- L'évolution des pratiques agricoles dans la région (espèces végétales et animales utilisées, sites, rendements);

- Les facteurs environnementaux influençant les rendements agricoles (pauvreté des sols, climat);

- La conjugaison des facteurs environnementaux et des facteurs économiques ayant amené le déclin de l'agriculture.

Site historique :

Aucun site relatant l'histoire de l'agriculture n'a été identifié.

2.2.2.4 La pêche

- La mobilité des fonds des estuaires et l'engorgement des goulets dans la région causent des difficultés pour la navigation et pour l'installation de facilités portuaires;

- Les différentes façons de contourner ces difficultés;

- L'impact des problèmes de navigation sur le développement de l'industrie de la pêche;

- L'exploitation abusive du capelan pour l'engraissement des terres et son impact sur les populations de morues et les solutions permettant d'éviter ces problèmes;

- L'évolution de l'importance des différentes espèces exploitées et les raisons expliquant ces changements.

Site historique :

- Les sites témoignant de l'historique de la pêche n'ont pu être identifiés;
- C'est autour du quai de Val-Comeau que se déploient aujourd'hui ces activités. Quant au quai de Tracadie, il est de moins en moins utilisé, justement à cause de la contrainte de l'ensablement du goulet permettant la navigation entre la Petite Rivière Tracadie et la mer.

2.2.2.5 Le bois

- L'évolution de l'exploitation du bois depuis l'usage personnel qu'en faisaient les Acadiens jusqu'à l'exploitation des forêts par les compagnies forestières;

- Les activités économiques liées à la transformation de la ressource ligneuse (coupe, transport, sciage, etc.) et leur évolution dans le temps;

- La vie des Acadiens dans les villages forestiers en relation avec les ressources du milieu et les entreprises forestières;

- L'évolution du système d'attribution des terres pour la coupe de bois, tel qu'illustré par les cartes de localisation des lotissements;

- La difficulté du transport du bois dans le système estuarien et son impact sur l'évolution de l'industrie forestière.

Site historique :

- Deux sites témoignent de la présence des moulins à scie : le site de Tracadie (près du pont) et celui de Sheila (Pointe-à-Foster);
- Le site de Sheila est le plus intéressant car il est le seul à offrir la présence de quelques rares vestiges;
- Il demeure quelques vestiges des deux villages forestiers de Saint-Michel et Charnasay (1910-1940). Les fondations des maisons de Jean-Baptiste Leclair, Ferdinand Comeau et André Savoie sont tout ce qu'il reste, outre la documentation, pour témoigner de la vie de ces villages intimement liés à l'exploitation forestière;
- Le chemin de fer abandonné et son lien avec l'exploitation du bois.

2.2.2.6 Rôle institutionnel de la région

- Le rôle des religieuses dans le développement des services de santé et d'éducation;

- L'évolution du secteur institutionnel et son importance pour le développement de Tracadie;

- L'influence de la présence du lazaret sur la renommée et le développement économique de Tracadie;

- Les stratégies utilisées pour contourner cette mauvaise réputation et la possibilité de présenter Tracadie comme une localité caractérisée par sa bonté, une localité qui prend soin de l'autre.

Site historique :

- Site du premier et du second lazaret : absence de vestiges sur le terrain;
- Cimetière des lépreux : témoin du lazaret;
- Académie Sainte-Famille : l'Académie Sainte-Famille abrite maintenant le Musée Historique de Tracadie;
- Cimetière des religieuses : témoin de la présence de l'Ordre des Hospitalières;
- Site des anciennes églises et de l'église actuelle.

2.2.3 Caractéristiques particulières pour Tracadie

Plusieurs des potentiels historiques identifiés ne sont pas spécifiques à la région de Tracadie. Certains concernent l'histoire générale de la Péninsule acadienne, d'autres ne sont pas supportés par des sites intéressants ou encore ne sont pas des potentiels facilement interprétables.

Il est par contre possible d'aborder l'ensemble de l'histoire de Tracadie en utilisant le repère de la polyvalence des Tracadiens. Par cet angle, il est possible de toucher à l'ensemble des potentiels historiques et de les colorer d'une saveur tracadienne. Cette polyvalence est d'ailleurs reliée directement à l'utilisation des ressources naturelles et pourrait s'intégrer dans une programmation plus large touchant l'écologie et le plein air.

2.3 UN CONCEPT D'INTERPRÉTATION DU MILIEU NATUREL ET CULTUREL

Afin de distinguer les activités d'interprétation qui pourront être développées dans la région de celles qui sont déjà offertes (parc national de

Kouchibouguac et le Village acadien, par exemple) il serait souhaitable de définir un thème intégrateur qui soit clairement identifié à la région. Ce thème pourrait tourner autour de l'évolution depuis la période préhistorique de la relation personne-environnement. Il pourrait ainsi permettre d'aborder de nombreux sujets directement du potentiel de la région. Mentionnons, à titre d'exemple, les sujets suivants :

- La relation qu'entretenaient les Amérindiens avec le milieu naturel dans la période préhistorique;

- L'évolution historique de cette relation dans la région depuis la colonisation jusqu'à nos jours (polyvalence des Tracadiens dans l'utilisation des ressources, et rôle du milieu naturel et des forces économiques dans le développement de cette polyvalence);

- L'état actuel de la relation personne-environnement dans la région (par exemple, l'impact des activités humaines sur le pluvier siffleur et sur les habitats naturels, et l'impact toujours présent du milieu naturel sur le développement de la région);

- Les différentes directions que devrait prendre la relation personne-environnement dans le futur, dans une optique de développement durable.

Le thème intégrateur devrait être traduit par un concept d'interprétation qui proposerait une variété d'expériences aux visiteurs, toujours dans un souci de complémentarité avec ce qui se fait ailleurs.

Finalement, il serait sans doute souhaitable de développer sur le territoire d'un centre d'interprétation qui pourrait présenter l'information aux visiteurs

sur l'historique de la relation personne-environnement et les problématiques environnementales auxquelles on fait face aujourd'hui. Le concept d'une base de plein air pourrait également bien se prêter à une combinaison d'activités d'interprétation historique et environnementale exploitant ce même thème.

3.0 ÉVALUATION DU POTENTIEL RÉCRÉO-TOURISTIQUE

L'évaluation du milieu qui précède nous a permis de comprendre ce qu'il y a à voir et à comprendre dans la région. Il est également important de regarder le milieu du point de vue de l'usager et de regarder ce qu'il y a à faire dans la région, c'est-à-dire les activités récréatives proprement dites.

Pour les fins de cette analyse, nous avons identifié, parmi l'ensemble du milieu d'étude, des aires de potentiel récréo-touristique qui nous apparaissent plus significatives dans la formulation de stratégie de développement.

Ainsi, sept zones ont été identifiées correspondant à des aires d'activités ayant des caractéristiques propres telles que présentées dans la carte 3.1 à la page suivante. Quoique certaines des recommandations proposées pour chacun des secteurs peuvent être conditionnelles à des mesures de protection de l'environnement, cette carte ne devrait pas être perçue comme un plan de zonage au sens traditionnel du terme. De plus, les moyens de contrôle de l'utilisation de l'espace restent à définir à l'intérieur du cadre législatif en place.

3.1 ZONE CÔTIÈRE DE RÉCRÉATION INTENSIVE

Comme il est désigné sur la carte, cette zone englobe le Parc provincial Val-Comeau, le quai de Val-Comeau et l'ensemble de la côte jusqu'à la Pointe-à-Barreau. La zone comporte également un parc opéré par le DSL Val-Comeau.

Cette zone apparaît des plus significative par le type d'activités qu'elle permet et l'intérêt que génère ces activités auprès des touristes.

Plan stratégique de développement récréo-touristique

Carte 3.1

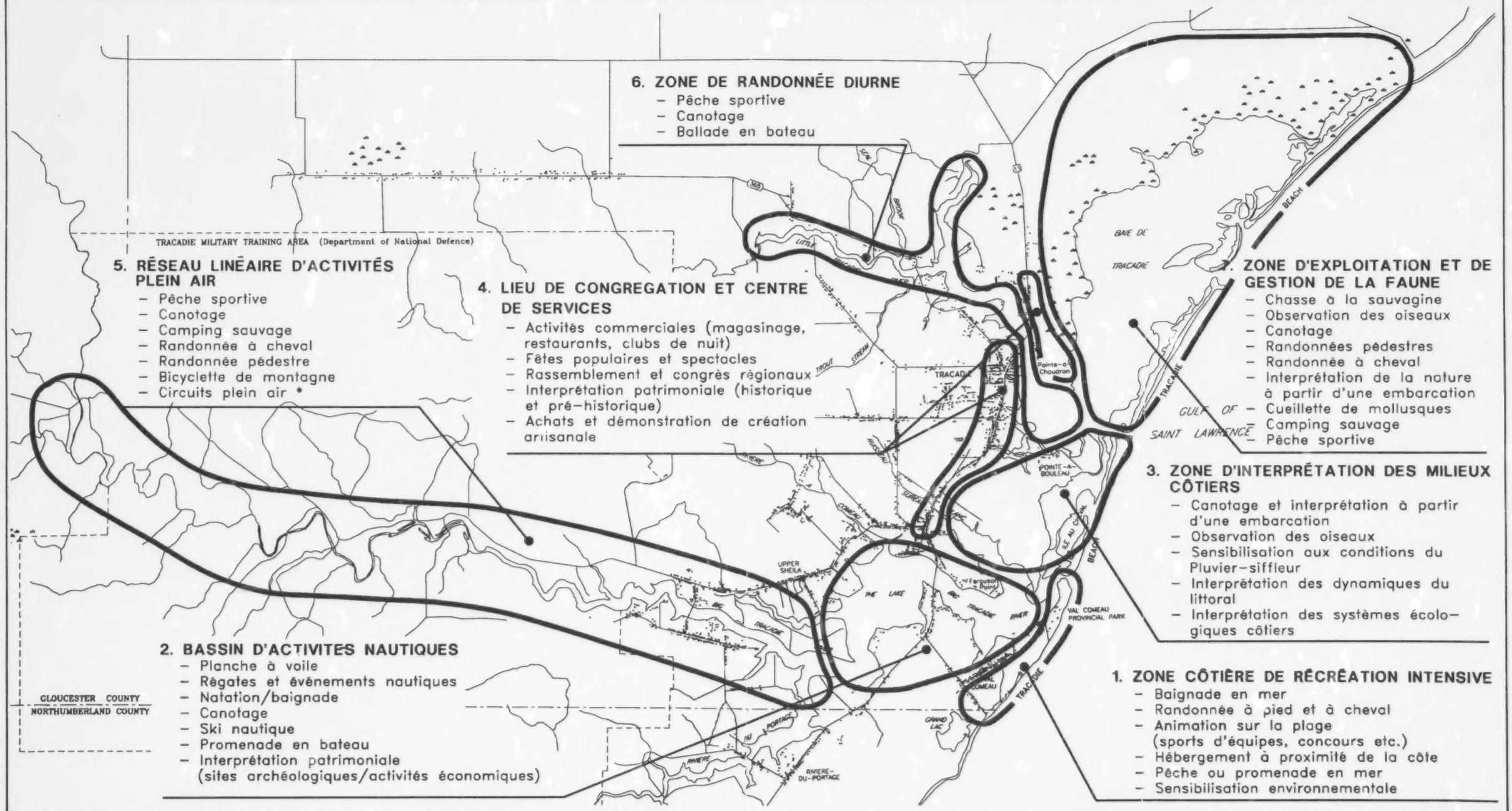

Daniel Arbour & Associés

En effet, les activités tournant autour de la plage et des quais demeurent des activités de premier choix pour les vacanciers en période estivale. Quoique la majorité des terrains dans cette aire soient des propriétés privées, le peu de développement immobilier demeure un atout important.

De plus, la présence du sol offrant une capacité importante pour la construction à proximité directe à une plage est une situation unique dans la zone d'étude.

L'ensemble de ces facteurs nous conduit à reconnaître ici un pôle d'activités touristiques dans la zone d'étude. La mise en valeur du territoire pourrait prendre plusieurs formes et engendrer plusieurs types d'activités, mais nous croyons que les axes de développement suivants devraient être explorés lors de la formulation d'un concept de développement :

- Une expansion des territoires et des services offerts par le Parc provincial Val-Comeau. Mentionnons à ce sujet que ce Parc est parmi les plus achalandés pour le camping dans la province;[1]

- La construction de structures d'hébergement quelconque et ayant un accès direct à la plage (soit sous forme de sites «tous services» pour des roulottes, des chalets d'été, etc.);

- Un programme d'activité récréo-touristique bien structuré;

- Des aménagements permettant une relation plus étroite entre les activités se déroulant à la plage et le quai de Val-Comeau, incluant

---

1 En 1988, le Parc provincial Val-Comeau affichait une occupation atteignant 70 % de sa capacité.

notamment des aménagements récréo-touristiques ou commerciaux autour du quai.

Bien qu'une vocation de récréation intensive soit recommandée pour cette zone, le milieu offre certaines contraintes associées à la protection de la dune de Val-Comeau et le Grand Lac. Ces éléments au plan écologique devront être pris en compte lors de l'élaboration des plans conceptuels de mise en valeur.

3.2 LE BASSIN D'ACTIVITÉS NAUTIQUES

Cette région englobe les plans d'eau intérieure que crée l'élargissement de la Grande Rivière Tracadie, communément appelée le Lac de Tracadie. La marina de Sheila se trouve sur la rive nord du lac, tandis que le camping de Tracadie Beach se trouve au sud.

Cette zone est caractérisée par un fort potentiel pour des activités nautiques tel qu'illustré sur la carte 3.1. Les potentiels de développement de cette région sont de deux ordres :

1) Les activités nautiques visant un marché régional;
2) Les services récréatifs offerts aux touristes de passage.

Dans un premier temps, le développement de cette région devrait miser sur la création d'une masse suffisante d'activités nautiques pour en faire un pôle récréatif régional. Dans cet ordre d'idée, on peut penser à :

- une école de planche à voile (et service de location);
- une école de ski nautique;
- la tenue d'événement sportif (régate, compétition, etc.);

- la promotion d'activités populaires, telles que la traversée à la nage du lac.

Dans un deuxième temps, la région devrait offrir ces mêmes services aux touristes de passage. L'exploitation d'un marché touristique dépend des liens qui pourraient être créés entre cette région et la plage de Val-Comeau, tant au niveau de la programmation que de l'animation. Il est donc important que les services soient organisés de sorte à faciliter la pratique d'activités nautiques dans le bassin en offrant tout le matériel et l'encadrement nécessaires aux touristes de passage.

Les installations touristiques que pourrait impliquer la mise en valeur du bassin devraient, dans la mesure du possible, être concentrées à la marina de Sheila et, à un moindre degré, à la plage de Tracadie.

3.3 ZONE D'INTERPRÉTATION DES MILIEUX CÔTIERS

Lors des démarches entreprises au niveau de l'évaluation du milieu, nous avons cherché à identifier des sites présentant un intérêt distinctif de par la qualité intrinsèque du milieu.

Cette évaluation nous amène à constater que la plus grande concentration d'attrait au niveau de l'interprétation du milieu naturel et culturel se situe dans la grande région du cordon littoral de la Pointe-à-Bouleau.

On y retrouve la plus forte population de pluviers siffleurs de la Péninsule acadienne. C'est aussi l'un des sites les plus importants du Nouveau-Brunswick pour le pluvier siffleur. L'attrait de cette espèce pour les ornithologues est significatif étant donné qu'elle figure sur la liste des espèces en danger de disparition.

De plus, on retrouve dans ce secteur une grande diversité d'habitats :

- Le cordon littoral (site de concentration du pluvier siffleur);
- Les systèmes estuariens des deux rivières et les lagunes de la Baie de Tracadie;
- La tourbière située entre la Pointe-de-l'Ile et la Pointe-à-Bouleau;
- Les marais salés : succession entre le ruisseau du Sureau blanc et la Pointe-à-Bouleau;
- Le milieu marin.

Au niveau patrimonial, ce secteur est à proximité de l'ensemble des éléments importants ayant influencé l'histoire de la région :

- Préhistoire : site archéologique amérindien de la Pointe-de-l'Ile;
- Colonisation : le berceau du développement de Tracadie;
- Pêche : les estuaires, les goulets et les quais;
- Bois : les moulins à scie, le flottage et le transport du bois;
- Institutionnel : les concentrations des institutions de santé, de savoir et de culte de Tracadie.

C'est pour ces raisons que nous identifions cette zone comme étant une région privilégiée pour l'interprétation du milieu.

De plus, la zone se prête bien à un exposé autour du thème central d'interprétation identifié plus haut, soit l'évolution de la relation entre l'être humain et son environnement depuis la période préhistorique.

La mise en valeur de ce territoire doit donc s'appuyer sur l'interprétation du milieu naturel et culturel, et pourrait comprendre des aménagements, tels qu'un centre d'interprétation et des parcours aménagés. Les projets

d'infrastructures récréo-touristiques doivent par ailleurs être prévus à l'intérieur du programme d'interprétation et d'éducation.

Il importe également de souligner que la présence de trop nombreux visiteurs non encadrés sur le site serait de nature à perturber la nidification des pluviers siffleurs. Il faudra donc être prudent dans la façon dont la flèche de sable pourrait être exploitée.

Ainsi, la vocation identifiée pour cette région implique que la mise en valeur du territoire doit être fondée sur les principes suivants :

1. Une dégradation des caractéristiques écologiques de ce milieu entraînerait une perte au plan de potentiels d'interprétation et de compréhension du milieu naturel à une échelle régionale;

2. Ce territoire n'offre pas les caractéristiques physiques nécessaires à une utilisation récréationnelle intensive;

3. Les activités humaines pratiquées sur ce territoire doivent être, avant tout, tributaires d'une volonté de préservation du milieu naturel dans une perspective d'éducation et de sensibilisation populaire.

3.4 LIEU DE CONGRÉGATION ET CENTRE DE SERVICE

Cette zone englobe les deux principales agglomérations urbaines de la zone d'étude, soit celle de Tracadie et de Sheila. La zone est désignée avant tout comme un centre de services. Nous avons également inclus dans cette zone la Pointe-à-Chaudron, également connue sous le nom du parc Le Royer.

Le rôle principal de ces régions à l'intérieur d'une stratégie de développement récréo-touristique est de fournir un milieu propice à la maximisation des retombées économiques. Le parc Le Royer, pour sa part, constitue un lieu de congrégation privilégié qui est à proximité de la ville.

Nous croyons que le centre-ville de Tracadie tirerait plusieurs avantages d'une revitalisation urbaine. Un effort en se sens a été amorcé et il serait très souhaitable que cette démarche se poursuive.

Plusieurs aménagements actuels au parc Le Royer semblent avoir dépasser leur vie utile et un plan de restructuration semble s'imposer sur la base d'une étude détaillée des besoins.

3.5 RÉSEAU LINÉAIRE D'ACTIVITÉS PLEIN AIR

Cette zone inclut la Grande Rivière Tracadie, depuis le confluent du ruisseau Loyd and Foy jusqu'au Lac Tracadie.

Cette région permet un contact plus intime avec le milieu forestier, tant sur le plan naturel que sous l'angle de l'histoire de la coupe forestière, et présente un environnement naturel très attrayant.

L'attrait que peut représenter ce milieu d'un point de vue purement touristique est limité actuellement par son manque d'accessibilité. Ainsi, la mise en valeur de ce territoire doit être fondée sur un programme d'infrastructure routière de base et d'activités plein air destiné à la fois à une population régionale et aux vacanciers présentement concentrés autour du littoral.

La Grande Rivière Tracadie apparaît spécifiquement intéressante par la qualité de ses eaux ainsi qu'une abondance et une diversité relative de poissons.

L'intérêt de la pêche sportive dans la Grande Rivière Tracadie doit être considéré en rapport à d'autres rivières dans le nord-est de la Province offrant une quantité plus importante de poissons. Par contre, la rivière comporte deux atouts importants en rapport aux autres rivières du nord-est :

- En raison de la basse température des eaux, la saison de pêche coïncide avec la saison estivale, contrairement aux autres rivières qui n'offrent la pêche sportive qu'au printemps;

- Les lieux de pêche bénéficient d'une meilleure accessibilité (relative), rendant possible des excursions de pêche de moins d'une journée.

À la lumière de l'intérêt que représente la pêche sportive au niveau touristique et des règlements provinciaux régissant la pêche, il semble que des activités de pêche pourraient profiter d'un service de «guides des pêches» locaux, bien structuré et publicisé auprès de la clientèle touristique.

Il est également possible d'envisager des circuits plein air impliquant plusieurs modes de locomotion, tels que le canot, la randonnée équestre, la bicyclette et la marche. De tels circuits pourraient être planifiés en vue d'une interprétation du milieu comportant des stations d'interprétation et des aménagements pour l'hébergement des participants (camping sauvage, etc.).

3.6 ZONE DE RANDONNÉE DIURNE

Cette zone englobe la Petite Rivière Tracadie. L'attrait de ses paysages est parmi ses principaux atouts. La population locale y pratique le canot et la pêche.

L'intérêt sur le plan récréo-touristique semble plus marqué pour la population locale à proximité de la rivière. Son intérêt pour une clientèle plus large est limité par la présence de la Grande Rivière Tracadie qui présente les mêmes attraits.

3.7 ZONE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DE LA FAUNE

Cette zone comprend l'ensemble du territoire autour de la Baie de Tracadie proprement dite. (Voir la carte 3.1.)

Son utilisation actuelle se résume principalement à la chasse à la sauvagine, à l'automne. Quoique cette région permette un large éventail d'activités récréo-touristiques, elle souffre d'un manque d'accessibilité sur le plan des infrastructures routières avec des services de pourvoirie. Une maximisation des activités dans cette aire pourrait permettre d'étendre l'achalandage touristique pendant la période de chasse.

La vocation de cette région en est donc une de second ordre. La qualité des milieux naturels et son aspect plus sauvage rendent pourtant la région propice au camping sauvage et à l'observation de la faune pour des groupes d'initiés.

Un programme de mise en valeur de ce territoire devrait prendre en compte la nécessité d'une gestion des activités de chasse semblable à la gestion

entreprise à Tubusintac, plus au sud, afin d'assurer une faune plus abondante pour la chasse.

Un autre problème dans cette zone est occasionné par la présence de véhicules tout-terrain sur les flèches de sable au large de la Baie. Cette situation semble toutefois être moins importante depuis que l'accès au nord de la flèche de sable ait été bloqué.

4.0 CONTEXTE RÉGIONAL DE L'OFFRE ET LA DEMANDE TOURISTIQUE

En 1985, un rapport produit pour le Ministère fédéral de l'expansion industrielle régionale et le Ministère provincial du Tourisme[1] identifie trois éléments qui devraient orienter la conception d'une image de marque pour la Péninsule acadienne :

1. La culture acadienne,
2. La mer,
3. Le plein air.

Comme en témoigne la carte 4.1 à la page suivante, chacun de ces aspects se retrouve parmi les thèmes et images touristiques que véhiculent les différentes localités de la Péninsule. Il convient de ne pas dupliquer les efforts entrepris par d'autres groupes de la Péninsule et de chercher plutôt la complémentarité des points d'attraits et des services offerts.

Parmi ces opportunités récréo-touristiques, deux installations se distinguent dans la Péninsule acadienne.

Le Village acadien à Caraquet exploite bien le thème de la culture. Cette exposition vivante et dynamique de la culture acadienne est parmi les grandes attractions touristiques de l'est du Canada. Elle attire plus de 100 000 visiteurs par année et constitue l'attraction culturelle la plus populaire au Nouveau-Brunswick.

---

1 «Plan de développement touristique Gloucester/Alnwick - Péninsule acadienne», Roche Atlantic Ltée, 1985.

Plan stratégique de développement récréo-touristique

Carte 4.1

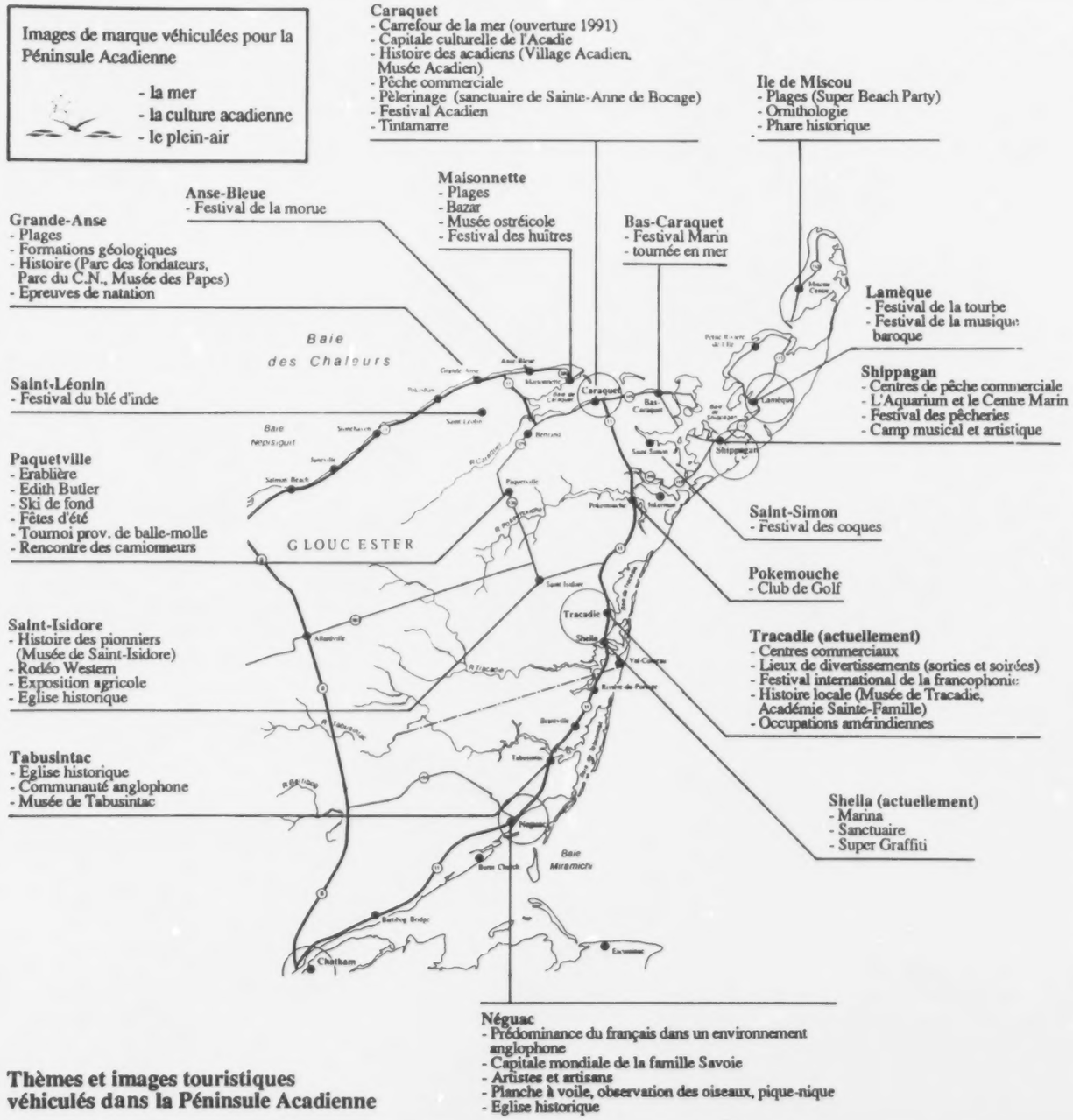

Thèmes et images touristiques véhiculés dans la Péninsule Acadienne

Village historique Acadien

Situé à plus ou moins 40 km de la région d'étude

En somme, le Village historique acadien touche l'âme d'un peuple à travers son quotidien, ses habitudes, son langage et ses origines. Il n'est pas seulement une attraction, mais le reflet d'un peuple dont l'espoir et le courage sont devenus proverbiaux.

Aquarium et Centre Marin

Situés à plus ou moins 40 km de la région d'étude

L'Aquarium et Centre Marin est avant tout un aquarium dont la collection de poissons, mollusques, crustacés et autres espèces provient du golfe Saint-Laurent, rivières et lacs du Nouveau-Brunswick et de l'est du Québec. Il est l'un des rares aquariums à utiliser l'eau de mer et puise cette eau dans le hâvre de Shippagan.

Parc national Kouchibouguac

Situé à plus ou moins 100 km de la région d'étude

Imaginez des plages sablonneuses immaculées réchauffées par le soleil et s'étendant à perte de vue. Un endroit merveilleux pour les pique-niques, la natation ou les bains de soleil. Abritées par les plages, des lagunes et des rivières n'attendent que le bon plaisir des canoéistes. A l'intérieur des terres, la piste cyclable permet d'explorer la forêt à loisir. Vous pouvez vous joindre aux naturalistes du parc pour découvrir un marais salé, des orchidées sauvages ou pour protéger le pluvier siffleur menacé d'extinction.

Attraits touristiques majeurs dans la Région

Source: documents publicitaires existants.

Le Centre marin de Shippagan repose sur le thème de la mer. Cette installation de grande envergure constitue le deuxième plus important attrait touristique de la région.

Même si le plein air est un thème qui fait l'objet de plusieurs installations et activités ponctuelles dans la Péninsule, aucune région n'englobe une masse suffisante d'activités pour constituer un véritable pôle d'activités plein air.

Cette lacune au niveau régional pourrait se traduire en un potentiel de développement pour la région de Tracadie. En exploitant le thème du plein air, la région d'étude pourrait non seulement assurer une mise en valeur de son territoire mais également renforcer l'image touristique de l'ensemble de la Péninsule.

Certains intervenants consultés sont d'avis que la région de Tracadie devrait miser avant tout sur la mise en place d'un lieu de séjour pour le tourisme. Quoique la Péninsule soit dotée de nombreuses formes d'hébergements, il n'existe pas de grandes facilités sur le bord de la mer permettant un accès direct aux activités reliées aux plages de bord de mer. Alors que différentes formes d'hébergement sont mises de l'avant, telles que le camping, auberge de plein air ou hôtel de villégiature, plusieurs de ces intervenants semblent être d'accord qu'il faut songer à une installation de grande envergure offrant un produit de plus haute gamme.

Vu les contraintes de notre mandat et le niveau de détail des informations disponibles, nous devons nous limiter à dresser un portrait schématique de la situation de l'offre en terme d'hébergement dans la Péninsule.

Une forte majorité des 468 chambres offertes dans la Péninsule sont situées dans de petits établissements comptant moins de vingt chambres. Ainsi,

23 des 25 établissements ont moins de vingt chambres. Le plus grand hôtel de la Péninsule se trouve à Tracadie et contient 100 chambres. Deux autres établissements à Tracadie, de type gîte du passant, offrent quatre chambres chacun. La Péninsule compte 790 emplacements de camping sur treize (13) sites. La zone d'étude comporte 200 emplacements.

Toute suggestion touchant l'hébergement dans le plan de développement, chapitre 7, repose donc sur des appréciations très préliminaires des conditions de marché local. Une étude de faisabilité détaillée devra être faite sur le bien-fondé d'entreprendre de tels projets d'hébergement et leurs impacts possibles sur les infrastructures déjà en place.

4.1 ÉVOLUTION DE LA DEMANDE TOURISTIQUE

Même s'il ne nous a pas été possible de faire une évaluation quantitative de la demande touristique à l'intérieur de ce mandat, nos consultations et recherches permettent de présenter un certain nombre de tendances dans l'évolution de la clientèle touristique.

Échelle nord-américaine[1]

- Une augmentation dans le nombre et le pourcentage de citoyen âgés qui ont le temps, les ressources financières et le désir de voyager;

- Une augmentation dans le nombre de ménages ayant deux revenus, disposant ainsi de plus de moyens mais de moins de temps pour leurs vacances;

---

1 Les tendances dans le marché touristique identifié sont tirées de diverses sources dont le Plan directeur des sites patrimoniaux et des parcs du Nouveau-Brunswick, DAA (1990), et de Economic Planning Group of Canada.

- Une augmentation dans les exigences du consommateur envers la qualité des services et les expériences qui lui sont proposées;

- Une préoccupation grandissante pour le bien-être physique et psychique entraînant un engouement pour des activités de plein air;

- Un souci grandissant pour l'environnement naturel et un intérêt accru pour les activités de plein air;

- Un intérêt croissant à apprendre et à participer à des expériences éducatives et culturelles lors de séjours de vacances;

- Le camping comme forme d'hébergement a atteint son zénith au début des années 1980. Cette activité a accusé une forte baisse lors de la crise du pétrole en 1982. La fréquentation vient à peine de reconquérir les niveaux atteints en 1980.

Un sondage téléphonique entrepris dans le cadre de l'élaboration d'un plan directeur des parcs et sites historiques au Nouveau-Brunswick (Daniel Arbour & Associés, 1990) nous permet de tirer quelques conclusions à l'échelle provinciale :

- La disponibilité d'une plage publique bien aménagée et bien entretenue est un facteur «très important» pour les deux tiers de la clientèle dans le choix d'une destination touristique;

- Au second rang d'importance dans le choix d'une destination touristique vient l'existence de nouveaux paysages.

Finalement, nos discussions avec les intervenants dans l'industrie touristique dans la Péninsule indiquent :

- que les visiteurs dans la région recherchent un lieu d'activités et de divertissement pour les enfants. Quoique quelques installations s'efforcent de desservir cette clientèle dans la Péninsule, aucune ne correspond tout à fait aux demandes des visiteurs;

- qu'on recherche également un hébergement qui, sans être luxueux, est de bonne qualité, avec des services bien organisés, tout en étant directement à proximité d'une plage.

4.2 CONCLUSION

Le défi en terme de marché touristique consiste à établir un intérêt dans la région qui puisse amener le visiteur à y séjourner plutôt que de simplement visiter quelques attraits et de poursuivre sa route vers d'autres destinations de vacances. Ceci implique la création d'un réseau de points d'intérêts et d'activités récréatives qui sauront garder le visiteur dans la région de Tracadie pour plus d'une journée.

5.0 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Sur la base de notre appréciation du milieu d'étude et des analyses que nous avons entreprises, le concept de développement devrait être élaboré autour des considérations suivantes :

1. Le développement récréo-touristique de la région devrait être basé sur les ressources propres au milieu. Cette orientation nous amène à prioriser des services et des installations qui permettent aux visiteurs d'apprécier la région et les multiples ressources du milieu naturel et culturel. On évite donc de créer de toutes pièces des attractions qui sont étrangères au caractère de la région;

2. Aucun attrait dans la Péninsule pourrait à elle seule créer la destination touristique. C'est au travers d'un effort concerté de plusieurs localités, misant sur de nombreux attraits locaux, que l'ensemble de cette région peut devenir une destination touristique. Ainsi, une stratégie de développement récréo-touristique pour Tracadie ne peut être élaborée en l'isolant du contexte de la Péninsule.

   Ceci implique que les développements récréo-touristiques devraient chercher à appuyer les orientations qui ont été identifiées pour la Péninsule acadienne.

   De plus, un effort devrait être fait pour ne pas doubler les attraits et services qui sont déjà offerts dans la Péninsule et pour rechercher plutôt une complémentarité des fonctions à l'échelle régionale;

3. Les activités de plein air et les activités éducatives portant sur le milieu nous semblent être au coeur du potentiel récréo-touristique de

la région d'étude. Cette constatation se fonde à la fois sur le positionnement thématique que nous dicte le contexte régional et sur notre évaluation du milieu et des tendances remarquées chez la clientèle touristique;

4. L'interprétation du milieu devrait s'articuler autour de l'occupation successive du territoire par différents groupes ethniques du milieu naturel. Ce concept permet, d'une part, de maximiser les atouts que représente le large éventail d'activités récréo-touristiques offert par le milieu, tout en lui permettant de se distinguer des trois autres principaux attraits touristiques de la côte est du Nouveau-Brunswick, soit le Village acadien, à Caraquet, le Parc de Kouchibouguac et le Centre marin de Shippagan;

5. La mise en valeur du territoire à l'étude ne peut reposer sur un seul projet ou un attrait majeur mais sur la mise en valeur de tous les potentiels en présence. Il n'est donc pas question de sélectionner un seul projet au détriment des autres, mais de développer graduellement l'ensemble des facilités et des services autour d'un concept de développement et d'une image de marque commune. C'est en créant un ensemble de services et d'attraits récréo-touristiques que nous croyons pouvoir créer une véritable croissance dans la fréquentation récréo-touristique;

6. Une stratégie de développement récréo-touristique doit également, à notre avis, miser sur plusieurs marchés et nos efforts ne peuvent se limiter au tourisme extra-provincial. Au contraire, nous sommes d'avis que la création d'un pôle récréatif à l'échelle régionale est un élément essentiel dans la rentabilité des installations qui pourraient être impliquées. Ainsi, les services et attraits offerts doivent s'adresser aux

résidents de la Péninsule acadienne, aux visiteurs provenant de d'autres régions du Nouveau-Brunswick, en plus de satisfaire les besoins et les intérêts d'une clientèle extra-provinciale.

6.0 LA STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR

La stratégie de mise en valeur que nous recommandons comporte quatre volets :

1) Un cadre organisationnel,
2) Un concept de promotion et d'interprétation,
3) Les installations récréo-touristiques de base,
4) La programmation d'activités.

La description qui suit porte sur chacun de ces volets et permet simplement de fixer les grandes lignes de la stratégie que nous préconisons pour fins de discussion.

6.1 LE CADRE ORGANISATIONNEL

Étant donné l'étendu du territoire en cause et la diversité des activités offertes, nous proposons de mettre en place un organisme régional dont le mandat est d'assurer la coordination des initiatives de développement récréo-touristique.

La juridiction d'un tel organisme s'étendrait sur une région englobant approximativement les secteurs d'activités tels que présentés à la carte 4.1.

Plus spécifiquement, le mandat d'un tel organisme pourrait inclure :

1) la gestion des équipements et installations qui lui sont attribués et qui devront être spécifiés au cours de la phase ultérieure de cette étude;

2) la gestion d'un fonds de développement d'installations récréo-touristiques et l'évaluation des projets qui lui sont soumis;

3) la recherche d'une participation financière de la part du secteur privé;

4) la mise en vigueur et la révision d'un programme de développement. Ce programme qui reste à définir permettra d'établir des critères de base pour l'évaluation de projets;

5) la coordination des intervenants intéressés à offrir une programmation récréo-touristique, tant au niveau des événements que des services.

6.2 THÉMATIQUE CENTRALE D'INTERPRÉTATION ET DE PROMOTION

Alors que le cadre organisationnel assure une certaine coordination des activités, il est également important d'assurer la cristallisation d'une image de marque pour l'ensemble du territoire. Ce concept de promotion doit être associé avec un thème central d'interprétation qui est propre à la région tout en étant capable d'englober les principaux attraits de la région.

C'est en fonction de ces préoccupations que nous proposons un thème d'interprétation central et un nom intégrant l'ensemble du projet de mise en valeur.

Thème central d'interprétation

Les différents occupants du territoire, incluant les autochtones, les Acadiens, les Irlandais et les Écossais, ont chacun leur tour développé une interrelation économique et culturelle spécifique avec l'environnement. Chacune de ces vagues d'immigration a suscité des transformations dans l'économie et la

culture de la région ainsi que dans l'environnement naturel. De plus, les nouveaux arrivants ont à leur tour été façonnés par le territoire et par les groupes les ayant précédés. Cette évolution des cultures est, de plus, étroitement liée à une évolution dynamique au niveau de l'expression linguistique.

Nous proposons un thème d'interprétation qui cherche à mettre en lumière les différents aspects de cette évolution au cours des siècles jusqu'à aujourd'hui. Au plan culturel, ce thème débouche sur l'importance que prend la langue française comme élément de cohésion sociale. Au plan environnemental, le concept nous a menés à réfléchir sur l'importance d'un développement durable qui tienne compte du milieu naturel.

Nous croyons que cette histoire complexe est riche en possibilités d'interprétation patrimoniale et naturelle et pourra servir de canevas de base dans l'intégration des potentiels de la région.

La cristallisation d'une image de marque

Comme nous l'avons mentionné plus haut, il nous semble important d'introduire un nom qui puisse assurer une intégration des différentes activités qu'offre la région, tant sur le plan de l'interprétation du milieu qu'au niveau des activités récréo-touristiques. L'attribution d'un nom distinctif qui est propre à la région constitue un aspect important dans la cristallisation d'une image de marque auprès des visiteurs

Ce nom devrait être à la fois représentatif de la région et compatible avec le thème d'interprétation. Le choix de ce nom devrait faire l'objet de discussions au sein du comité régional et même de la population locale.

6.3 LES INSTALLATIONS RÉCRÉO-TOURISTIQUES DE BASE

Comme il a été mentionné dans les discussions aux chapitres précédents portant, soit sur l'interprétation des ressources, soit sur les activités récréo-touristiques, la région abonde de possibilités de mise en valeur. Il convient pourtant d'identifier les éléments-clés qui pourront assurer un point de départ parmi ces nombreuses initiatives.

6.3.1 Le Parc provincial Val-Comeau, la Pointe-à-Bouleau et l'Île au Cheval

Nous croyons qu'un élément important dans cette démarche consiste à établir un point d'ancrage qui pourra amener les vacanciers à s'arrêter et séjourner dans la région plutôt que de poursuivre leur route, tout en offrant des activités récréatives recherchées par la population de la région. Ce point d'ancrage doit être basé sur un des attraits existants dans la région et permettre la «mise en marché» rapide du thème «homme-environnement». C'est pour ces deux raisons que nous recommandons que le Parc provincial Val-Comeau, le site de la Pointe-à-Bouleau et de l'Île au Cheval[1] deviennent la première cible des efforts de développement récréo-touristique.

L'aménagement d'un centre écologique (au Centre d'interprétation) sur la Pointe-à-Bouleau et l'aménagement de sentiers d'interprétation sur l'Île au Cheval, toutes les deux rattachées au Parc provincial Val-Comeau (pour former un parc «régional»), ajouteraient sensiblement à l'attrait du Parc provincial existant et inciterait une hausse d'achalandage, non seulement durant la «période de pointe» estivale (mi-juillet jusqu'à la mi-août) mais aussi au printemps et à l'automne. Ceci sera possible grâce aux activités d'interprétation dans divers milieux côtiers (dunes, marais, forêt), activités qui

---

1 Par l'Île au Cheval, nous voulons dire la flèche de sable en face de la Pointe-à-Bouleau; même si l'ancienne Île au Cheval n'existe plus, nous suggérons de retenir ce nom intéressant et de faire, de l'histoire de cette île, un des thèmes d'interprétation à développer.

peuvent très bien se faire sur une période de temps beaucoup plus longue que celle pour les activités de plage. En plus, certaines de ces activités peuvent se faire les jours de pluie (grâce au Centre d'interprétation prévu sur la Pointe-à-Bouleau).

Tout ceci devrait se traduire par une hausse du nombre de visiteurs au Parc provincial. Cette augmentation se traduira aussi dans une hausse de la clientèle potentielle du restaurant prévu sur la plage du DSL Val-Comeau et de la marina à Sheila. La présence de ces visiteurs pourrait susciter la coopération de pêcheurs à aménager des installations au quai de pêche de Val-Comeau (magasin, petit «musée», etc.) et ainsi créer un attrait et une raison de plus pour visiter et s'attarder dans la région.

6.3.2 La Grande Rivière Tracadie

La Grande Rivière Tracadie offre un complément naturel aux paysages côtiers présentés par le Parc provincial Val-Comeau, la Pointe-à-Bouleau et l'Île au Cheval. Les activités récréatives que l'on pourra retrouver sur les abords de la rivière sauront intéresser une partie de la clientèle de visiteurs estivals en plus de répondre à la demande locale pour des activités, telles que la chasse, la pêche, la randonnée et le ski de fond.

Des investissements relativement mineurs sur des installations aux abords de la Rivière permettront à la région d'offrir une gamme considérable d'activités plein air, activités qui viendront s'ajouter à l'attrait indéniable que sont la mer et les paysages côtiers (les ressources mises en évidence dans le Parc provincial Val-Comeau). Ces activités auront pour effet de prolonger le séjour des visiteurs dans la région et ainsi contribuer à l'économie locale.

6.3.3 Un centre d'accueil pour les visiteurs

Une fois ces installations et activités en place, les efforts devront être dirigés vers l'accueil pour les visiteurs.

La qualité du premier contact est très importante dans l'intérêt qui sera porté envers la région. C'est pourquoi nous préconisons qu'un centre d'accueil pour les visiteurs soit élaboré de manière prioritaire. Cette installation devrait être directement accessible de la route 11 et aménagée de sorte à accomplir trois choses :

1. Présenter les éléments essentiels du concept d'interprétation du milieu par le biais d'une présentation audio-visuelle;

2. Donner, par la qualité du bâtiment et des aménagements extérieurs, une image positive de la région tout en permettant de bien identifier la région par une cristallisation de l'image de marque;

3. Présenter le programme d'activités récréo-touristiques ayant été élaboré tout en communiquant de l'information sur les divers services offerts au niveau régional.

Durant les premières années de réalisation du plan de développement, le nouveau Centre d'interprétation à la Pointe-à-Bouleau pourra jouer ce rôle de centre d'accueil. Mais, une fois que le projet du nouvel hôtel de ville de Tracadie sera entrepris, le centre d'accueil devrait être déménagé dans cet immeuble au centre-ville.

6.3.4 L'expansion et la diversification des services d'hébergement à proximité de la plage de Val-Comeau

Comme nous l'avons cité précédemment, certaines indications que nous avons obtenues sur les besoins des visiteurs de la Péninsule acadienne nous indiquent la possibilité que la région manque de facilités d'hébergement sur le bord de la côte et d'activités destinées aux enfants. Ces informations et les autres données sur les tendances du marché touristique nous amènent à proposer l'expansion et une diversification des formes d'hébergement sur la plage de Val-Comeau.

Ce territoire, qui englobe l'ensemble du littoral jusqu'à la Pointe-à-Barreau, offre à la fois la possibilité de pratiquer des activités récréatives des plus populaires auprès des enfants (jeux de plage, baignade) tout en étant capable de supporter un développement immobilier considérable.

Quoique la nature exacte de ce développement et les modalités de réalisation devront faire l'objet d'études plus approfondies, nous croyons qu'un concept s'apparentant à celui d'une base de plein air, incluant, soit des sites pour roulottes, soit des cabines autonomes et des services communs, pourrait être envisagé par le secteur privé.

Ce projet nous semble d'autant plus important qu'il permet aux visiteurs d'établir une base pour un séjour prolongé dans la région et la Péninsule.

Cependant, un tel projet ne sera viable que si l'achalandage touristique augmente de façon substantielle. Toute initiative pour développer ce type de projet devra être basée sur des études de marché et de faisabilité financière sérieuses et réalistes, en tenant compte des investissements déjà réalisés de la région.

6.4 LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

Les derniers éléments de la stratégie impliquent la programmation. Une programmation bien structurée et balancée est essentielle à toute stratégie de mise en valeur. La programmation d'activités récréo-touristiques doit rester la justification principale derrière la construction de nouvelles installations.

L'élaboration d'un programme d'activités récréo-touristiques devrait constituer une activité annuelle qui constitue l'élément décisif au niveau de la concertation des intervenants et du financement de nouveaux projets.

L'élaboration du programme d'activités devrait être fondé avant tout sur les éléments suivants :

1) Une connaissance des besoins exprimés par les usagers;

2) Une évaluation du programme actuel;

3) Un respect du thème central d'interprétation et de l'image de marque commune;

4) Une évaluation des retombées économiques et des bilans financiers des diverses composantes du programme.

Durant les premières années de réalisation du plan de développement, il incombera au Parc provincial Val-Comeau de mettre sur pied, de concert avec le Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie (MRNE), un programme d'interprétation intéressant et varié pour le Parc, la Pointe-à-Bouleau et l'Île au Cheval. Ce programme pourrait être élargi pour inclure

des visites guidées de la Grande Rivière Tracadie et éventuellement du Grand Lac.

Cette programmation pourra en plus englober les activités du Festival de la francophonie et ainsi assurer un lien plus étroit entre les activités «culturelles» à Tracadie et les activités récréatives dans la zone côtière.

Avec le temps, une programmation coordonnée pourrait être mise en place pour rattacher les activités dans la zone côtière, la Grande Rivière, Tracadie et Sheila.

7.0 PLAN DE MISE EN OEUVRE

Ce chapitre présente le plan de mise en oeuvre de la stratégie récréo-touristique. Les zones d'interventions prioritaires sont d'abord identifiées et le concept global de chaque zone est expliqué. Ensuite, le concept global du développement de la zone côtière est décomposé en un nombre de projets spécifiques, et les priorités de développement ainsi que les organismes impliqués sont identifiés. Par la suite, chaque projet est décrit à l'aide d'une fiche qui précise la nature du projet, les éléments qui le composent, l'estimation préliminaire des coûts de construction, la phase de réalisation, l'organisme et les actions à prendre pour en assurer la mise en oeuvre.

Le concept de développement pour la Grande Rivière est décrit de la même façon mais à un niveau de détail moindre.

Finalement, les interventions dans les autres zones, dont celle de la Petite Rivière Tracadie et de la Baie de Tracadie, sont esquissées seulement.

7.1 ZONES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRES

En ce qui concerne l'énoncé de la stratégie de développement récréo-touristique mise de l'avant pour le territoire à l'étude dans le chapitre 6, le thème principal autour duquel s'articulent les différentes composantes de mise en valeur de la Baie de Tracadie sera la relation l'homme et l'environnement. En d'autres termes, il s'agit de développer des attraits touristiques reliés à la mise en valeur et à l'interprétation des attraits du milieu naturel de la zone d'étude.

Le plan de mise en oeuvre de la stratégie de développement récréo-touristique de la Baie de Tracadie repose sur l'élaboration de deux concepts d'aménagement développés en concordance avec deux des milieux prioritaires identifiés dans l'analyse précédente, soit :

- la zone côtière de Tracadie, zone de première priorité, et
- la zone de la Grande Rivière Tracadie, zone de deuxième priorité.

Ces deux zones contiennent les principaux éléments nécessaires à la concrétisation du concept de plein air et de l'interprétation du thème «homme-environnement» :

- La zone côtière avec ses paysages et écosystèmes typiques de la région et son «histoire» d'utilisation par les gens de la région à des fins économiques et récréatives. Cette zone doit être développée en premier étant donné l'attraction que représente la mer pour les visiteurs et le fait que le Parc provincial Val-Comeau offre déjà certains équipements de base;

- Le bassin de la Grande Rivière Tracadie avec ses activités de pêche sportive, de randonnée pédestre, de ski de fond et d'interprétation du milieu naturel. Cette zone devrait être développée en deuxième priorité étant donné que le comité régional doit obtenir l'approbation de la Défense nationale pour mettre en oeuvre le plan de développement et que certaines infrastructures de base (route d'accès à améliorer, sentiers à construire) sont nécessaires.

Ces deux milieux sont en étroite relation avec la Ville de Tracadie et le Village de Sheila qui fournissent les infrastructures de services et commerciales qui desservent les visiteurs et les touristes. Le concept prévoit

également l'installation d'un kiosque d'information touristique à Sheila et d'un centre d'information touristique régional à Tracadie. Ces deux services permettront de publiciser les activités se déroulant dans la région et d'orienter les touristes vers les points d'intérêts.

De plus, le Centre d'information à Tracadie pourrait servir de salle d'exhibit/réunion pour le Festival de la francophonie et ainsi permettre à ce thème d'être exposé à l'année longue. Une partie de l'espace pourrait exposer les attraits et activités récréo-touristiques offerts dans la région immédiate (Parc provincial Val-Comeau, Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau, etc.) et dans la Péninsule acadienne, et suggérer des circuits de visite. Une partie de la salle pourrait servir d'espace de promotion et d'information durant la période du Festival et comme espace d'exposition sur le thème de la francophonie à travers le monde durant les autres périodes de l'année.

7.2 LA ZONE CÔTIÈRE DE TRACADIE

Le concept d'aménagement récréo-touristique de la zone côtière, présenté dans le plan 1 de 4 en pochette, repose sur la mise en valeur des caractéristiques particulières de l'écosystème côtier. Le concept est basé sur la mise en valeur d'un équipement public déjà en place, le Parc provincial Val-Comeau, qui deviendra le «noyau» de base auquel viendront se greffer les centres écologiques de la Pointe-à-Bouleau et de l'Île au Cheval ainsi que la plage du DSL Val-Comeau et la zone du Grand Lac.

Le concept d'aménagement récréo-touristique regroupe les composantes suivantes :

- Les aires de récréation intensives et extensives;
- Les réseaux récréatifs et touristiques;
- Les pôles d'activités.

7.2.1 Les aires de récréation

La distinction entre les zones intensives et extensives découle, d'une part, du nombre de touristes pouvant fréquenter ces dites zones, de la nature des infrastructures mises en place dans le milieu récepteur et des intentions des divers intervenants vis-à-vis la récréation et la préservation.

La zone de récréation intensive est caractérisée par une forte fréquentation de visiteurs et supporte des infrastructures d'accueil et de service. On retrouve dans ces zones le secteur du DSL Val-Comeau, le Parc provincial Val-Comeau et une partie du Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau. Il est à noter que ces zones de récréation intègrent le milieu récepteur aux activités qui s'y déroulent.

Dans les zones de récréation extensive, on privilégie les activités concourant à l'interprétation et à la compréhension du milieu naturel et, plus particulièrement, de l'écosystème côtier. Ces activités et les aménagements s'y rapportant n'ont peu ou pas d'impact sur le milieu naturel. Il faut noter que l'existence de ces mêmes activités est intrinsèquement liée aux particularités du milieu récepteur. Ainsi, on favorise la mise en place de réseaux de sentiers d'interprétation de diverses natures (marais salin, flèche de sable, marécage, ornithologie, etc.), souvent construits sur pilotis, qui exclut toute activité motorisée ainsi qu'un contrôle étroit des périodes de fréquentation (particulièrement par rapport aux périodes de nidification des oiseaux).

Les zones retenues à ces fins correspondent au «parc» de l'Île au Cheval, à la zone d'interprétation du marais et à la zone de protection du Grand Lac.

7.2.2 Les réseaux récréatifs

Les réseaux récréatifs proposés pour l'aire d'étude sont de deux ordres :

- Premièrement, on distingue le réseau qui a pour fonction de relier les différentes infrastructures et les aires de récréation. Cette partie du réseau récréatif prend les formes suivantes :

  - Les voies de circulation véhiculaire, i.e. routes existantes, et
  - Les pistes cyclables qui sont aménagées en bordure de ces voies.

- Deuxièmement, à l'intérieur même des aires de récréation, on retrouve des sentiers destinés aux cyclistes et aux piétons. Ces sentiers permettent d'explorer les divers sites, de consolider les activités s'y déroulant tout en respectant les caractéristiques des milieux naturels traversés. Ils donnent également accès aux divers points d'observation qui seront aménagés dans les aires de récréation.

Un réseau nautique est aussi proposé pour interrelier les différents espaces côtiers et permettre la découverte du milieu naturel. Le réseau nautique s'articule également autour de l'aménagement et de la mise en valeur de divers quais existants dans l'aire d'étude. Le développement de ce réseau découle principalement de la spécificité du milieu où la présence de l'eau a constitué un élément structurant de la région de Tracadie. Ainsi, on mettra en valeur la marina de Sheila, le quai de Val-Comeau et le quai de Tracadie, et on aménagera des petits quais au Parc provincial Val-Comeau, au Centre

écologique de la Pointe-à-Bouleau et dans la zone d'interprétation du marais, pour ainsi créer le réseau nautique.

Ce réseau nautique est conçu de façon à relier les points d'intérêts et protéger les milieux fragiles. Le plan 1/4 indique que la liaison entre le quai de Tracadie et la marina de Sheila devra se faire en «sortant» de la Baie. La possibilité de permettre aux bateaux de naviguer entre le Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau et l'Île au Cheval a été discutée avec les représentants locaux. Nous reconnaissons l'intérêt récréo-touristique de permettre une liaison entre le quai de Tracadie et la marina de Sheila (i.e. relier la Grande et la Petite Rivière Tracadie), mais les impacts de creuser une voie navigable à cet endroit doivent être évalués en fonction du rôle «écologique» recommandé pour cette zone.

Le comité régional proposé pour mettre en oeuvre le plan de développement devra étudier cette question. Une possibilité à considérer serait de permettre la navigation d'embarcations à faible tirant d'eau (par exemple, des canots) entre la Pointe-à-Bouleau et l'Île au Cheval, et de relier ces deux sites par une petite barge ou un petit pont amovible qui permettrait la circulation de petites embarcations.

Cette question de circulation entre ces deux sites pourrait être abordée lors de la préparation du plan de gestion pour le Centre écologique de l'Île au Cheval (MRNE) et le plan directeur pour le Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau (MTLP), ou durant l'étude d'impacts qui pourrait être exigée par diverses agences gouvernementales. Toute étude de cette question devrait prendre en considération l'étude en cours à Pêche et Océan, Canada, concernant les deux goulets dans cette zone (le goulet de Tracadie et celui de Val-Comeau).

7.2.3 Les pôles d'activités

Les pôles d'activités représentent les sites qui seront mis en valeur et/ou aménagés afin de permettre aux visiteurs de s'adonner à la pratique des différentes activités proposées dans la stratégie de développement récréo-touristique. Ils sont tous localisés dans les zones de récréation intensives. Les sites envisagés sont les suivants :

- Le Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau (interprétation, sentiers et, possiblement, une auberge);
- Le Centre écologique de l'Île au Cheval (interprétation, sentiers, plage contrôlée);
- Le Parc provincial de Val-Comeau (camping, stationnement, plage publique);
- Le secteur du DSL Val-Comeau (restaurant, service, stationnement);
- Le Grand Lac et la zone adjacente au Parc provincial Val-Comeau (interprétation, sentiers et, possiblement, des chalets);
- La marina de Sheila;
- Le quai de Val-Comeau (centre d'interprétation de la pêche).

7.2.4 Projets prioritaires

La présente section identifie les projets jugés prioritaires pour la mise en oeuvre de la stratégie de développement récréo-touristique relative au concept d'aménagement de la zone côtière de Tracadie. Les projets sont présentés ci-après par ordre de priorité et sont illustrés sur les plans 1 de 4, 2 de 4 et 3 de 4 présentés à la fin du document. Ils touchent aux sites de la Pointe-à-Bouleau, de l'Île au Cheval (la flèche de sable sur la côte), du Parc provincial Val-Comeau, de la plage entre le Parc provincial et la zone

récréative côtière du DSL Val-Comeau, et des alentours du «Grand Lac». Plus précisément, on privilégie :

- l'implantation d'un centre d'interprétation/centre écologique sur la Pointe-à-Bouleau (thème : homme-environnement) rattaché à la dune de sable abritant les sites de nidification du pluvier siffleur par un pont amovible ou une petite barge;[1]

- de nouveaux aménagements dans le Parc provincial Val-Comeau permettant de mieux desservir la clientèle de visiteurs et de touristes;[1]

- l'aménagement d'une aire de jeux, l'amélioration de la plage et du «centre de service» (bâtiment communautaire) et, possiblement, un projet d'hébergement (sous forme de chalets locatifs ou autres) dans la zone récréative du DSL Val-Comeau;

- une zone d'interprétation au Grand Lac où des sentiers et «boardwalks» peuvent être aménagés avec un programme d'interprétation;

- l'aménagement de la plage entre le Parc provincial et la zone récréative du DSL Val-Comeau;

- l'aménagement de zones d'interprétation à proximité de la Pointe-à-Bouleau.

La mise en place de ces projets impliquerait la communauté locale (participation à la gestion du centre écologique), le Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie (MRNE) (acquisition de l'Île au Cheval), le Ministère du Tourisme, Loisirs et Patrimoine (MTLP) (le Parc provincial et

---

1 Ces projets pourraient être intégrés dans le Plan de gestion pour le Parc provincial Val-Comeau que le Ministère du Tourisme, Loisirs et Patrimoine envisage d'entreprendre avec un comité de représentants locaux.

la Pointe-à-Bouleau), les DSL Pointe-à-Bouleau et Val-Comeau, et l'entreprise privée.

7.2.5 Description des projets

Le tableau 7.1 présente les dix-sept (17) projets identifiés au plan 1 de 4 et indique l'organisme responsable, la priorité de réalisation recommandée et les allocations budgétaires nécessaires par année.[2]

Trois priorités de réalisation sont indiquées, correspondant à l'année de construction suggérée :

- Priorité 1 : années 1 à 3,
- Priorité 2 : années 4 à 7,
- Priorité 3 : 7 ans et plus.

On retrouvera, dans le chapitre 8, les fiches synoptiques relatives à chacun de ces projets qui décrivent plus en détail leurs éléments, leurs coûts et les actions à prendre pour en assurer la mise en oeuvre.

---

2 Il est à noter que ces allocations sont basées sur des estimations très préliminaires des coûts. Ceux-ci pourraient varier selon l'envergure des travaux entrepris et l'organisme en charge de les exécuter.

SOMMAIRE

TABLEAU 7.1 **PLAN DE MISE EN OEUVRE - ZONE CÔTIÈRE DE TRACACIE**
(Liste de projets par phase prioritaire)

PROJET (voir plan 1/4)	RESPONSABLE	PRIORITÉ	ALLOCATION BUDGÉTAIRE ET ANNÉE DE RÉALISATION
1. Pointe-à-Bouleau			À court terme : acquisition du site.
1.1 Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau (Voir plan 3/4.)	Comité régional et Ministère du Tourisme, Loisir et Patrimoine	1	Année 1 : étude : 45 000 $ immobilisation : 816 000 $ Années 2 et 3 : immobilisation : 366 000 $ Coût d'opération annuel : 150 000 $ (incluant 50 000 $ par année pour la programmation et les exhibits).
1.2 Auberge	Secteur privé, mais sur site loué au Parc provincial	3	- Suite à une étude de faisabilité : Coût d'immobilisation de ± 870 000 $, secteur privé.
2. Centre écologique de l'Île au Cheval (Voir plan 3/4.)	Comité régional et MRNE (acquisition et plan de gestion)	1	À court terme : acquisition du site. Année 1 : immobilisation : 421 000 $ Année 2 : immobilisation : 204 000 $ Année 3 : immobilisation : 199 000 $
5. Parc provincial Val-Comeau (Voir plan 3/4.)	- Parc provincial - Ministère du Tourisme	1	Année 1 : immobilisation : 540 000 $ Année 2 : immobilisation : 54 000 $
6. DSL Val-Comeau		2	Année 3 : plans détaillés : 35 000 $ Année 4 : immobilisation : 70 000 $
6.1 Plage	DSL Val-Comeau		
6.2 Restaurant et terrains	Secteur privé	2	Année 5 : immobilisation : (secteur privé) 60 000 $
7. Grand Lac			
7.1 Zone d'interprétation	DSL Val-Comeau et le MRNE	2	Année 3 : plan de gestion par le MRNE Année 4 : immobilisation : 115 500 $ Année 5 : immobilisation : 115 500 $
7.2 Chalets locatifs	Secteur privé sous la responsabilisé du DSL Val-Comeau	3	Suite à une étude de faisabilité.

TABLEAU 7.1 **PLAN DE MISE EN OEUVRE - ZONE CÔTIÈRE DE TRACACIE** (suite)
(Liste de projets par phase prioritaire)

PROJET (voir plan 1/4)	RESPONSABLE	PRIORITÉ	ALLOCATION BUDGÉTAIRE ET ANNÉE DE RÉALISATION
11. Quai Val-Comeau Centre d'interprétation de la pêche et aménagement paysager	Coopérative des pêcheurs	2	Année 2 : organisation au niveau local Année 3 : plan détaillé (35 000 $) Année 4 : immobilisation : ± 84 000 $
12. Marina de Sheila Aménagement extérieur et kiosque d'information	Village de Sheila	2	Année 2 : discussion avec Ministère du Tourisme Année 3 : plans détaillés (25 000 $) Année 4 : immobilisation : 168 000 $
16. Centre d'information à Tracadie (dans le nouvel hôtel de ville)	Ville de Tracadie	2-3	À déterminer - dépend de l'échéancier du projet du nouvel hôtel de ville pour Tracadie.
3. Sentiers à l'extérieur du Parc	Parc provincial Val-Comeau	3	Année 7 : immobilisation : 120 000 $
4. Zone d'interprétation du marais	MRNE - acquisition et plan de gestion Parc provincial - visites guidées et entretien estival	3	Année 3 : acquisition, s'il y a lieu Année 5 : plan de gestion (MRNE) Année 7 : immobilisation : 303 000 $
8. Point d'accès à la plage	Comité régional (avec l'aide du Parc provincial)	3	Année 5 : négociation - droit d'usage du terrain Année 7 : immobilisation : 35 000 $
9. Liens piétons et cyclables	Comité régional (avec l'aide du Parc provincial)	3	Année 5 : négociation - droit d'usage du terrain Année 7 : immobilisation : 240 000 $ Année 9 : immobilisation : 200 000 $
10. Chalets locatifs à proximité du Parc provincial	Secteur privé, mais sur site loué au Parc provincial	3	Année 6 : détermination de la viabilité d'un tel projet Année 7 : Parc provincial acquiert le site Année 8 : négociation avec privé et construction

TABLEAU 7.1 **PLAN DE MISE EN OEUVRE - ZONE CÔTIÈRE DE TRACACIE** (suite)
(Liste de projets par phase prioritaire)

PROJET (voir plan 1/4)	RESPONSABLE	PRIORITÉ	ALLOCATION BUDGÉTAIRE ET ANNÉE DE RÉALISATION
13. à 15. Projets de pistes cyclables	Village de Sheila, Ville de Tracadie, DSL Val-Comeau, DSL Pointe-à-Bouleau	2-3	- À réaliser entre les années 5 et 8, en fonction des projets d'amélioration des routes des municipalités impliquées. - Prévoir 330 000 $ par année pour les immobilisations.
17. Aménagement du quai de Tracadie	Ville de Tracadie	3	Année 7 : étude d'aménagement du quai de pêche en un quai public Année 9 : travaux (coûts à déterminer)

7.3 LA ZONE DE LA GRANDE RIVIÈRE TRACADIE

Le concept d'aménagement de la Grande Rivière Tracadie, tel que montré au plan 2 de 4, repose sur la consolidation des activités de récréation qui s'y déroulent présentement, soit la pêche et la chasse, et sur l'aménagement de nouvelles infrastructures modestes pour les activités de randonnée et d'interprétation de la nature. La clientèle visée est avant tout les visiteurs dans la région, et les équipements mis en place pourront desservir celle-ci et la population régionale à l'année longue.

La consolidation de la zone de la Grande Rivière Tracadie passe par l'amélioration des infrastructures présentement en place (routes, points d'accès à la rivière et sentiers) et l'augmentation du niveau de service aux usagers (refuge, centre d'interprétation et possiblement des chalets). De plus, afin de mieux exploiter le potentiel de récréation de la Grande Rivière Tracadie, il est nécessaire de proposer une plus grande gamme d'activités qui permettront de répondre aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs. Ainsi, le concept préconise des activités de récréation de type randonnée pédestre, vélo de montagne et ski de fond, d'aménagement d'aires d'observation, de pique-nique et d'interprétation de la nature.

Les interventions liées à la mise en valeur du potentiel récréatif de la Grande Rivière Tracadie contribueront à diversifier l'offre et pourraient éventuellement attirer les touristes qui séjourneraient à cet endroit dans la région. Les interventions renforceront l'image de plein air créée par l'aménagement de la zone côtière. De plus, certaines activités, telles la pêche sportive (avec guide) et la cueillette de bleuets, pourraient devenir des sources d'emplois pour la population locale.

Une fois les aménagements des composantes du projet mis en place, les efforts des groupes locaux devraient être fixés sur la mise en valeur du potentiel récréatif de la Grande Rivière Tracadie.

Ce projet comporte plusieurs éléments dont :

i) l'amélioration d'une route d'accès aux abords de la rivière et la mise en place d'un centre de service pour visiteurs (information, toilettes, etc.);

ii) l'aménagement de plusieurs sites d'interprétation naturelle et des sentiers le long de la rivière;

iii) l'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, de vélo de montagne et de ski de fond;

iv) l'aménagement d'un ou plusieurs sites de camping sauvage;

v) l'ensemencement de saumons et truites dans la rivière par le Ministère des Ressources naturelles;

vi) l'organisation d'un système de «guides de pêches», et non des pourvoiries traditionnelles, afin d'exploiter le potentiel de pêche sportive qu'offre la rivière et, en même temps, créer des sources d'emplois additionnelles pour la communauté locale.

7.3.1 Mise en oeuvre

Le concept d'aménagement de la Grande Rivière Tracadie, tel que présenté dans le présent rapport, vise une zone de ± 200 m de part et d'autre de la

rivière. La majeure partie de celle-ci est présentement à l'intérieur des limites du champ de tir de la Défense nationale. Dans la mesure où il sera possible d'ouvrir ce territoire de façon permanente au public, il est primordial que le MRNE pose les gestes suivants :

- Que la rivière et ses deux bassins versants soient immédiatement désignés comme «zone naturelle-récréative», c'est-à-dire une nouvelle catégorie d'usage qui assurerait la conservation de l'environnement naturel tout en permettant des activités récréatives, telles que la pêche, la chasse, la randonnée pédestre, le ski de fond et, possiblement, l'hébergement (chalets locatifs). Ceci empêcherait l'octroi de droits de coupe de bois ou autres exploitations dans des zones qui pourraient nuire au potentiel récréo-touristique de la rivière;

- Qu'un plan de gestion soit préparé pour la rivière et ses deux bassins qui identifierait les aires d'exploitation commerciale possible (coupe de bois, bleuetières, routes d'accès, etc.) et les limites exactes de la zone récréative de la rivière.[3] De plus, ce plan pourrait prévoir l'ensemencement de saumons et truites dans la rivière ainsi que les mesures de contrôle des pêches commerciales dans l'estuaire de la rivière qui pourraient nuire à l'établissement d'une pêche sportive sur la Grande Rivière Tracadie.

Nous prenons pour acquis que l'implication du MRNE dans la mise en oeuvre du plan de développement serait principalement une assistance scientifique et technique dans la préparation du plan de gestion et des documents d'interprétation. Il incombera donc à un groupe local (à nommer «les amis de la Grande Rivière» peut-être) de mettre en oeuvre le concept

---

3 Le MRNE doit consulter la Défense nationale afin de déterminer si certaines zones posent des contraintes, étant donné l'usage de celles-ci comme champ de tir.

d'aménagement en sollicitant des fonds des diverses agences gouvernementales, des campagnes de financement à l'échelle de la région et l'organisation et gestion d'une équipe de bénévoles qui aménagera les sentiers, abris, refuges, etc. au fur et à mesure que les fonds nécessaires deviendront disponibles.

7.3.2 Description des projets

Le tableau 7.2 présente une description préliminaire des douze (12) projets d'aménagement physiques proposés au plan concept d'aménagement de la Grande Rivière Tracadie (plan 2 de 4).

Cette description préliminaire devra être complétée dans le cadre de la préparation du plan de gestion par le MRNE.

TABLEAU 7.2 PLAN DE MISE EN OEUVRE - GRANDE RIVIÈRE TRACADIE
(Voir plan 2/4.)

PROJET	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS	ANNÉE DE RÉALISATION
1. Réfection de la route d'accès	Réfection - réparation de la route d'accès au champ de tir - de l'entrée, jusqu'au pont (fosse Lord et Foy) distance de ± 15 km (nouvelle fondation en pierre concassée - 300 mm d'épaisseur sur 5 m de largeur).	± 750 000 $	1re priorité : À réaliser aux années 1 et 2. - Travaux à être entrepris par le MRNE.
2. Réseau de sentiers de randonnée pédestre et de ski de fond	Sentiers et pistes existants de ± 26,3 km à réaménager. Nouveaux sentiers et pistes à aménager - ± 15,4 km.	Dépend de l'état actuel. ± 400 000 $	1re priorité : À être réalisé par un groupe local, avec l'apport de programmes de création d'emplois (saisonniers). - Début des travaux - année 1, sur une période de 3 à 4 ans.
3. Centre d'accueil et d'information Pointe-à-Ferdinand	- Bâtiment modeste avec salle d'accueil, toilettes et petite salle d'exhibit (90 à 120 m²). - Aire de stationnement de ± 40 places (gravier). - Aire de pique-nique (10 tables, 5 foyers) et aménagement paysager. - Petit quai et plage d'accostage.	70 000 $ à 100 000 $ 50 000 $ 15 000 $ 10 000 $ 145 000 $ à 175 000 $	2e priorité : Projet à réaliser une fois que les infrastructures de base (route et sentiers) sont en place. Projet à entreprendre par la communauté locale - années 4 ou 5.

À noter : Le projet numéro 3 pourrait être agrandi pour inclure un centre d'interprétation historique axé sur un ancien village à bûcherons - à relier avec la Pointe du Vieux-Boom.

TABLEAU 7.2 PLAN DE MISE EN OEUVRE - GRANDE RIVIÈRE TRACADIE (suite)

PROJET	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS	ANNÉE DE RÉALISATION
4. Aménagement d'une aire d'observation des oiseaux - Pointe Frank Hyde	- Aménagement paysager et 3 caches. - 2 panneaux d'interprétation.	10 000 $ 5 000 $ 15 000 $	2e priorité : MRNE pourrait fournir les panneaux et l'assistance technique. - À réaliser par le groupe local à l'année 4 ou 5.
5. Aménagement d'une aire d'observation des oiseaux, côté sud de la rivière	- Abri pour randonneurs et navigateurs. - Point d'observation avec bancs. - Plage d'accostage.	± 10 000 $	2e priorité : Point d'intérêt à développer à l'année 5.
6. Refuge Claywater	- Point d'observation avec bancs, panneaux d'interprétation et tables de pique-nique. - Petit quai et plage d'accostage.	5 000 $ 5 000 $ 10 000 $	3e priorité : Point d'intérêt à développer à l'année 7.

À noter : Le projet numéro 6 pourrait s'agrandir pour comprendre un petit centre d'interprétation de la chasse et pêche qui servirait de refuge (ski de fond) durant l'hiver.

À long terme, on devrait étudier la possibilité de bâtir des petits chalets en bois rond (avec services minimum) pour servir de relais.

TABLEAU 7.2 PLAN DE MISE EN OEUVRE - GRANDE RIVIÈRE TRACADIE (suite)

PROJET	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS	ANNÉE DE RÉALISATION
7. Aire de cueillette de bleuets	Aménager un petit stationnement et des sentiers piétons pour donner accès à cette zone.	À déterminer.	3e priorité : Étudier la possibilité de réexploiter la bleuetière, soit pour la cueillette libre et/ou commerciale.
8. Site d'interprétation des camps des gardes-chasses	Aménager site d'un ancien camp de garde-chasse, près des «Trois Fourches», sur le bord de la rivière, avec des panneaux d'interprétation (rôle historique du garde-chasse) et nettoyage de la plage (accostage).	± 15 000 $	2e priorité : - Obtenir l'assistance du MRNE pour mettre en valeur ce site d'intérêt, obtenir des photos et cartes anciennes et préparer les panneaux d'interprétation. - À réaliser l'année 4 ou 5.
9. et 10. Chalets privés	- Réaménager ces chalets pour les rendre plus conformes aux standards d'hébergement de la Province. - Location par le groupe local à des visiteurs.	À déterminer.	3e priorité : - La location de ces chalets représente une source de revenu possible pour le groupe de gestion locale. - L'acquisition et la gestion de ces chalets est à discuter avec le MRNE.

TABLEAU 7.2 PLAN DE MISE EN OEUVRE - GRANDE RIVIÈRE TRACADIE (suite)

PROJET	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS	ANNÉE DE RÉALISATION
11. **Aire d'observation pour la fraie des saumons** - Fosse Lord et Foy	Halte routière près du pont existant, pour observer une «fosse» aux saumons. - Stationnement de ± 20 places (en terre battue). - Deux (2) panneaux d'interprétation. - Aménagement paysager et point d'observation.	± 65 000 $	2e priorité : - Point d'intérêt pour visiteurs, relativement facile d'accès (par le chemin existant). - Pourrait devenir un point de départ pour la randonnée pédestre et même des descentes de la rivière en canots. - Obtenir l'assistance scientifique et technique par le MRNE et déterminer la nécessité d'avoir un surveillant sur place. - À réaliser à l'année 3 ou 4.
12. **Réseau de randonnée - vélo de montagne**	- Du côté de la rivière, près de la bleuetière. - Un réseau varié avec des pistes pour différent calibre pourrait être aménagé.	À déterminer.	3e priorité : - Évaluer l'intérêt d'une telle activité au niveau de la région; si suffisamment d'intérêt existe, former un club de bénévoles et rechercher l'assistance du MRNE pour aménager des pistes. - À réaliser à l'année 7.

7.4 LES AUTRES ZONES

L'emphase du Plan de mise en oeuvre a été mise sur la zone côtière et la zone de la Grande Rivière Tracadie. Le chapitre 3 de ce rapport présentait trois autres zones qui offraient un potentiel récréo-touristique :

i) Les centres-villes de Sheila et Tracadie :

Le centre-ville de Tracadie fait l'objet d'une récente étude de revitalisation (octobre 1990). La mise en oeuvre des recommandations de ce rapport pourrait stimuler le développement commercial et la mise en valeur du patrimoine historique. Ce centre-ville, qui joue déjà un rôle de centre régional, devrait être considéré comme un attrait potentiel en soi. Tout projet de réaménagement qui vise l'embellissement et l'amélioration de fonctionnement du centre-ville sera un apport positif au développement récréo-touristique régional;

ii) La Baie de Tracadie et la Petite Rivière Tracadie :

Ces deux zones offrent des paysages et activités que l'on retrouve dans la zone côtière et la zone de la Grande Rivière, du moins en partie.

Le développement d'activités récréatives sur la Petite Rivière et dans la Baie de Tracadie devrait suivre la mise en oeuvre des plans de développement pour les deux zones prioritaires.

8.0 PLAN DE MISE EN OEUVRE - ZONE CÔTIÈRE

Ce chapitre présente le plan de mise en oeuvre pour la zone côtière. Ce plan est composé de dix-sept projets identifiés au plan 1 de 4. Chaque projet est présenté sous forme d'une fiche synoptique qui décrit les éléments du projet, le coût et les actions à prendre pour en assurer la mise en oeuvre.

FICHE DE PROJET : 1. CENTRE ÉCOLOGIQUE DE LA POINTE-À-BOULEAU

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
1.1 Pointe-à-Bouleau	Acquisition du site de 40,2 ha.		Année 1	La Province devrait acquérir ce site et mettre en place un centre écologique.
1.2 Centre écologique (Voir plan no 3/4.)				L'opération du centre impliquerait huit nouveaux postes pour le Parc provincial Val-Comeau :
. Bâtiment principal	Bâtiment isolé et chauffé de 180 m² comprenant centre d'accueil, salle d'exposition, salle de projection, toilettes et bureau administratif.	200 000 $		1- Directeur/in 12 mois/an 1- Entretien 12 mois/an 2- Animateurs/guide 6 mois/an 2- Animateurs/guide 3 mois (été) + fin de semaine 1- Entretien l'été 3 mois 1- Accueil 3 mois
	Matériel d'exhibit, incluant conception.	100 000 $		
		Sous-total 300 000 $	Année 1	Total : 48 personnes mois par année
. Pavillon de rassemblement	Espace extérieur de 55 m² couvert avec toit, pour rassemblement de groupe.	30 000 $	Année 1	Les coûts d'opération sont indiqués à la page 8.4
. Jardin écologique	Jardin extérieur aménagé pour exposer des plantes indigènes et typiques des milieux côtiers (500 m²).	25 000 $	Année 2	Le jardin écologique pourrait compléter avec un arboretum présentant des espèces indigènes et autres.
. Garage et atelier de remise	Pour entreposer l'équipement et fabriquer, préparer les exhibits, bâtiment chauffé (aire bureau et toilette) de 150 m².	115 000 $	Année 1	Le Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie (MRNE) pourrait fournir une assistance scientifique à la conception des panneaux d'interprétation.
. Stationnement	1re phase - 20 places, en gravier naturel, 2e phase - 20 places, en gravier naturel (sans éclairage et drainage de surface).	20 000 $ 20 000 $	Année 1 Année 2	

FICHE DE PROJET : 1. CENTRE ÉCOLOGIQUE DE LA POINTE-À-BOULEAU (suite)

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
. Tour d'observation	± 4 m de hauteur, pour observer la mer, les dunes et l'intérieur de la baie.	25 000 $	Année 2	Le Parc pourrait opérer une petite embarcation pour relier la Pointe au Parc provincial actuel (2 fois par jour par exemple).
. Quai	Aménager un quai pour petite embarcation sur le côté sud de la pointe.	6 000 $	Année 2	
. Camps pour jeunes	Bâtiment de rassemblement et de service (non chauffé, avec eau froide, toilette et cuisine communautaire) de 85 m² et ± 10 tentes avec plancher en bois (3 m²) - et revégétation du site avec graminés (22 500 m²).	70 000 $ 15 000 $ 20 000 $	Année 2 ou 3	
		Sous-total 105 000 $	Année 2 ou 3	
. Panneaux d'interprétation	Cinq panneaux à être placés à divers endroits sur le site (conception et installation).	15 000 $	Année 1	Le Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie (MRNE) pourrait fournir une assistance scientifique à la conception des panneaux d'interprétation.
. Sentiers et pistes	. Sentier piéton en terre battue de 5,4 km de long (1,5 m de large).	200 000 $	Année 1	
	. Piste cyclable, en poussière de pierre, 1,4 km de long (3 m de large). (Sans éclairage, seulement drainage de surface.)	125 000 $	Année 2	Les prix de construction seraient à revoir avec le personnel du parc provincial.
	TOTAL - CENTRE ÉCOLOGIQUE (Ne comprend pas l'achat du site.)	986 000 $		

FICHE DE PROJET : 1. CENTRE ÉCOLOGIQUE DE LA POINTE-À-BOULEAU (suite)

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
1.3 Auberge privée	Auberge de ± 24 chambres avec salle à manger pour des visiteurs et touristes «verts», ± 580 m².	± 625 000 $	À déterminer (± année 3 ou 4).	À être développée par l'entreprise privée, avec un bail du Parc provincial pour le site. UNE ÉTUDE DE MARCHÉ EST NÉCESSAIRE POUR ÉTABLIR LA FAISABILITÉ FINANCIÈRE DU PROJET.
. Stationnement	Asphalté et éclairé, 35 places.	105 000 $		
. Débarcadère	Asphalté et éclairé.	40 000 $		
. Rampe de mise à l'eau	Près de l'auberge.	30 000 $		Cette auberge pourrait viser une clientèle de visiteurs et touristes «verts» - ceux qui seraient attirés par le site exceptionnel de la Pointe et les activités d'interprétation, d'ornithologie, etc. qu'il offre.
. Quai		15 000 $		
. Point d'observation		5 000 $		
. Sentier	Sur pilotis, en partie.	± 50 000 $		
	TOTAL - AUBERGE	± 870 000 $		
	(Ne comprend pas les honoraires professionnels.)			

FICHE DE PROJET : 1. CENTRE ÉCOLOGIQUE DE LA POINTE-À-BOULEAU (suite)

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Parc provincial Val-Comeau, Ministère du Tourisme, Loisirs et Patrimoine (MTLP)	Pour le Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau : (À court terme) 1. Acquérir terrain et transférer au Parc provincial Val-Comeau. 2. Préparer plan détaillé d'aménagement et de paysagement (incluant puits et fosse septique). 3. Préparer plan d'architecture - bâtiment principal et de service. 4. Construction - planification et surveillance de chantiers. 5. Engager et former le personnel d'animation - augmenter le budget d'opération du Parc provincial Val-Comeau pour en tenir compte. 6. Préparer le programme d'animation (avec l'assistance du MRNE). Pour l'Auberge : (À moyen terme) 1. Comité local à sonder le milieu et identifier promoteur; promoteur entreprend pourparler avec Parc. 2. Le promoteur fait faire une étude de marché. 3. Négociations avec le Parc. 4. Signature d'un bail. 5. Construction.	Projet de première priorité : Allocations budgétaires : . À court terme : Plan d'aménagement détaillé et programme d'exhibit : 45 000 $ Année 1 : Infrastructure d'accueil et d'interprétation : . Construction-bâtiments : 445 000 $. Aménagements : 235 000 $. 20 % (hon. et contingences) : 136 000 $ 816 000 $ Années 2 et 3 . Consolidation et ajouts de facilités complémentaires : Coûts : 306 000 $ 20 % (hon. et contingences) : 60 000 $ 366 000 $ Coûts d'opération annuels à combler : . Salaires : 70 000 $. Programmation et exhibits : 50 000 $. Entretien : 30 000 $ 150 000 $

FICHE DE PROJET : 2. CENTRE ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE AU CHEVAL

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
2.1 Île au Cheval (Voir plan 3/4.)	Acquisition de la dune par le MRNE (à vérifier) pour fins d'une ZONE DE PRÉSERVATION / INTERPRÉTATION. (Pluvier siffleur et la sauvagine)		Année 1	. Acquisition possible grâce à un programme administré par «Eastern Habitat Joint Venture» (EHJV). . Site sera sous la responsabilité du comité régional mais devrait être géré conjointement avec le Parc provincial.
2.2 Aménagement du «Parc»				
. Pont	Pont amovible pour piétons entre la Pointe-à-Bouleau et la dune pour contrôler l'accès à la dune.	140 000 $	Année 1	
. Sentiers	Sentiers sur pilotis nécessaires pour préserver la végétation sensible et contrôler l'accès - surtout durant les périodes de nidification des oiseaux.	500 000 $	Années 1 à 3	Pourraient être divisés en trois phases de ± 170 000 $ chacun.
. Point d'observation	Pour observer le pluvier siffleur, la mer et l'intérieur de la baie. 6'-0" de hauteur	20 000 $	Année 1	
. Caches d'observation	Ouvrir l'accès à la plage par des sentiers sur pilotis amovibles une fois que la période de nidification est complétée.	15 000 $	Année 1	L'accès à la plage, de façon contrôlée, pourrait se faire vers la mi-juillet - la baignade est libre et faite sans surveillance.
. Panneaux d'interprétation	± 4 panneaux à installer sur les sentiers et les points d'observation.	12 000 $	Années 1 et 2	(N'inclut pas d'honoraires professionnels.)
	TOTAL	687 000 $		

FICHE DE PROJET : 2. CENTRE ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE AU CHEVAL (suite)

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Comité régional, avec l'assistance du Ministère des Ressources naturelles et du Ministère du Tourisme, Loisir et Patrimoine	Île au Cheval : . Acquisition du site par l'entremise du programme EHJV. . Préparation d'un plan de gestion du site, d'un plan d'aménagement paysager détaillé (avec l'aide du Parc provincial) et des panneaux d'interprétation. . Construction des sentiers en pilotis. . Assistance technique au Parc provincial pour former les «guides» qui seront chargés des groupes visitant le site.	Projet de première priorité, de concert avec le Parc Pointe-à-Bouleau. Allocations budgétaires (à court terme) : Plan d'aménagement et d'interprétation : aux frais du MRNE. Année 1 : Pont, une partie des sentiers et panneaux : Coûts : 351 000 $ 20 % (hon. et contingences) : 70 000 $ 421 000 $ Année 2 : Une partie des sentiers : Coûts : 170 000 $ 20 % (hon. et contingences) : 34 000 $ 204 000 $ Année 3 : Finalisation des sentiers et installation de panneaux : Coûts : 166 000 $ 20 % (hon. et contingences) : 33 000 $ 199 000 $

FICHE DE PROJET : 3. SENTIER PIÉTONNIER DE LA POINTE-À-BOULEAU

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
3. **Sentiers**	Piste piétonnière qui relie la Pointe-à-Bouleau à la zone d'interprétation du marais. Sentier en terre battue de 2,5 km (1,5 m de large). Cette piste traverserait une zone boisée au sud de la Pointe-à-Bouleau pour ensuite longer les abords de la Baie.	100 000 $ (Sans coût de terrain.)	Année 7 ou plus tard.	Ceci impliquerait, soit l'achat, soit l'obtention d'un droit de passage sur une bande de terrain de 120 m par 500 m (21,2 ha).

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Parc provincial, assisté de bénévoles locaux (planification et préparation des matériaux d'interprétation).	<u>Sentiers</u> : . Discuter avec les autorités municipales la possibilité d'obtenir un droit de passage sur les terrains privés. . Évaluer le coût des acquisitions requises. . Préparer un plan d'aménagement détaillé et évaluer les coûts. . Obtenir les budgets nécessaires et construire les sentiers.	Projet de troisième ordre de priorité : Année 7 ou en conjonction avec le projet no 4 - zone d'interprétation du marais. Allocations budgétaires : Coûts : 100 000 $ 20 % (hon. et contingences) : <u>20 000 $</u> 120 000 $

FICHE DE PROJET : 4. ZONE D'INTERPRÉTATION DU MARAIS

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
4. Zone d'interprétation du marais (Voir plan 1/4.)	Projet qui vise la mise en valeur du marais situé sur la Pointe de l'Île près du Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau. Ce site pourrait être visité par des groupes organisés par les guides du Centre écologique ou par des visiteurs. Le site devrait être accessible par bateaux, bicyclettes et voitures.		Année 7 ou plus tard.	Le site envisagé couvre une superficie de 85,4 ha, dont environ 50 % de la superficie se trouve en zone inondable (à l'intérieur de la ligne des hautes marées). L'acquisition de ce site ou simplement des droits de passage est à déterminer.
. Abri	Abri ouvert avec bancs et panneau descriptif du marais.	30 000 $		Le MRNE pourrait préparer un plan de gestion pour cette zone et assister le Parc provincial à préparer le matériel d'interprétation.
. Stationnement	20 places pour véhicules (en gravier naturel, sans éclairage).	30 000 $		Le personnel du Parc provincial devrait assurer un entretien régulier du site.
	Support à bicyclettes (40).			La capacité du stationnement sera à revoir après une année d'opération.
. Panneaux d'interprétation	Quatre panneaux distribués sur le site.	8 000 $		
. Sentier	Sentier sur pilotis (110 m) et en terre ferme (2 km).	100 000 $		
. Tour d'observation	Structure 6 m de hauteur.	75 000 $		
. Quais	Deux quais pour recevoir des petites embarcations.	10 000 $		
	TOTAL	253 000 $		

FICHE DE PROJET : 4. ZONE D'INTERPRÉTATION DU MARAIS (suite)

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
. Ministère des Ressources naturelles et/ou Parc provincial - acquisition et «entretien» du site. . Parc provincial organise des visites guidées sur le site.	<u>Zone d'interprétation du marais</u> : . Comité local discute avec propriétaires pour l'obtention de droits de passage. . Ministère des Ressources naturelles prépare plan de gestion et d'interprétation. . Parc provincial offre des visites guidées.	Projet de troisième ordre de priorité : . Année 7 ou plus tard. . Pourrait être devancé si la demande s'en fait sentir. Allocations budgétaires : Coûts : 253 000 $ 20 % (hon. et contingences) : <u>50 000 $</u> 303 000 $

FICHE DE PROJET : 5. PARC PROVINCIAL VAL-COMEAU

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
5. Parc provincial (Voir plan 4/4.)				D'après le programme d'amélioration préparé par la Direction de services techniques, MTLP.
. Réaménagement du parc.				
. Bâtiment de service	Pour les usagers du terrain de camping (toilettes, douches, etc.).	150 000 $	Année 1	Un site privé qui se trouve à «l'intérieur» des limites du Parc (voir plan 4/4) devrait être acheté par la Province et transférer au Parc. Le Projet #10 - Chalets de villégiature - comprend aussi l'acquisition de terrain par le Parc, terrain qui pourrait se louer à un développeur.
. Bâtiment de service et cantine	Pour les usagers de la plage publique, avec vestiaires, toilettes et casse-croûte.	250 000 $	Année 1	
. Accès à la plage	Sur sentier en pilotis.	50 000 $	Année 1	
. Paysagisme - site	Restauration de la dune de sable et plantation d'arbres.	À déterminer.	Année 2	Mesures de contrôle pour accès aux véhicules tout-terrain à étudier.
. Quai	Installer un quai pour petites embarcations du côté ouest du Parc pour des visites guidées dans la Baie et vers le marais et la Pointe-à-Bouleau.	5 000 $	Année 2	
. Point d'observation	Petite tour d'observation placée près du «goulet» pour vues sur la mer, la Baie, le marais et la dune de sable. (Hauteur 2,5 m)	40 000 $	Année 2	Contrôler l'accès à cette tour - accès à pied seulement (limiter circulation véhiculaire dans cette partie du Parc).
	TOTAL	495 000 $		

FICHE DE PROJET : 5. PARC PROVINCIAL VAL-COMEAU (suite)

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Parc provincial, Ministère du Tourisme, Loisir et Patrimoine	Parc provincial : . Préparer plans et devis pour nouvelles installations (bâtiments de service). . Étudier concepts pour la tour d'observation et le quai. . Mise en oeuvre du programme d'amélioration. . Préparer un plan de revégétation pour la dune et possiblement la plantation d'arbres sur le site de camping. . Acquisition du lot privé à «l'intérieur» des limites du Parc (sur la limite sud du Parc).	Projet de première priorité : Allocations budgétaires : Année 1 : Bâtiments de service et accès à la plage : Coûts : 450 000 $ 20 % (hon. et contingences) : 90 000 $ 540 000 $ Année 2 : Aménagement paysager : Coûts : 45 000 $ 20 % (hon. et contingences) : 9 000 $ 54 000 $ Coûts à vérifier avec le Parc provincial. Années 3 à 5 : Acquisition du terrain privé sur la limite sud du Parc. Coût à déterminer.

FICHE DE PROJET : 6. DSL VAL-COMEAU

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
6. DSL Val-Comeau	Projet de mise en valeur de la plage publique à Val-Comeau.			Important de créer un projet complémentaire au Parc provincial et un centre d'activité près du Grand Lac.
. Restaurant et terrasse	Aménager un restaurant de type casse-croûte près ou dans le bâtiment communautaire près de la plage, avec deux terrasses - une près du bâtiment et l'autre près de la mer - possibilités d'animation le soir.	50 000 $	Année 5	Projet à être entrepris par le secteur privé. Le DSL doit trouver un promoteur intéressé et, par la suite, lui louer une partie du centre communautaire. Clientèle possible : gens de la région et visiteurs du Parc provincial et camping privé. Note : . Une zone tampon de 50 m de la ligne moyenne des hautes eaux doit être respectée (aucune construction permanente); . Une étude spécifique sera nécessaire pour déterminer la capacité de puits à cet endroit; . Le design de la fosse septique doit tenir compte des conditions locales et du thème environnemental du projet.
. Stationnement et halte cyclable	Aménagement paysager du stationnement actuel pour améliorer l'esthétique du site (avec plantations et support à bicyclette).	30 000 $	Année 4	
. Bloc de service	Construire un bâtiment de 20 m² (non chauffé et non isolé) qui servirait de toilettes publiques, poste de gérance du stationnement pour voitures et bicyclettes et possiblement pour la location de bicyclettes.	20 000 $	Année 4	
. Terrain de jeux	Pour enfants et adultes; conserver et améliorer aire de jeux des enfants et aménager un «terrain» pour adultes (avec pétanque, fers, bancs et plantations).	8 000 $	Année 4	
	TOTAL	108 000 $		

FICHE DE PROJET : 6. DSL VAL-COMEAU (suite)

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Représentants (du comité) du DSL Val-Comeau qui devront travailler avec le «Comité de mise en oeuvre».	DSL Val-Comeau : . Le DSL forme un comité pour mettre en oeuvre le projet. Ce comité doit faire préparer un plan d'aménagement détaillé. . Obtenir les fonds nécessaires des programmes gouvernementaux disponibles et possiblement par une campagne de financement à l'échelle de la région. . Mise en oeuvre avec les programmes de création d'emplois et du bénévolat local. . Trouver un commerçant intéressé à opérer le restaurant/terrasse et négocier une entente. . Obtenir une participation financière des gouvernements. . Construire le restaurant/terrasse.	Projet de deuxième ordre de priorité. Allocations budgétaires : Année 3 : Plan d'aménagement détaillé : ±35 000 $ Année 4 : Coûts : 58 000 $ 20 % (hon. et contingences) : 12 000 $ 70 000 $ Année 5 : (Secteur privé) Coûts : 50 000 $ 20 % (hon. et contingences) : 10 000 $ 60 000 $

FICHE DE PROJET : 7. ZONE DE PROTECTION DU GRAND LAC

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
7.1 Zone du Grand Lac (Voir plan 4/4.) . Zone d'observation	Mise en valeur du potentiel comme milieu naturel (interprétation) et zone récréative (chasse à l'automne).			Le Grand Lac offre un potentiel d'interprétation de la nature (été) et récréatif intéressant. Il est à déterminer si ce site doit être acheté (par le DSL) ou si simplement des mesures de contrôle (avec droits de passage) seraient suffisantes pour assurer la préservation du site.
- Sentiers	Sur pilotis autour d'une partie des abords du lac.	185 000 $	Années 4 et 5	
- Tour d'observation	Pour permettre l'observation de la nature.	(Inclus ci-dessus.)		La mise en valeur de ce site augmenterait l'attrait de la plage du DSL.
- Panneaux d'interprétation	Trois panneaux près des sentiers à différents endroits.	7 500 $	Années 4 et 5	
	TOTAL	192 500 $		
7.2 Chalets de villégiature (Voir plan 4/4.)	Projet qui vise à améliorer l'offre de l'hébergement commercial et répondre à une demande pour des chalets locatifs, près de la mer.	Coûts à déterminer.	Année 8	Nécessite une étude de marché et de faisab lité pour établir la faisabilité financière et les grands paramètres du projet (devrait être développé une fois que l'auberge à la Pointe-à-Bouleau est bien établie).
	Le site près du Grand Lac offre aussi la possibilité d'étendre la période locative jusqu'en automne (la chasse à la sauvagine).			Un autre site potentiel pour ce type de développement sera celui du côté sud du Parc provincial.

FICHE DE PROJET : 7. ZONE DE PROTECTION DU GRAND LAC (suite)

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Des représentants du DSL Val-Comeau avec l'assistance scientifique et technique du Ministère des Ressources naturelles.	Zone de protection du Grand Lac : . Le DSL nomme une ou deux personnes en charge de la mise en oeuvre de ce projet. Cette personne : - cherche le support et l'aide technique du Ministère des Ressources naturelles - plan de gestion, aide financière pour l'acquisition de terrain; - discussions/négociations avec les propriétaires concernés pour l'obtention de droits de passage ou acquisition des sites - si nécessaire; - préparation d'un plan d'aménagement détaillé par le MRNE.	Projet de deuxième ordre de priorité : Allocations budgétaires : Année 3 : Plan de gestion préparé par le MRNE. Année 4 : Coûts (50 % des travaux) : 96 250 $ 20 % (hon. et contingences) : 19 250 $ 115 500 $ Année 5 : Coûts (50 % des travaux) : 96 250 $ 20 % (hon. et contingences) : 19 250 $ 115 500 $

FICHE DE PROJET : 8. ACCÈS PUBLIC À LA PLAGE

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
8. Points d'accès à la plage	Pour offrir un point d'accès à la plage et un point de repos sur le réseau cyclable : . Halte cyclable avec supports à bicyclettes, bloc sanitaire avec toilettes sèches, aire de pique-nique avec tables et aménagement paysager. TOTAL	35 000 $ 35 000 $	Année 7	Nécessite l'acquisition d'un site ou d'un droit de passage. (Site de 0,12 ha) Projet à entreprendre avec l'assistance technique du Parc provincial.

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Comité de gestion «régional» avec assistance technique du Parc provincial.	<u>Accès public à la plage</u> : . Former un comité de gestion «régional» qui s'occuperait de mettre le réseau cyclable sur place (voir projet #13). . Rencontrer les propriétaires concernés et obtenir droits de passage (si acquisition - monter un programme de financement régional). . Obtenir l'assistance du Parc provincial dans la conception et la construction des équipements nécessaires.	Projet de troisième ordre de priorité. Allocations budgétaires : <u>Année 7</u> : Coûts : 35 000 $ (Design et supervision pour le Parc provincial.)

FICHE DE PROJET : 9. PISTES CYCLABLE ET PIÉTONNE PRÈS DE LA MER

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
9. Liens piéton et cyclable entre le projet du DSL et le Parc provincial	Permettrait d'offrir aux villégiateurs un circuit piétonnier et cyclable de 4,8 km.		Année 7 ou plus tard.	
. Piste piétonne	Nécessite peu d'aménagement car la piste sera sur la plage proprement dite (domaine public) - sauf pour l'installation de paniers à rebuts et signalisation.			
. Piste cyclable	En bordure de la plage (sur une bande de terrain de 5 m de large) - en gravier naturel recouvert de poussière de pierre.	400 000 $		Nécessiterait un droit de passage sur plusieurs terrains.
	TOTAL	400 000 $		

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Comité de gestion «régional», avec l'assistance technique du Parc provincial.	<u>Pistes cyclable et piétonne près de la mer</u> : . Rencontrer responsables du DSL et du Parc provincial - discuter des détails de ce projet. . Contacter les propriétaires en question. . Aménager les «équipements» sur la plage - paniers et panneaux. . Développer piste cyclable au fur et à mesure que les fonds et personnel du Parc sont disponibles.	Projet de troisième ordre de priorité. Allocations budgétaires : <u>Années 5-6</u> : Discussions avec propriétaires. <u>Année 7</u> (50 % du réseau) : Coûts : 200 000 $ 20 % (hon. et contingences) : <u>40 000 $</u> 240 000 $ <u>Année 9</u> (50 % du réseau) : Coûts : 200 000 $

FICHE DE PROJET : 10. CHALETS DE VILLÉGIATURE AU BORD DE LA MER

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
10. Chalets locatifs sur la côte, près du Parc	Projet alternatif au projet 7.2 (chalets au Grand Lac) - beau site au bord de la mer et près de la plage publique du Parc provincial. Possibilités d'aménagement de ± 30 chalets en deux phases distinctes, avec puits et fosses septiques.	± 1 000 000 $ (Sans l'acquisition du terrain.)	Année 7 ou plus tard.	Ce projet nécessite l'acquisition de 8,2 ha du côté sud du Parc provincial. Le Parc provincial pourrait acquérir ce site pour agrandir la plage publique, et louer le terrain en bordure de la plage à un développeur de la région. Ceci permettrait au Parc d'offrir plusieurs types d'hébergement (camping, roulotte et chalets).

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Comité de gestion «régional» et le Parc provincial - pour lancer le projet. Le secteur privé devra le construire et l'opérer.	<u>Chalets de villégiature au bord de la mer</u> : . Voir au niveau local quel projet de chalet suscite le plus d'intérêt. . Identifier des promoteurs possibles. . Faire une étude de marché et de faisabilité pour déterminer le bien-fondé du projet et l'impact sur les commerçants existants.	Projet de troisième priorité. . Année de réalisation : année 7 au plus tard. . Ce projet pourrait être devancé si les conditions du marché l'exigent et si un promoteur crédible se présente.

FICHE DE PROJET : 11. QUAI DE VAL-COMEAU

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
11. **Quai de Val-Comeau, avec :**	Le quai de pêche commerciale à Val-Comeau offre un potentiel récréo-touristique intéressant dans la mesure où le nombre des visiteurs augmente.	À déterminer - essayer de réutiliser les bâtiments existants.	Année 3	Projet dépend de la volonté des pêcheurs locaux de faire un effort de «marketing» et de vente sur place pour stimuler l'achalandage touristique durant l'été.
. Centre d'interprétation de la pêche	Petit bâtiment avec exhibits et animé par des pêcheurs de la région, visite des lieux, tournées en bateau.	± 50 000 $		
. Kiosque de vente	Le site pourrait devenir un point de vente pour divers articles de la région en plus du poisson.	À déterminer. 20 000 $		
. Aménagement paysager et stationnement en gravier de ± 20 places	TOTAL	± 70 000 $		

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Coopérative des pêcheurs de la région.	<u>Quai de Val-Comeau</u> : . La Coopérative nomme une ou deux personne(s) en charge du projet. . Ces personnes préparent un dossier sur le projet et sollicitent une participation gouvernementale. . Trouver des personnes bénévoles pour mettre en oeuvre le projet.	Projet de deuxième ordre de priorité. Allocations budgétaires : <u>Année 2</u> : Représentant de la coopérative sollicite la participation gouvernementale. <u>Année 3</u> : Préparation d'un plan d'aménagement détaillé : ±35 000 $ <u>Année 4</u> : Immobilisation Coûts : 70 000 $ 20 % (hon. et contingences) : 14 000 $ TOTAL 84 000 $

FICHE DE PROJET : 12. MARINA DE SHEILA

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
12. Aménagement du site de la marina	Le Club des Mariniers, l'organisme à but non lucratif mis sur pied par le village de Sheila pour opérer la marina, préconise une amélioration du site : . Modification au bâtiment; . Ajout de 40 places de stationnement; . Paysagement et sentier en gravier; . Nouvel affichage; . Relocalisation du phare pour le rendre plus visible de la route; . Terrain de jeux. En plus, les activités suivantes pourraient être offertes à partir de la marina : . Planches à voile; . Canots/chaloupe; . Ski nautique; . Tournée en bateau	± 140 00 $	Année 4	Site important à une des portes d'entrée de Sheila/Tracadie. Pourrait être utilisée temporairement comme bureau d'information. Achalandage accru dans la région devrait aider beaucoup à rentabiliser les opérations. Selon une étude réalisée en 1990. Possible dans la mesure où celles-ci peuvent être opérées sous forme de concessions (un opérateur devrait payer un certain loyer pour s'installer sur le site).

FICHE DE PROJET : 12. MARINA DE SHEILA (suite)

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Village de Sheila et le secteur privé - pour les activités nautiques. Le Village pourrait susciter l'aide du MTLP pour l'aménagement du site et l'installation d'un kiosque d'information.	Marina de Sheila : . Susciter l'aide de la Province. . Mettre en oeuvre le plan de réaménagement. . Aménager un kiosque d'informations sur le site. . Susciter l'intérêt de concessionnaires à s'installer sur le site.	Projet de deuxième ordre de priorité. Allocations budgétaires : Année 3 : Préparation d'un plan d'aménagement détaillé : ± 25 000 $ Année 4 : Mise en oeuvre: Coûts : 140 000 $ 20 % (hon. et incidences) : 28 000 $ TOTAL 168 000 $

FICHE DE PROJET : 13, 14, 15. RÉSEAUX DE PISTES CYCLABLES

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
13., 14, 15 **Plusieurs projets de pistes cyclables**	Aménager des pistes cyclables dans l'emprise des rues publiques, aux abords de la chaussée. Trois réseaux sont possibles : . Réseau de Tracadie - ± 8 km de piste; . Réseau de Val-Comeau - ± 5 km; . Réseau de Sheila - ± 10 km.	320 000 $ 200 000 $ 400 000 $ TOTAL 920 000 $	Années 5 à 8	Offriraient aux résidents et visiteurs des réseaux intéressants permettant l'accès à la Baie, la Grande Rivière et la côte. Prix unitaire utilisé : 40 $ le mètre linéaire pour un sentier de 3,0 m de large en asphalte (à vérifier localement). Ces travaux pourraient être incorporés à des projets de remplissage de fossés, de réfection de routes par les municipalités impliquées. Le phasage de ces travaux influencerait la mise en oeuvre des réseaux de pistes cyclables.

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Les municipalités de Tracadie et de Sheila et les DSL Val-Comeau et Pointe-à-Bouleau.	<u>Réseaux de pistes cyclables</u> : . Préparer les plans détaillés avec les services de travaux publics municipaux. . Intégrer travaux sur les pistes avec travaux de réparations ou élargissement de la chaussée.	Projet de deuxième ordre de priorité. L'échéancier de réalisation dépend des budgets disponibles et des travaux de routes prévues.

FICHE DE PROJET : 16. CENTRE D'INFORMATION RÉGIONAL À TRACADIE

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
16. **Centre d'information - d'accueil pour les visiteurs de la région**	Aménager dans le nouvel hôtel de la Ville de Tracadie une salle d'accueil - centre d'informations pour promouvoir les activités de loisirs et les points d'intérêt dans la région «Baie de Tracadie». Un espace de ± 40 m² serait nécessaire et pourrait être combiné avec l'espace d'exposition déjà prévu dans le bâtiment.	À déterminer - étant donné que l'espace est à incorporer dans un nouveau bâtiment municipal.	Années 3 à 5	Cette salle pourrait aussi servir de salle d'exhibit, particulièrement durant le Festival de la Francophonie. Si nécessaire, des locaux pour le Festival pourraient aussi être incorporés au nouveau bâtiment. L'espace nécessaire pour le centre d'information pourrait être utilisé comme espace d'exposition et/ou salle de réception durant l'hiver. L'opération du centre pourrait être de sept jours par semaine, ce qui nécessiterait l'embauche de deux personnes, une à temps plein durant l'été et une à temps partiel. Le partage des coûts d'opération du centre devrait faire l'objet d'une entente entre la Province et la Ville.

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
La Ville de Tracadie devrait se charger du projet, en consultation avec l'Association touristique de la péninsule acadienne.	<u>Centre d'information régional à Tracadie</u> : . Revoir les plans du nouveau bâtiment pour s'assurer que l'espace est suffisant. . Obtenir l'assistance de la Province et de l'Association touristique pour obtenir la documentation.	Projet de troisième ordre de priorité. L'emphase devrait être mise sur la réalisation des projets dans la zone côtière durant les premières années. Une fois ces facilités en place, le centre d'information aura sa raison d'être.

FICHE DE PROJET : 17. QUAI DE TRACADIE

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	ESTIMATION PRÉL. COÛTS DE CONST.	ANNÉE DE RÉALISATION	REMARQUES
17. **Réutilisation du quai pour pêcheurs, près du centre-ville de Tracadie**	Aménagement paysager autour du quai et réutilisation du quai par des petites embarcations. Ceci permettrait au centre-ville d'être relié directement au Parc Pointe-à-Bouleau.		Année 7 ou plus tard	Nécessite le déménagement de quatre ou cinq bateaux de pêche au quai de Val-Comeau (à vérifier). Pourrait réduire les coûts d'entretien du «goulet Tracadie» (à déterminer).

RESPONSABILITÉ	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER
Ville de Tracadie	<u>Quai de Tracadie</u> : . Étudier les possibilités de déplacer les bateaux de pêche au quai de Val-Comeau. . Mettre en oeuvre les recommandations contenues dans «l'Étude de revitalisation du centre-ville» (oct. 90) touchant les abords de la Petite-Rivière Tracadie. . Étudier les modifications à apporter au quai.	Projet de troisième ordre de priorité. À entreprendre une fois que le centre d'information a été réalisé au centre-ville de Tracadie.

9.0 CONCLUSIONS

Les principales conclusions qui se dégagent de cette étude sont décrites ci-dessous.

9.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Un comité régional doit être mis sur pied pour assurer la mise en oeuvre du plan récréo-touristique par la Baie de Tracadie. Ce comité devrait être à but non lucratif et ses membres, qui participeraient à titre de bénévoles, doivent avoir des représentants des divers organismes oeuvrant dans la région dont, entre autres :

- les municipalités de Tracadie et Sheila ainsi que les DSL Val-Comeau et Pointe-à-Bouleau;
- les hommes d'affaires;
- les groupes culturels et historiques;
- le Festival de la Francophonie;
- les groupes de plein air et de chasse et pêche;
- les clubs de naturalistes;
- l'Association des Pêcheurs;
- le Parc provincial Val-Comeau.

Ce comité pourrait faire appel aux deux niveaux de gouvernement durant la mise en oeuvre du plan de développement et des représentants gouvernementaux pourraient être invités à participer à leur délibération. Le MRNE et le MTLP pourraient être activement impliqués dans le projet : au début, dans l'acquisition des terrains et, par la suite, dans l'élaboration de plans de gestion. Le comité devrait aussi coordonner ses efforts avec ceux de l'Association touristique de la Péninsule acadienne.

Il est important que le président de ce comité réside dans la région, possède une très bonne connaissance du contexte politique et économique, local et régional, et soit reconnu comme un individu dynamique, habile et capable d'encourager divers groupes locaux à appuyer le projet et d'obtenir le soutien du milieu des affaires et la participation d'individus et de groupes bénévoles.

Les fonds nécessaires aux opérations du comité devraient parvenir du milieu, du moins durant les premières années. Les municipalités de Tracadie et de Sheila pourraient fournir, dans un premier temps, des espaces à bureaux et un service de secrétariat. Le Ministère du Tourisme, Loisir et Patrimoine et le MRNE pourraient fournir une assistance technique pour la préparation des démarches à faire auprès des gouvernements fédéral et provincial pour l'obtention de fonds.

La clé de succès du projet demeure par contre l'implication et le dynamisme d'individus venant du milieu qui formeront un comité efficace, capable de rallier le support public afin de réaliser, étape par étape, le plan de développement préconisé.

9.2 ACTIONS PRIORITAIRES

Afin de mettre en oeuvre le plan de développement récréo-touristique pour la Baie de Tracadie, les actions suivantes doivent être entreprises dans les plus brefs délais :

1) **L'acquisition du site de la Pointe-à-Bouleau et de l'Île au Cheval**

Les ministères des Ressources naturelles et de l'Énergie, et du Tourisme, Loisirs et Patrimoine doivent se concerter afin d'acquérir ces deux sites. Le MRNE étudiait plusieurs sources possibles de fonds

afin d'acquérir l'Île au Cheval. Leurs efforts doivent être coordonnés avec ceux du MTLP afin de trouver les fonds nécessaires pour acquérir les deux sites nécessaires pour la mise sur pied du Centre écologique.

2) **Protection du corridor de la Grande Rivière Tracadie**

Le MNRE doit rapidement procéder à la désignation du corridor de la rivière (qui engloberait pour l'instant les deux bassins versants) comme «zone naturelle-récréative», c'est-à-dire une nouvelle catégorie d'usage qui assurerait la conservation de l'environnement naturel tout en permettant des activités récréatives.

Cette action est requise afin d'assurer que le Ministère ait à sa disposition un délai de temps convenable pour la préparation d'un plan de gestion pour cette zone advenant que la Défense nationale cède rapidement ces terres à la Province, terres qui pourraient être convoitées pour l'exploitation forestière, entre autres.

3) **La mise sur pied d'un Comité régional pour la mise en oeuvre du plan de développement récréo-touristique**

Il serait important de maintenir et même d'augmenter la concertation des divers groupes qui ont formé le comité d'étude pour le plan de développement. Ce groupe d'individus devra se nommer un président et obtenir le support administratif (secrétariat, salle de réunion, etc.) de la Ville de Tracadie pour voir à la mise en oeuvre du plan récréo-touristique.

4) **La concertation du MTLP et du MRNE dans la préparation d'un plan de gestion pour le Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau et celui de l'Île au Cheval**

Le MTLP se propose de préparer un plan de gestion du Parc provincial de Val-Comeau dans un avenir rapproché. Ce plan devrait englober non seulement le parc provincial actuel mais aussi le site du Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau et celui de l'Île au Cheval. Le MRNE aurait un rôle important à jouer dans l'élaboration de ce plan étant donné l'importance de ces zones naturelles pour la sauvagine en général et le pluvier siffleur en particulier.

5) **L'augmentation du budget d'opération du Parc provincial Val-Comeau pour inclure l'opération du Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau et de l'Île au Cheval**

Le succès du plan de développement repose en grande partie dans la mise en place d'un programme d'interprétation intéressant au Centre écologique de la Pointe-à-Bouleau et de l'Île au Cheval. Ceci nécessitera un investissement initial dans la construction des bâtiments, sentiers sur pilotis et dans l'aménagement de panneaux d'interprétation et autres exhibits, mais l'intérêt qu'auront ces sites pour les visiteurs déprendra beaucoup de «l'animation humaine» que pourra apporter le parc provincial. Ce sont les guides et les naturalistes locaux du Centre écologique et les autres employés du parc qui sauront expliquer le milieu naturel et raconter l'histoire locale aux visiteurs. L'élaboration d'un programme d'interprétation, la formation du personnel du parc et l'embauche des autres ressources humaines nécessaires ne pourra se faire que si le budget annuel d'opération du parc est augmenté de façon substantielle.

ANNEXE

CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES DE LA ZONE D'ÉTUDE

Géologie, relief et hydrographie

L'assise rocheuse de la région est entièrement composée de roches sédimentaires datant du Pennsylvanien, et donc vieilles de quelque 300 millions d'années. Ces roches, plus précisément des grès et des schistes, ont été formées à partir de dépôts de sable, de limon et d'argile dans une mer restreinte et peu profonde (DESLOGES, 1979).

La région est basse et le relief assez plat : les altitudes varient de 0 à 90 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le relief s'élève doucement pour former trois grandes zones de niveaux différents à partir du cordon littoral. Ce dernier est formé surtout de flèches de sable, d'îles de sable et de dunes. Une plate-forme côtière basse est caractérisée par la présence de nombreux milieux humides qui bordent le littoral. Deux zones plus élevées et mieux drainées sont situées vers l'intérieur des terres.

La Grande Rivière Tracadie et la Petite Rivière Tracadie traversent ces trois zones de niveaux différents. Ayant creusé leur lit dans le territoire, elles s'écoulent sans chutes ni rapides importants et sont alimentées par de nombreux ruisseaux. L'embouchure des rivières est vaste et forme un système estuarien complexe de baies et de lagunes derrière le cordon littoral.

La classification écologique du territoire

La classification écologique du territoire est essentiellement un système hiérarchisé des différents niveaux d'intégration écologiques allant du plus global au plus spécifique. Une étude faite par MARITIME RESOURCE MANAGEMENT SERVICES établit partiellement cette classification pour la Péninsule acadienne. La classification écologique de cette région est déterminée par trois niveaux d'intégration :

- **La région écologique** : elle représente un vaste territoire caractérisé par le type de végétation que produit le climat de la région;

- **Le district écologique** : il constitue une subdivision de la région écologique et correspond à une portion de territoire caractérisé par un patron distinctif de relief, de géologie et de géomorphologie, ainsi que par la végétation y étant associée (la carte 2 présente les districts écologiques de la zone d'étude);

- **Le système écologique** : il correspond à une subdivision plus précise du district écologique et est caractérisé par un patron récursif de topographie, de pente, de drainage, de matériaux de surface et de végétation (la carte 3 présente les systèmes écologiques de la zone d'étude).

La classification écologique de la région de Tracadie constitue donc un document de base important auquel la présente étude fait référence par le biais des cartes 2 et 3. Le lecteur est invité à prendre connaissance de ces documents, et en particulier de la carte 3 qui présente une légende détaillée.

Comme l'ensemble de la Péninsule acadienne, la zone d'étude appartient à la même région écologique dite de type continental. Son climat est donc de type continental, à l'exception des zones côtières où il est plus frais et humide. Les précipitations régulières associées à ce type de climat favorisent normalement le développement d'une forêt climatique de type «pruche-pin blanc-feuillus nordiques» (WYNN, 1981 et MARITIME RESOURCE MANAGEMENT SERVICES, 1981).

Cependant, à cause du climat côtier et des impacts de la présence humaine, la végétation de la région est plutôt dominée par les forêts de conifères, particulièrement l'épinette blanche, l'épinette noire et le cèdre. Quant aux feuillus tolérants, à l'épinette rouge, au pin blanc et à la pruche, ils dominent normalement les zones continentales et les bordures abruptes des rivières.

Il importe cependant de souligner qu'à cause de facteurs humains (coupes forestières et incendies), la végétation de la région est perturbée et qu'une grande partie se trouve à un stade de succession secondaire dominé par les conifères, épinettes et sapins baumier, de même que par les feuillus intolérants, bouleaux et peupliers (MARITIME RESOURCE MANAGEMENT SERVICES, 1981).

La végétation se distribue généralement selon un continuum allant du littoral vers le continent et passant successivement de forêts coniférienne à des forêts mixtes, puis à des forêts de décidus intolérants et enfin à des forêts de décidus tolérants (voir la carte 3 pour plus de détails).

Finalement, il importe aussi de noter la présence de tourbières et de marais salés concentrés surtout au niveau de la plate-forme côtière basse, de même que la présence des communautés végétales du cordon littoral jouant un rôle essentiel dans la consolidation des dunes (voir la carte 3 pour plus de détails).

La faune

Les recherches et les consultations entreprises dans le cadre cette étude n'ont pas permis de recueillir beaucoup d'informations sur la faune de la région. Celles dont nous disposons portent sur les mammifères, les oiseaux, les poissons et les invertébrés aquatiques.

Selon certains des intervenants consultés, il serait cependant possible d'utiliser les données provenant des inventaires des ressources naturelles du Parc national de Kouchibouguac. Ce parc abrite en effet des milieux montrant plusieurs similitudes avec ceux de notre aire d'étude. Ses inventaires sont organisés autour des grands groupes suivants : mammifères, oiseaux, poissons, reptiles, amphibiens et invertébrés. On y présente des données sur l'écologie du groupe, des inventaires des espèces et des renseignements sur leur écologie.

Les mammifères :

Les seules données que nous ayons obtenues sur les mammifères de la région de Tracadie-Sheila proviennent d'une étude sur le développement d'un centre de plein air le long de la Grande Rivière Tracadie. On y mentionne la présence du cerf de Virginie, de l'orignal, de l'ours noir, du loup, du coyote, du renard roux, du porc-épic, du rat musqué, du raton laveur et du lièvre d'Amérique (DPA CONSULTANT LIMITED, 1984). La région possède évidemment une bien plus grande diversité de mammifères. Nous n'avons hélas pu obtenir plus de renseignements sur ceux-ci.

Les oiseaux :

La région compte une grande variété d'habitats (forêts, tourbières, marais salés, cordon littoral, eaux douces, système estuarien et environnement marin), ce qui est propice à l'établissement d'une avifaune diversifiée. Les seules données sur cette diversité proviennent d'un inventaire réalisé à la Pointe-à-Bouleau en 1990. Au-delà d'une centaine d'espèces ont été dénombrées (PROJET DE CONSERVATION DE LA ZONE LITTORALE..., 1990). Cependant, cet inventaire est sans doute incomplet puisque 223 espèces ont été identifiées au seul Parc national de Kouchibouguac (BEACH, 1988).

L'intérêt majeur de la région sur le plan ornithologique est sans aucun doute la présence du pluvier siffleur, une espèce en danger de disparition. Cette espèce niche dans la région et sa survie dépend de la préservation des dunes de sable du cordon littoral. Environ 20 couples ont été recensés entre la Pointe-à-Barreau et Green Point au cours de l'été 1990 (CHIASSON R.D., DIETZ S., 1990). Ce nombre pourrait correspondre au quart de la population recensée sur la côte de Miscou à Bouctouche.

Une seconde caractéristique de la région est la relative abondance de la sauvagine et des oiseaux de rivage.

Les poissons :

Les rencontres dans la région nous ont permis d'identifier seulement quelques espèces présentant un intérêt : la truite mouchetée, le gaspareau, l'anguille d'Amérique ainsi que le saumon atlantique.

Les invertébrés aquatiques :

Les espèces les plus importantes sont la palourde ou mye commune, la moule commune et l'huître américaine. Encore une fois cependant nous ne disposons que de très peu d'informations sur ces composantes de la faune.

BIBLIOGRAPHIE

AIRPHOTO ANALYSIS ASSOCIATES (1975). Beach Resources: Eastern New Brunswick. 215 p.

ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA PÉNINSULE ACADIENNE (1990). Guide des visiteurs 1990 : péninsule acadienne. 48 p.

ATLANTIC AND THE PRAIRIE PIPING PLOVER RECOVERY TEAMS (1989). Canadian Piping Plover Recovery Plan. Submitted to the RENEW COMMITTEE. 29 p.

BASQUE M., BOURGEOIS R., KERRY D.(1982). Deux siècles de particularismes : Une histoire de Tracadie. 155 p.

BEACH H. (1988). The Resources of Kouchibouguac National Park : Resource Description and Analysis. Natural Resource Conservation. (Environ 1000 p.)

BOUDREAU L., McWilliams J. et al (1980). Recueil historique et folklorique de Tracadie

BRIDEAU R., DOUCET L. et al (1984). Historique de Sheila, 1650-1981. Tome I. 43 p.

CHEVRIER C. (1978). Les défricheurs d'eau. Village historique acadien, Publication no 1. 71 p.

CHIASSON, R.D. (1989). Piping Plover Education/Conservation Project on the North-Eastern Shore of New Brunswick 1989. 13 p.

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE PLANIFICATION DE LA PÉNINSULE ACADIENNE (CAPPA). 1984. Zone littorale, Péninsule acadienne, N.-B. : inventaire des sites et politiques d'aménagement. Rapport Final. 70 p.

DESLOGES C. (1979). Les ressources naturelles du parc national de Kouchibouguac. Parcs Canada et Groupe Dryade, Approvisionnements et Services. 137 p.

D.P.A. CONSULTING LTD. (1984). Outdoor Ecological Centre Design and Feasability Study. Prepared for the Village of Sheila. 60 p.

GANONG W.F. (sans date). The History of Tracadie. 15 p.

GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (1990). Guide touristique : Nouveau-Brunswick : édition officielle 1990. Tourisme, Loisirs et Patrimoine Nouveau-Brunswick. 168 p.

GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (1982). Val Comeau Provincial Park Redevelopment Plan. Technical Services Branch, Tourism New Brunswick. 15 p.

HEBERT J.B., HACHE L. et al (1984). Historique de la Grande Rivière et historique de Sheila. 97 p.

KEENLYSIDE D., KEENLYSIDE J.B. (1976). Tracadie : étude de la préhistoire d'un réseau fluvial. La Revue d'histoire de la Société historique Nicolas Denys. Vol IV No 2, Octobre 1976, pp.8-39.

LANDRY Nicolas (1982). Aspects socio-économiques des régions côtières de la péninsule acadienne (Nouveau-Brunswick) 1850-1900. Thèse présentée à la faculté des Arts de l'Université de Moncton en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire. 127 p.

LEGER, Raymond (1987). L'industrie du bois dans la péninsule acadienne (Nouveau-Brunswick) de 1875 à 1900. La Revue d'histoire de la Société historique Nicolas Denys. Vol XVI No 2, Mai-Août 1988. 86 p.

MARITIME RESOURCE MANAGEMENT SERVICES (1981). Ecological Land Classification. La Commission d'Aménagement et de Planification de la péninsule acadienne(CAPPA). 143 p.

MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK (1978). Amélioration de l'habitat des salmonidés dans une zone expérimentale sur une grande échelle dans la grande rivière Tracadie, au Nouveau-Brunswick. Bulletin d'information sur la pêche, numéro 1, Direction de la pêche sportive et de la Chasse. 23 p.

OUELLETTE Edmond abbé (1946). Historique de la paroisse de Tracadie. Imprimerie Ernest Tremblay. 35 p.

PIPING PLOVER STATUS, SEPT 1990, NORTH EASTERN SHORE OF N.B. FROM MISCOU ISLAND TO BOUCTOUCHE & SURVEY RESULTS 1987-1990 (annexe à un document non encore publié)

PROJET DE CONSERVATION DE LA ZONE LITTORALE ET DE L'ESPECE MENACEE, LE PLUVIER SIFFLEUR (1990). Inventaire des oiseaux, inventaire des plantes de Pointe-à-Bouleau. Document non paginé.

PROJET DE CONSERVATION DE LA ZONE LITTORALE ET DE L'ESPECE MENACEE, LE PLUVIER SIFFLEUR (1990). Le Siffleur : Les nouvelles du projet conservation/éducation de la zone littoralE et du Pluvier siffleur. Document non paginé.

ROCHE ATLANTIC LTÉE (1985). Plan de développement touristique Gloucester/Alnwick : Péninsule acadienne. Gouvernement du Canada : expansion industrielle régionale et Ministère du tourisme du Nouveau-Brunswick. 277 p.

U.S. FISH AND WILDLIFE SERVICE, (1988). Atlantic Coast Piping Plover Recovery Plan. U.S. Fishing and Wildlife Service, Newton Corner, MA. 77p.

WYNN Graeme (1981). Timber Colony: A Historical Geography of Nineteenth Century New-Brunswick. University of Toronto Press. 224p.

Baie de Tracadie

Nouveau-Brunswick

La société d'aménagement régional

Gouvernement du Canada
Agence de promotion économique Canada Atlantique

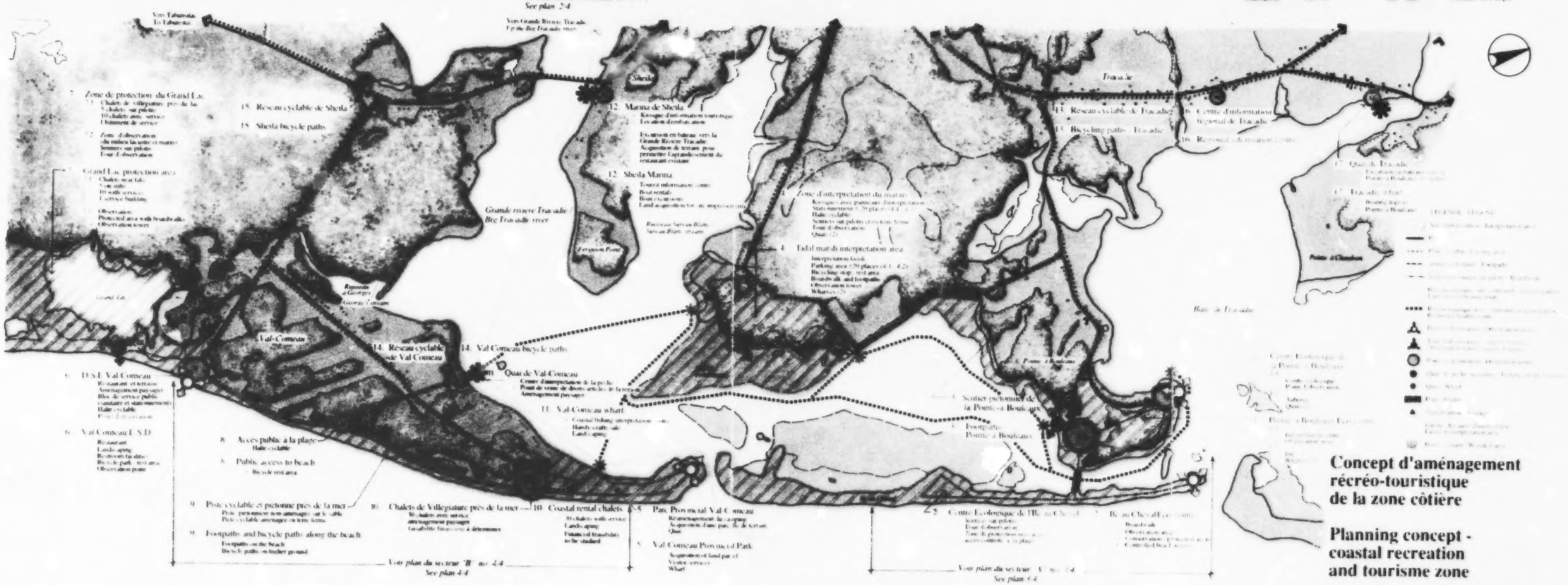

Concept d'aménagement récréo-touristique de la zone côtière

Planning concept - coastal recreation and tourisme zone

Echelle 1 : 10000 Date: June 1991
Scale 1 : 10000 Date: June 1991

1/4

Daniel Arbour & Associés
Arbour Berthiaume & Beauregard

Baie de Tracadie

Nouveau-Brunswick

La société d'aménagement régional

Gouvernement du Canada
Agence de promotion économique
Canada Atlantique

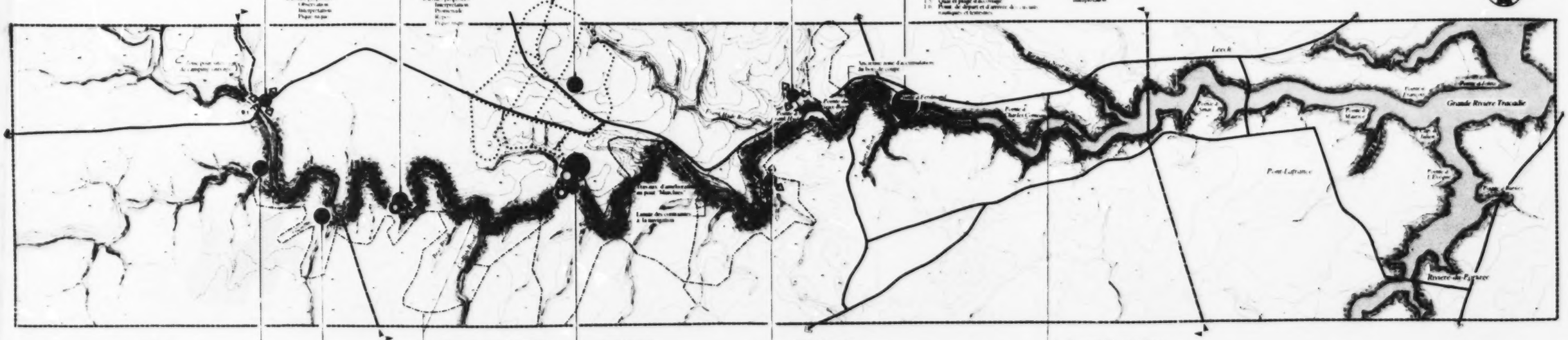

11. Aire d'observation pour la traite des saumons - Basse Lord et Fox

Aménagements proposés:
11.1 Halte routière avec stationnement
- Stylobates
11.2 Panneaux d'interprétation
11.3 Point d'observation
11.4 Plage d'accostage

Activités proposées:
Observation
Interprétation
Pique-nique

8. Point d'interprétation du camp des gardes-chasse / Trois Fourches

Aménagements proposés:
8.1 Panneau d'interprétation sur le site historique, social et ecologique du garde-chasse et sur les vestiges de l'ancien camp
8.2 Plage d'accostage

Activités proposées:
Interprétation
Promenade
Repos
Pique-nique

12. Réseau de randonnée en vélo de montagne

Aménagement proposé
10.1 Réaménagement des chemins de terre existants pour l'exercice du cyclisme en montagne pour les débutantes, novices, intermédiaires et experts

Activité proposée
- Cyclisme en montagne

7. Aire de cueillette de bleuets

Aménagement proposé
7.1 Stationnement (+/- 40 places)

Activités proposées
Etudier les possibilités de récupérer cette industrie soit pour la cueillette libre et/ou industrielle

4. Aire d'observation des oiseaux à la Pointe Frank Hyde

Aménagements proposés
4.1 Tours (cabine) et panneaux d'interprétation

Activités proposées
Observation
Repos

3. Village de la Pointe à Ferdinand

Aménagements proposés
3.1 Centre d'accueil et d'information du réseau de la Grande Rivière Tracadie
3.2 Centre d'interprétation historique d'un ancien village à bâcheron (à refaire avec la Pointe du Vieux Bleuet)
3.3 Stationnement (+/- 80 places)
3.4 Aire de pique-nique pour préparation de repas / Abrité
3.5 Quai et plage d'accostage
3.6 Point de départ et d'arrivée de [illegible] touristiques et historiques

Activités proposées
Guides pour tous genres de circuits d'interprétation de courte et longue durée, pour la faune et la flore, en forêt fermée ou sur l'eau
Laboratoire de plein air avec mini-jardins écologiques
Camps d'été pour jeunes
Pique-nique
Interprétation

10. Chalets

Aménagement proposé
Rénovation des chalets existants de façon à les rendre conformes aux standards d'hébergement de la province

Activité proposée
Location par l'entreprise privée de chalets pour court séjour (2 à 7 jours)

2. Réseau de sentiers de randonnée et de ski de fond

Aménager 126 km de sentiers existants
Aménager +15 km de nouveaux sentiers

6. Refuge Clay water

Aménagements proposés
6.1 Relais d'hiver et d'été avec services (10 chalets, 1 bâtiment d'accueil et stationnement public, de 20 places)
6.2 Centre d'interprétation de la chasse et de la pêche
6.3 Point d'observation avec bancs
6.4 Quai et plage d'accostage

Activités proposées
Circuits touristiques et parcours guidés à cheval au point sur le
Interprétation
Observation
Promenade
Pique-nique
Hébergement

5. Aire d'observation

Aménagements proposés
5.1 Aire pour les randonneurs, et les navigateurs
5.2 Point d'observation avec bancs
5.3 Plage d'accostage

Activités proposées
Repos, observation et pique-nique

1. Réfection de la route d'accès de l'entrée jusqu'au point Lord et Fox

LÉGENDE

- Limite du concept récréo-touristique de la Grande Rivière Tracadie
- Route principale existante
- Piste pour vélo de montagne (en utilisant les anciens chemins pour exploitation forestière et candidate de petits bancs)
- Sentier proposé pour randonnée pédestre et de ski de fond
- Sentier existant pour randonnée pédestre et de ski de fond
- Réseau navigable (sans restriction à la navigation (Plan de 4 mètres))
- Réseau navigable avec restriction à la navigation (canots)
- Point de destination
- Point d'observation
- Plage d'accostage
- Quai et plage d'accostage
- Entrée à poissons
- Zone de bleuets
- Zone de rouge de bois
- Ligne de transmission d'énergie électrique

Concept d'aménagement récréo- touristique de la Grande Rivière Tracadie

Echelle 1: 20000 Date: Avril 1991

2/4

Daniel Arbour & Associés
Arbour Berthiaume & Beauregard

Baie de Tracadie

Nouveau-Brunswick

La société d'aménagement régional

Gouvernement du Canada
Agence de promotion économique
Canada Atlantique

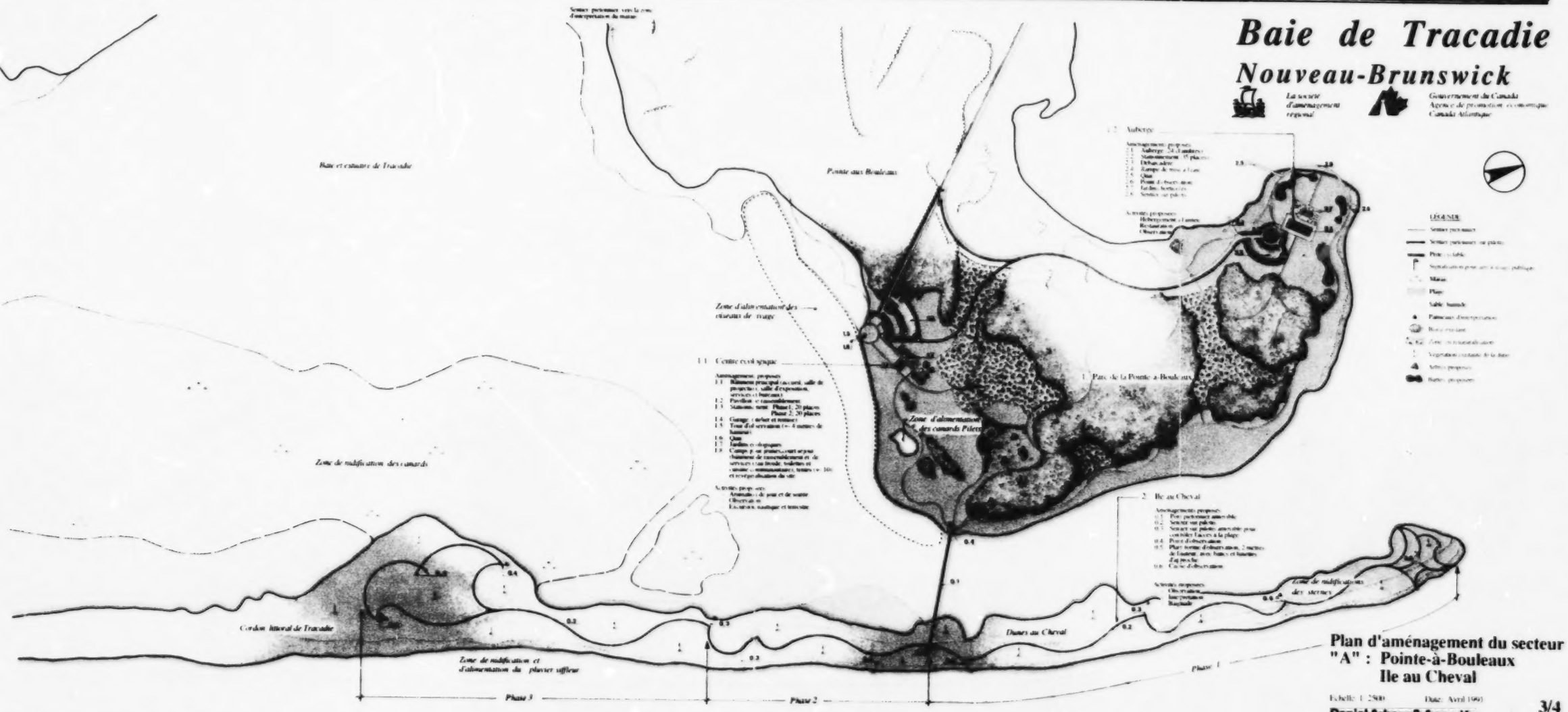

Plan d'aménagement du secteur "A" : Pointe-à-Bouleaux Ile au Cheval

Echelle: 1:2500 Date: Avril 1991

3/4

Daniel Arbour & Associés
Arbour, Berthiaume & Beauregard

Baie de Tracadie

Nouveau-Brunswick

La société d'aménagement régional

Gouvernement du Canada
Agence de promotion économique
Canada Atlantique

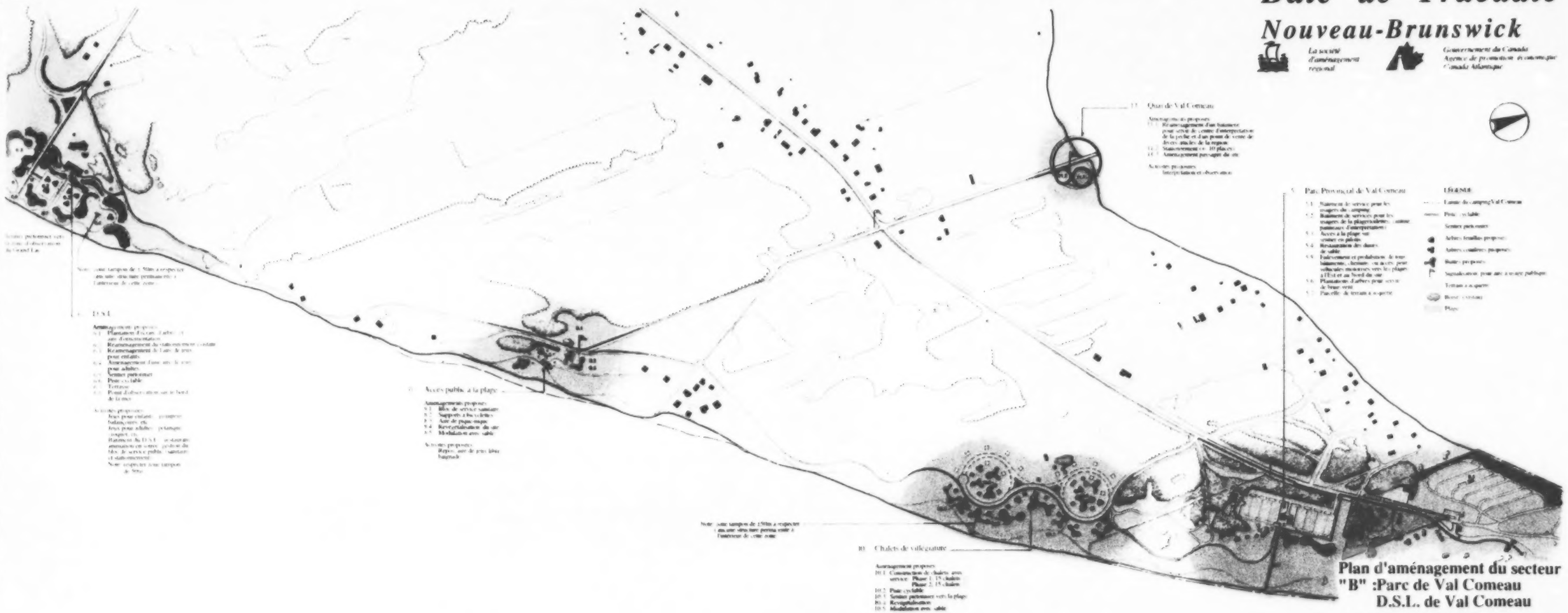

Plan d'aménagement du secteur "B" :Parc de Val Comeau D.S.L. de Val Comeau

Échelle 1: 2500 Date: Avril 1991 4/4

Daniel Arbour & Associés
Arbour Berthiaume & Beauregard